

FFP

SOCIÉTÉ FONCIÈRE,
FINANCIÈRE ET DE PARTICIPATIONS - FFP

Document de référence

Exercice 2010

1	Présentation du groupe	3
	1.1 Message du Président	4
	1.2 Chiffres clés	5
	1.3 Historique de FFP	6
	1.4 Positionnement stratégique de FFP	7
	1.5 Organigramme des participations	8
	1.6 Actif Net Réévalué	9
	1.7 Cours de Bourse	11
	1.8 Présentation des participations	12
	1.9 Informations sociales et environnementales	25
2	Gouvernement d'entreprise	27
	2.1 Composition du Conseil d'administration	28
	2.2 Pouvoirs et fonctionnement du Conseil d'administration	28
	2.3 Comités spécialisés	29
	2.4 Extraits des statuts relatifs au gouvernement d'entreprise	29
	2.5 Règlement intérieur du Conseil d'administration	30
	2.6 Mandats et fonctions des mandataires sociaux – expertise en matière de gestion	34
	2.7 Rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux	43
	2.8 État récapitulatif des opérations sur les actions FFP réalisées par les mandataires sociaux et leurs proches au cours de l'année 2010	46
	2.9 Déclarations liées au gouvernement d'entreprise	46
	2.10 Opérations avec les apparentés	46
	2.11 Rapport du Président du Conseil d'administration	47
	2.12 Rapport des commissaires aux comptes	56
3	Informations sur le capital et la société	57
	3.1 FFP et ses actionnaires	58
	3.2 Renseignements sur la société	64
4	Activité et résultats de l'exercice	65
	4.1 Investissements et désinvestissements réalisés au cours de l'exercice et autres faits marquants	66
	4.2 Analyse des résultats et de la situation financière	67
	4.3 Facteurs de risques - gestion des risques et assurances	69
	4.4 Événements postérieurs à la clôture	72
	4.5 Tendances et perspectives	72
	4.6 Autres informations sur l'activité	73
5	États financiers	75
	5.1 Comptes sociaux	77
	5.2 Comptes consolidés	103
6	Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 9 juin 2011	151
	6.1 Rapports spéciaux	152
	6.2 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité	155
	6.3 Propositions de résolutions à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 9 juin 2011	157
7	Informations complémentaires	161
	7.1 Informations des actionnaires	162
	7.2 Responsable du Document de référence	164
	7.3 Responsable du contrôle des comptes	165
	7.4 Table de concordance du Document de référence	166
	7.5 Table de concordance du rapport financier annuel	169

FFP

SOCIÉTÉ FONCIÈRE,
FINANCIÈRE ET DE PARTICIPATIONS - FFP

Document de référence 2010



En application de l'article 28 du Règlement n° 809/2004 du 29 avril 2004 de la Commission européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux Comptes, pour l'exercice 2009, tels que présentés aux pages 99 à 142 et 143 du Document de référence enregistré auprès de l'AMF le 28 avril 2010 sous le numéro R. 10-028 ;
- les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux Comptes, pour l'exercice 2008, tels que présentés aux pages 80 à 120 et 122 à 124 du Document de référence enregistré auprès de l'AMF le 28 avril 2010 sous le numéro R. 09-033 ;

En application de son Règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent Document de référence le 28 avril 2011 sous le numéro R. 11-018. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été émis par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été effectué après que l'Autorité des marchés financiers a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique pas l'authentification par l'Autorité des marchés financiers des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du Document de référence sont disponibles auprès de la société Foncière, Financière et de Participations - FFP, 75 avenue de la Grande Armée – 75116 Paris, sur le site internet de la société FFP : www.societe-ffp.fr et sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers : www.amf-france.org

Présentation du groupe

1.1	Message du Président	4
1.2	Chiffres clés	5
1.3	Historique de FFP	6
1.4	Positionnement stratégique de FFP	7
1.5	Organigramme des participations	8
1.6	Actif Net Réévalué	9
1.7	Cours de Bourse	11
1.8	Présentation des participations	12
1.9	Informations sociales et environnementales	25

1.1 Message du Président



Le redressement de l'économie mondiale en 2010 a été favorable à FFP et à ses participations, en particulier pour celles qui sont significativement exposées aux pays émergents. FFP avait depuis plusieurs années anticipé cette évolution de long terme dans ses choix d'investissements. DKSH, SEB SA et Zodiac Aerospace bénéficient à plein de cette croissance et ont réalisé d'excellentes performances. Le groupe PSA Peugeot Citroën a dégagé un bénéfice net consolidé de 1 134 M€ en 2010 contre une perte de 1 161 M€ l'année précédente. 39 % des ventes automobiles ont été réalisées hors Europe en 2010, avec un objectif de 50 % à horizon 2015. De son côté, Faurecia a connu un redressement remarquable et un retour aux bénéfices.

Parmi les participations qui opèrent principalement sur le marché français, ONET et SANEF présentent une récurrence importante de leur activité. Leurs résultats sont en progression, même si leur croissance est plus faible.

Dans ce contexte, FFP a géré activement son portefeuille. La principale opération a consisté à céder la participation dans la holding de contrôle du groupe espagnol FCC.

L'Actif Net Réévalué (ANR) s'établit à 93,9 € par action au 31 décembre 2010, en progression de 28 % sur l'année. Peugeot SA a vu son cours de bourse croître de 20 % en un an, SEB SA de 96 %, Zodiac Aerospace de 93 %, et la valorisation de DKSH a augmenté de 47 %. Au total, la valorisation de la diversification du 31 décembre 2010 a dépassé celle de fin 2007, avant la crise financière.

Avec 140 M€ de cessions réalisées sur l'exercice, l'endettement de FFP et de ses filiales à 100 % a diminué de 74 M€ au cours de l'année 2010. Le rapport entre l'endettement (250 M€) et la valorisation des actifs (2 612 M€) s'établit ainsi à moins de 10 %.

Réaffirmant sa confiance dans le potentiel de ses principaux actifs grâce à leur positionnement, et prenant en compte le retour aux bénéfices constaté en 2010, le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale un dividende de 1,50 € par action contre 0,70 € l'année dernière.

Robert Peugeot
Président-Directeur Général

1.2 Chiffres clés

1

Comptes sociaux

(en millions d'euros)	2006	2007	2008	2009	2010
Revenus	84,8	97,5	119,8	24,6	82,6
dont plus-values	5,9	15,6	14,1	1,5	5,1
Résultat Net	81,2	84,9	20,9	(28,9)	84,2
Investissements en titres de participations & fonds de capital-investissement *	239,3	169,7	154,8	69,0	37,7

* Y compris l'investissement dans les OCEANE émises par Peugeot SA en 2009.

Comptes consolidés

(en millions d'euros)	2006	2007	2008	2009	2010
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	48,4	209,9	(60,9)	(246,7)	267,0
Résultat net (part du groupe)	63,7	230,5	(161,6)	(263,2)	258,4
Résultat net par action*	2,5 €	9,1 €	(6,4) €	(10,5) €	10,3 €
Capitaux propres part du groupe	3 732,7	3 840,2	3 403,9	3 320,9	3 889,3
Situation nette par action après affectation*	145,5 €	149,5 €	133,2 €	131,3 €	153,10 €

* Chiffres retraités de la division par 2 du nominal effectuée en juillet 2007.

Dividendes

(en millions d'euros)	2006	2007	2008	2009	2010*
Dividende distribué (M€)	38,1	41,5	17,6	17,6	37,7
Dividende net par action**	1,50 €	1,65 €	0,70 €	0,70 €	1,50 €

* Proposition à l'Assemblée Générale du 9 juin 2011.

** Chiffres retraités de la division par 2 du nominal effectuée en juillet 2007.

Valeurs des actifs

(en millions d'euros)	2006	2007	2008	2009	2010
Actif Brut Réévalué de la Diversification	908	931	733	868	1 088
Actif Net Réévalué	3 425	3 459	1 101	1 839	2 362
Actif Net Réévalué par action*	134,8 €	136,1 €	43,3 €	73,1 €	93,9 €

* Chiffres retraités de la division par 2 du nominal effectuée en juillet 2007.

1.3 Historique de FFP

La société Foncière, Financière et de Participations - FFP a été créée en 1929. Aux côtés des autres sociétés du groupe familial Peugeot et à la suite de la réorganisation du groupe Peugeot en 1966, FFP en devient le premier actionnaire. En 1989, elle est introduite à la Bourse de Nancy puis de Paris.

Forte de son expérience acquise comme principal actionnaire d'un groupe industriel de premier plan, FFP a, depuis quelques années, engagé une politique d'investissements dans d'autres secteurs d'activité où elle peut apporter son savoir-faire et une stabilité actionnariale favorisant le développement des sociétés dans lesquelles elle investit.

Quelques
étapes clés :

2010	FFP cède sa participation indirecte dans FCC , gère activement ses participations en augmentant son exposition dans Zodiac Aerospace , en diminuant celle dans SEB et en cédant une partie des OCEANE Peugeot SA .
2009	FFP, en tant que 1 ^{er} actionnaire de Peugeot SA , soutient son refinancement en souscrivant à 10 % de l'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles ou existantes (OCEANE).
2008	FFP entre au capital de DKSH , société suisse leader des services aux entreprises en Asie du Sud-Est. Avec d'autres partenaires, FFP crée IDI Emerging Markets pour renforcer sa présence dans les fonds de capital-investissement opérant dans les économies émergentes.
2007	FFP entre au capital de la société holding de groupe ONET à hauteur de 23 % du capital en soutien de la famille fondatrice.
2006	FFP participe au consortium de reprise du réseau autoroutier Sanef , apporte son immeuble de Charenton à Immobilière Dassault , acquiert Château Guiraud et devient actionnaire de IDI et de Zodiac Aerospace .
2005	Aux côtés des actionnaires familiaux fondateurs et de CNP , cession des participations détenues dans Société du Louvre -groupe Taittinger .
2004	Investissements dans SEB SA , Linedata Services et dans la société espagnole Fomento de Construcciones y Contratas SA (FCC) .
2003	Cession des participations dans Berger-Levrault et Actaris et investissement aux côtés de IDI dans la société Marco Polo Investissements .
2002	FFP est membre fondateur du fonds Sagard et entre au capital de Groupe Taittinger .
2001	Fusion avec la filiale Cogevam et investissement dans Actaris .
1997	Investissement dans la Société du Louvre - Groupe du Louvre .
1996	FFP devient actionnaire de la Compagnie Industrielle de Delle (CID) , 1 ^{er} actionnaire de LISI .
1995	Investissement dans la société Berger-Levrault .
1989	Cotation à la Bourse de Nancy.
1966	Premier actionnaire du groupe industriel Peugeot.
1929	Création de la société Foncière, Financière et de Participations - FFP .
1810	Naissance dans le Doubs d'une activité industrielle de mécanique.

1.4 Positionnement stratégique de FFP

1

FFP investisseur de long terme

La participation de 22,1 % dans le capital de Peugeot SA constitue l'actif historique et essentiel de FFP. Elle s'intègre dans la participation du groupe familial Peugeot, premier actionnaire de Peugeot SA avec 30,3 % du capital. Le niveau de cette participation est demeuré inchangé en 2010.

Les autres participations répondent à une volonté de diversification. La politique d'investissements de FFP est une politique d'actionnaire minoritaire de long terme, investissant dans des sociétés dont les caractéristiques sont voisines. Il s'agit, en général, de sociétés dotées d'un actionnariat familial, situées sur des marchés où les possibilités de croissance sont réelles et sur lesquels elles occupent déjà une place importante. Les prises de participation de FFP sont amicales et font l'objet d'investigations préalables destinées à vérifier la convergence de vues en matière d'actionnariat, de stratégie et de valeurs de l'entreprise. De plus, FFP détient un portefeuille de fonds de capital-investissement, qui opèrent principalement en Europe et dans les pays émergents, et qui sont conformes à l'horizon d'investissement de long terme de FFP.

FFP actionnaire actif

Les missions de FFP sont de favoriser la pérennité des entreprises dans lesquelles elle investit et d'en accroître la valeur.

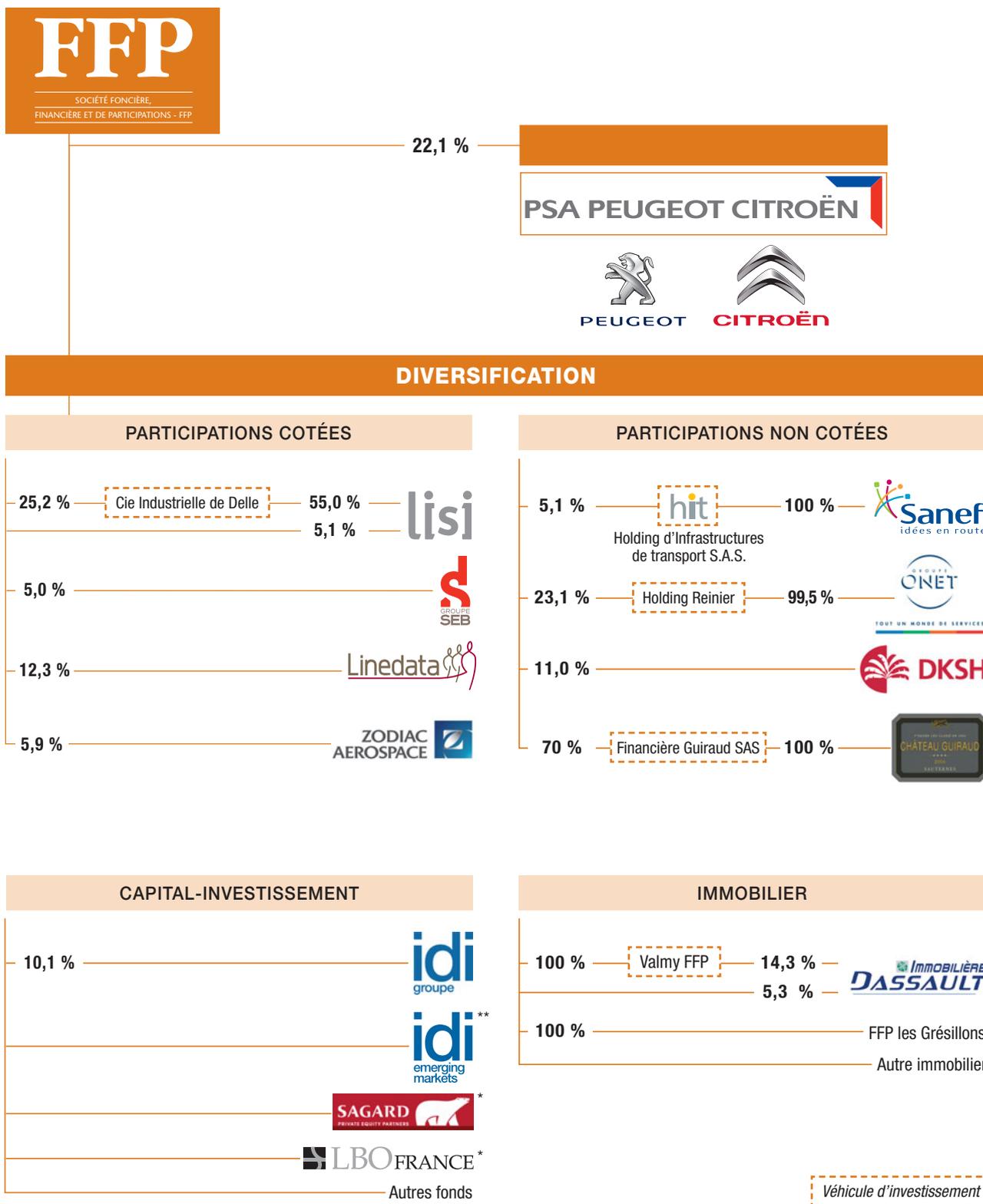
FFP est présente aux Conseils d'administration ou de surveillance de ses participations. Elle a un rôle actif dans les travaux des conseils et est généralement présente dans plusieurs comités. Elle a pour mission de développer une collaboration efficace avec les autres actionnaires et les organes de direction de ses participations, en portant une attention toute particulière au respect des règles de gouvernance d'entreprise, au choix des dirigeants et aux questions stratégiques.

Concernant Peugeot SA, quatre administrateurs de FFP siègent au Conseil de surveillance. De plus, trois administrateurs de FFP sont salariés du groupe PSA Peugeot Citroën, occupant des postes de direction dans plusieurs entités du groupe automobile.

1

1.5 Organigramme des participations

Au 31 décembre 2010



* FFP a investi dans des fonds gérés par cette société de gestion.

** IDI Emerging Markets est composée de deux compartiments dans lesquels FFP détient des pourcentages différents (cf. note 11.1 des comptes sociaux).

1.6

Actif Net Réévalué

Au 31 décembre 2010

1

(en millions d'euros)	*	% de détention	Valorisation	% Actif Brut Réévalué
PSA - actions	a)	22,13 %	1 471	56,3 %
PSA - OCEANE janvier 2016	a)	6,9 %	53	2,0 %
Peugeot SA (A)			1 524	58,3 %
LISI	a)	5,1 %	28	1,1 %
CID (LISI)	b)	25,2 %	77	3,0 %
SEB SA	a)	5,0 %	196	7,5 %
Zodiac	a)	5,9 %	186	7,1 %
Linedata Services	a)	12,3 %	16	0,6 %
HIT (Sanef)	c)	5,1 %	135	5,2 %
Financière Guiraud	c)	70,0 %	10	0,4 %
Holding Reinier (ONET)	c)	23,1 %	97	3,7 %
DKSH	c)	11,0 %	157	6,0 %
Total Participations (i)			902	34,5 %
Fonds de capital-investissement	d)		120	4,6 %
IDI	a)	10,1 %	16	0,6 %
Total capital-investissement (ii)			136	5,2 %
Immobilière Dassault	a)	5,3 %	6	0,2 %
Valmy-FFP (Im. Dassault)	b)	100,0 %	16	0,6 %
FFP-Les Grésillons	e)	100,0 %	17	0,7 %
Autre immobilier	c)		5	0,2 %
Total immobilier (iii)			43	1,7 %
Autres actifs financiers	a) ; f)		2	0,1 %
Trésorerie			6	0,2 %
Total autres actifs (iv)			8	0,3 %
ACTIF BRUT RÉÉVALUÉ DIVERSIFICATION				
(i) + (ii) + (iii) + (iv) = (B)			1 088	41,7 %
ENDETTEMENT (C)			250	
ACTIF NET RÉÉVALUÉ = (A) + (B) - (C)			2 362	
soit par action			93,9 €	

* L'Actif Net Réévalué (ANR) est la somme de la valeur de marché des titres Peugeot SA et de l'Actif Brut Réévalué de la Diversification, déduction faite des dettes financières. Les titres Peugeot SA sont valorisés au cours de Bourse de fin de période. L'Actif Brut Réévalué de la Diversification correspond, à une date donnée, à une valorisation de marché des autres actifs détenus par FFP. Il ne comprend pas de passif fiscal découlant d'une imposition sur les plus-values. Il est calculé à partir :

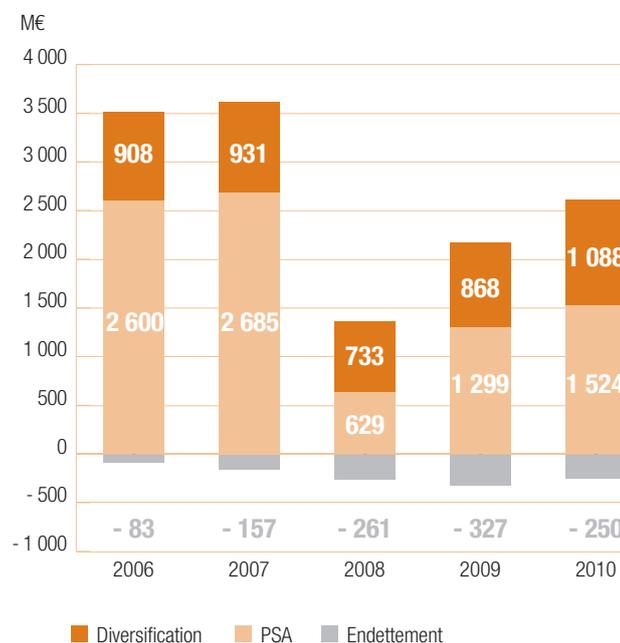
- (a) des cours de Bourse de fin de période des actifs cotés ;
- (b) de l'Actif Net Réévalué des holdings intermédiaires non cotées, calculé par transparence en retenant les cours de Bourse de fin de période pour leurs participations cotées, et sans tenir compte de prime de contrôle ou de décote ;
- (c) pour les actifs non cotés, d'une valeur de marché obtenue soit d'une actualisation des flux de trésorerie futurs, soit en appliquant différentes méthodes de multiples, notamment des multiples de marché, de transactions ou ceux existant le cas échéant dans les accords d'actionnaires signés par FFP ; à défaut et dans le cas où la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable et pertinente, au coût historique sauf dans le cas où les variables économiques de la société (exploitation, structure bilancielle, liquidité etc.) se seraient significativement dégradées (cf note 1.6 des comptes consolidés) ;
- (d) des dernières valeurs liquidatives arrêtées ou estimées par les sociétés de gestion des fonds de capital-investissement, corrigées, le cas échéant, des appels de fonds ou remboursements effectués entre l'arrêt de cette valeur et la date de publication de l'Actif Brut Réévalué de la Diversification. La majorité de ces fonds de capital-investissement suivent pour leur valorisation les règles de l'International Private Equity & Venture Capital Valuation Board ;
- (e) de valeur d'expertise réalisée une fois par an pour les actifs immobiliers non cotés ;
- (f) des valeurs liquidatives de fin de période des OPCVM figurant en TIAP ou en trésorerie.

Dans les comptes consolidés, les participations sont valorisées aux valeurs indiquées ci-dessus, sauf pour les sociétés consolidées qui suivent les règles de consolidation.

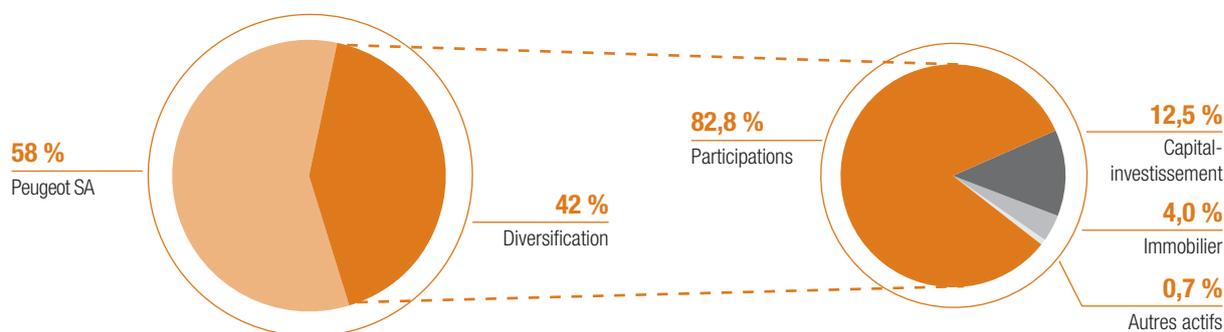
Les dettes financières de FFP sont évaluées à leur valeur nominale majorée des intérêts courus. L'autocontrôle n'est pas significatif.

1

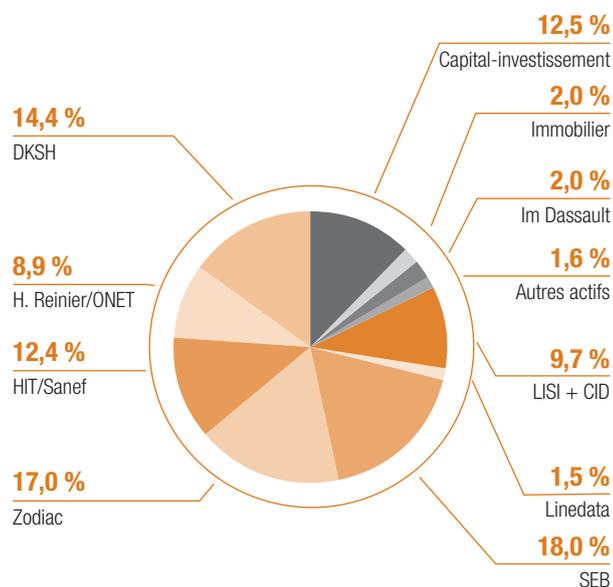
Évolution de l'ANR



Répartition des actifs

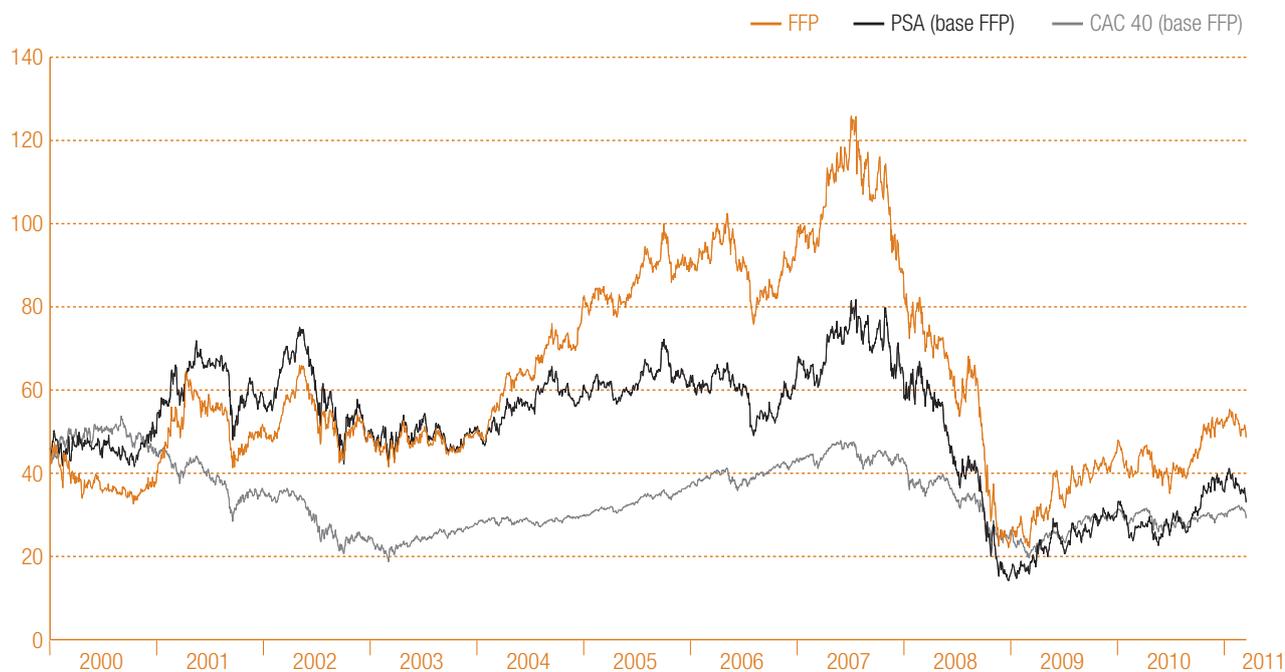


Répartition des actifs de diversification



1.7 Cours de Bourse

1



(en euros)	2006*	2007	2008	2009	2010
Plus bas	75,8	88,0	22,1	21,6	35,0
Plus haut	102,5	126,0	88,5	45,1	53,5
Au 31 décembre	94,1	88,0	23,2	44,7	51,3
Volume journalier moyen	8 388	17 722	23 136	12 608	14 569
Nombre d'actions	25 408 000	25 408 000	25 408 000	25 159 073	25 159 073
Capitalisation boursière	2 390 892 800	2 235 904 000	589 465 600	1 124 610 563	1 290 660 445

* Le nombre d'actions FFP a été multiplié par 2 compte tenu de la division du nominal en juillet 2007. Pour une meilleure comparaison, l'ensemble des données de ce tableau a été ajusté afin qu'il soit comparable avec la situation actuelle.

1.8 Présentation des participations



www.psa-peugeot-citroen.com

Activité

PSA Peugeot Citroën est un des principaux constructeurs automobiles européens avec 14,2% de parts de marché. Il construit son développement sur deux marques généralistes fortes, au rayonnement mondial et aux personnalités distinctes dans le cadre de stratégies internationales coordonnées et d'un plan produit cohérent. Outre son activité majeure de constructeur automobile, le groupe PSA Peugeot Citroën exerce trois autres métiers principaux : le financement des réseaux commerciaux et des clients de marques automobiles (Banque PSA Finance), le transport et la logistique (Gefco) et enfin la conception et la production de composants et de modules destinés à la production automobile (Faurecia dont PSA est l'actionnaire majoritaire).



En 2010 le groupe PSA Peugeot Citroën a affiché des ventes en progression de 10,2% à périmètre constant et à 15,8% suite à l'acquisition d'Emcon et de Plastal par Faurecia. Le dynamisme des marques Peugeot et Citroën a permis de porter la parts de marché en Europe de 13,8% à 14,2%. Le Plan de Performance a contribué pour 1,5Md€ au résultat opérationnel courant, lui permettant d'atteindre 1,8Md€ après une perte de 689M€ en 2009. Le résultat opérationnel courant de la division automobile atteint 621 M€ contre une perte de 1,2Md€ en 2009. Faurecia, Gefco et Banque PSA Finance ont contribué significativement à la croissance du résultat opérationnel courant. Il faut noter le fort redressement de Faurecia dont les revenus ont cru de 48% en 2010 et qui, grâce à une base de coût réduite, dépasse ses objectifs fixés pour l'année en affichant une marge opérationnelle courante de 3,3%. Dongfeng Peugeot Citroën Automobile (DPCA) contribue pour 159 M€ au résultat net.

La dette nette à la clôture s'élève à 1,2Md€ contre 2,0Md€ un an plus tôt. Le free cash flow de l'année s'élève à 1,1Md€. Une partie du prêt consenti par l'État a été remboursée. Il est prévu que le solde le soit au 1^{er} semestre 2011.

Le groupe PSA Peugeot Citroën s'attend à un marché européen stable en 2011 alors que la croissance du marché devrait être de l'ordre de 10% en Chine, de 4% en Amérique latine et de 15% en Russie. L'augmentation significative des coûts des matières premières et des autres charges directes de production devrait être compensée par la contribution du Plan de Performance attendue à 1,1Md€ en 2011, permettant ainsi au résultat opérationnel courant de la division automobile d'être supérieur à celui de 2010.



Le groupe continue son internationalisation avec comme objectif de réaliser 50% de ses ventes en dehors de l'Europe d'ici 2015. En Chine, la croissance des ventes a été de 38% en 2010. La JV chinoise DPCA mettra une 3^{ème} usine en service en 2013. L'objectif est d'atteindre 5% de parts de marché en 2015. Une seconde JV avec Chang'an est en cours de constitution. Elle a comme objectif de développer la ligne DS de Citroën et les véhicules utilitaires et d'atteindre 3% de parts de marché. En Amérique Latine, la croissance des ventes a atteint 27% en 2010. L'objectif est d'atteindre 7% de parts de marché d'ici 2015. Enfin, le lancement de la marque Peugeot en Inde a été annoncé.

Le groupe poursuit le renforcement de l'image des deux marques avec des produits RCZ, 3008, et 5008 chez Peugeot, DS3 et DS4 chez Citroën. Ils permettent de conquérir de nouveaux clients (40% pour DS3 et RCZ) et d'afficher des prix supérieurs.

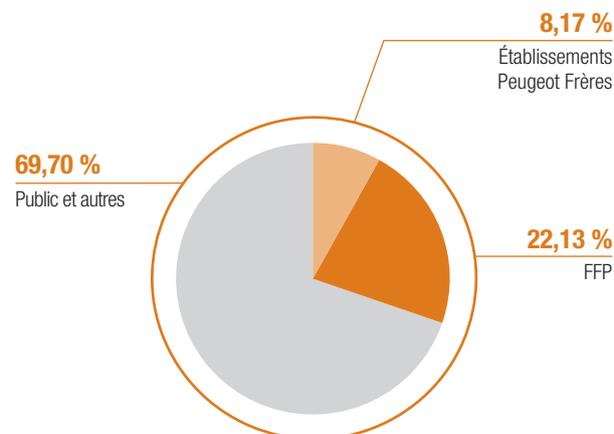
Le groupe vise plus de 1 million de véhicules émettant moins de 120 g CO₂/km en 2012 contre 789 000 en 2010 grâce au développement des véhicules électriques (C0 et iOn) et des véhicules hybrides (3008 HYbrid4 en 2011). Dans ce cadre, le groupe a signé une coopération avec BMW pour développer des technologies hybrides.

Principaux chiffres

<i>(en millions d'euros)</i>		2009	2010
Automobile	Chiffre d'affaires	38 265	41 405
	Rt opérationnel courant	(1 257)	621
	Marge	- 3,3 %	1,5 %
Banque PSA Finance	Chiffre d'affaires	1 823	1 852
	Rt opérationnel courant	498	507
	Marge	27,3 %	27,4 %
GEFCO	Chiffre d'affaires	2 888	3 351
	Rt opérationnel courant	102	198
	Marge	3,5 %	5,9 %
Faurecia	Chiffre d'affaires	9 292	13 796
	Rt opérationnel courant	(92)	456
	Marge	- 1,0 %	3,3 %
Autres activités & éliminations	Chiffre d'affaires	(3 851)	(4 343)
	Rt opérationnel courant	60	14
PSA	Chiffre d'affaires	48 417	56 061
	Variation	- 10,9 %	15,8 %
	Rt opérationnel courant	(689)	1 796
	Marge	- 1,4 %	3,2 %
	Résultat net part du groupe	(1 161)	1 134
	Marge nette	- 2,4 %	2,0 %
	Dividende net <i>(en €)</i>	0,00	1,10 *
	Fonds propres	12 447	14 303
	Endettement net	1 993	1 236

* Proposé à l'Assemblée Générale.

Actionnariat (31/12/2010)



1

L'investissement FFP

La famille Peugeot est à l'origine du groupe et en demeure le premier actionnaire.

Le groupe familial Peugeot, premier actionnaire de Peugeot SA avec 30,3 % du capital et 45,3 % des droits de vote, a réalisé des opérations de reclassement de titres en juillet 2010, la société Établissements Peugeot Frères ayant absorbé par voie de fusion la Société Anonyme Comtoise de Participation et la Société L.F.P.F - La Française de Participations Financières. À l'issue de ces opérations, le groupe familial Peugeot détient la même participation au sein de Peugeot SA qu'auparavant (D&I AMF 210C0661 du 21 juillet 2010).

FFP est signataire d'engagements de conservation dits « pacte Dutreil » portant sur les actions Peugeot SA qu'elle détient, en application des dispositions des articles 885 I bis et 787 B du Code général des impôts.

La valorisation des titres, dans l'Actif Net Réévalué, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2010. Le groupe PSA Peugeot Citroën est consolidé par mise en équivalence dans les comptes de FFP.

Les administrateurs de FFP présents au Conseil de surveillance de Peugeot SA sont M. Thierry Peugeot, Président du Conseil de surveillance, M. Jean-Philippe Peugeot, Vice-Président du Conseil de surveillance, Mme Marie-Hélène Roncoroni et M. Robert Peugeot.

Activité

LISI est l'acronyme de Link Solutions for Industry.

Le groupe LISI est un des leaders mondiaux des fixations et des composants d'assemblage pour l'aéronautique et pour l'automobile, et depuis 2007 un acteur dans le médical. LISI réalise également des composants d'assemblage et d'emballage pour la parfumerie et les cosmétiques.

LISI AEROSPACE est n° 3 mondial avec un chiffre d'affaires de 324 M€, représentant plus de 40 % des ventes du groupe. Les produits phares sont les fixations de structure, principalement en titane, les fixations moteurs, les fixations spéciales non structurelles. La division est notamment présente sur les programmes A380 et B787.

LISI MEDICAL, constitué par les acquisitions successives de quatre sociétés spécialisées dans les implants orthopédiques et dentaires, a contribué à hauteur de 43 M€ au chiffre d'affaires de

www.lisi-group.com

LISI AEROSPACE. En année pleine, les revenus de cette division sont de l'ordre de 70 M€.

LISI AUTOMOTIVE est n° 5 mondial avec un chiffre d'affaires de 401 M€, représentant 52 % des ventes du groupe. Les produits phares sont les fixations vissées, les fixations clippées, les composants mécaniques. Les constructeurs européens sont les principaux clients de la division.

LISI COSMETICS est dans le top 10 mondial avec un chiffre d'affaires de 53 M€, représentant 7 % des ventes du groupe. Le groupe a annoncé la cession prochaine de cette division.

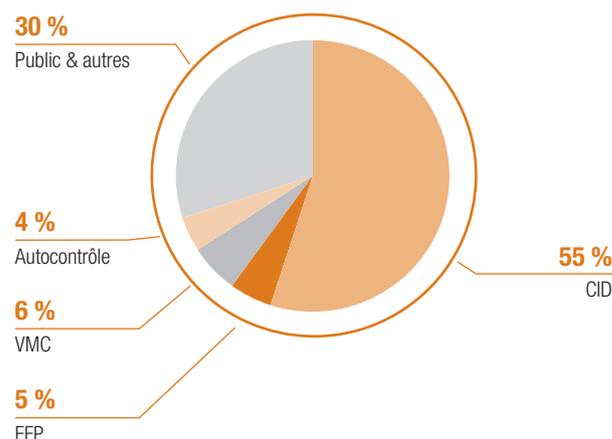
L'exercice 2010 se caractérise à la fois par la bonne performance des activités automobile, médicale et cosmétique, et par le redémarrage progressif de l'activité aéronautique. Dans ce contexte, LISI améliore sa rentabilité et continue de renforcer sa structure financière. La génération de cash-flow libre a atteint 55 M€ permettant de ramener l'endettement net à 18 M€.

Principaux chiffres

(en millions d'euros)	2009	2010
Chiffre d'affaires	695	777
Variation	- 17,7 %	11,7 %
Résultat d'exploitation	34,2	49,5
Marge	4,9 %	6,4 %
Résultat net	9,4	32,9
Marge nette	1,4 %	4,2 %
Dividende net (en €)	0,70	1,05*
Fonds propres	451	490
Endettement net	29	18

* Proposé à l'Assemblée Générale.

Actionnariat (31/12/2010)



L'investissement FFP

Le groupe familial Peugeot est actionnaire de la Compagnie Industrielle de Delle (CID), premier actionnaire de LISI, depuis 1977. En 1996, FFP a reçu, par voie d'apport d'une autre société du groupe familial Peugeot, la participation de 25 % dans CID, premier actionnaire de LISI. En 2002, FFP a pris une participation de 5 % du capital de LISI. FFP a exercé par la suite 50 000 bons de souscriptions d'actions et détient désormais 5,1 % du capital. Au total, FFP détient directement et indirectement 19 % de LISI.

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2010. LISI et CID sont consolidés par mise en équivalence.

M. Christian Peugeot est administrateur de CID et LISI. MM. Thierry Peugeot et Xavier Peugeot sont administrateurs de CID. CID, représentée par M. Thierry Peugeot, est administrateur de LISI.



www.zodiacaerospace.com

Activité

Créé à la fin du XIX^e siècle, Zodiac Aerospace est à l'origine un spécialiste des produits gonflables, en particulier de ballons puis de bateaux pneumatiques. L'équipement aéronautique a pris de plus en plus d'importance à compter des années 1970 pour devenir l'unique activité de Zodiac en 2007 suite à la cession de son activité Marine rebaptisée « Zodiac Marine & Pool » à Carlyle. Début 2009, l'Assemblée Générale des actionnaires a acté ce recentrage sur le métier aéronautique en renommant la société « Zodiac Aerospace » et en changeant le logo.

Le groupe est leader mondial pour un grand nombre de produits tels que les activités d'évacuation et d'arrêt d'urgence, les sièges d'avions ou les équipements de cabine.

L'exercice 2009/2010 a marqué le début de la reprise. La fin de l'exercice s'est caractérisée par une amélioration de l'activité dans chacune des branches du groupe. Le chiffre d'affaires de Zodiac Aerospace est ressorti cependant en léger recul de 1 % en organique à 2 150 M€. La marge opérationnelle s'est établie à 11,2 % malgré une dégradation de la parité euro/dollar.

Principaux chiffres

(en millions d'euros)	2008/09	2009/10
Chiffre d'affaires	2 206	2 150
Variation	9,5 %	- 2,5 %
Résultat d'exploitation courant	249,4	240,4
Marge	11,3 %	11,2 %
Résultat net part du groupe	172,9	148,3
Marge nette	23,2 %	6,9 %
Dividende net (en €)	1,0	1,0
Fonds propres	1 308	1 548
Endettement net	655	514

L'investissement FFP

FFP est entrée au capital de Zodiac Aerospace en acquérant 5,4 % du capital en 2006-2007. Au 1^{er} trimestre 2010, FFP s'est renforcée en achetant 0,54 % supplémentaires du capital à un prix moyen de 30 € par action. Au 18 janvier 2011, FFP détient, 5,88 % du capital de l'équipementier aéronautique et 7,86 % de ses droits de vote.

Après ce renfort, FFP aura investi au total 152 M€ dans Zodiac Aerospace.

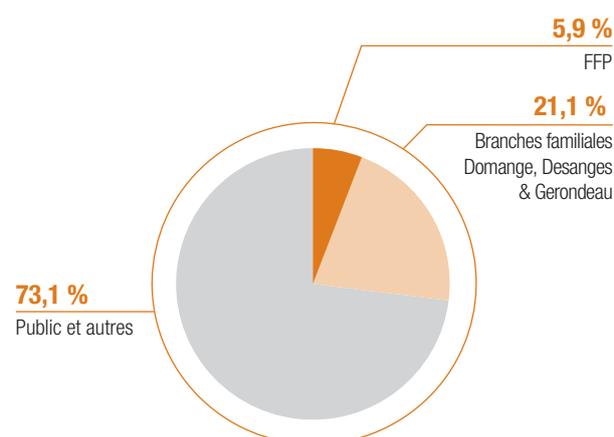
Bien que le groupe diminue progressivement sa sensibilité au dollar, son niveau reste un paramètre important pour Zodiac Aerospace.

Au 1^{er} semestre 2010/2011, Zodiac Aerospace a affiché une croissance de 36 % dont 17,5 % de croissance organique, grâce à un environnement aéronautique plus porteur et un effet de base très favorable par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Porté par le redémarrage progressif du cycle aéronautique, Zodiac Aerospace anticipe une croissance de son chiffre d'affaires de 15 % à 20 % en 2010/2011, hors nouvelles acquisitions et hors impact dollar. A horizon 3 ans, Zodiac Aerospace vise une croissance de son chiffre d'affaires de plus de 40 % et une amélioration de sa marge opérationnelle de 2,5 à 3 points.

Zodiac Aerospace a versé un dividende à 1€ par action en janvier 2011.

Actionnariat (31/08/2010)



Le pacte conclu entre FFP et certains actionnaires familiaux le 14 décembre 2006 a été résilié d'un commun accord le 17 septembre 2010 et il a été mis fin à leur action de concert.

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2010.

FFP, représentée par M. Robert Peugeot, est membre du Conseil de surveillance de Zodiac Aerospace.



Activité

Entreprise régionale à l'origine, s'appuyant sur le succès de la « super-cocotte » en France dans les années 1950, le groupe SEB s'est développé par croissance interne et externe pour devenir le leader mondial du petit équipement domestique. Il est présent sur deux marchés complémentaires : le petit électroménager (environ 11 % de part de marché) et les articles culinaires (environ 15 % de part de marché). Ce positionnement lui donne un profil d'équilibre en matière de produits, de marques, d'implantation géographique et de circuits de distribution.

Groupe multimarque (Krups, Lagostina, Moulinex, Rowenta, Tefal, Calor, SEB, etc.), SEB s'appuie sur une offre étendue dans les articles culinaires, le soin du linge, le soin de la personne, la



www.groupeseb.com

préparation des aliments et des boissons, la cuisson électrique, l'entretien et le confort de la maison. Le groupe commercialise aujourd'hui ses produits dans plus de 120 pays (3/4 de ses ventes sont réalisées hors de France), avec une exposition importante (44 %) aux pays émergents.

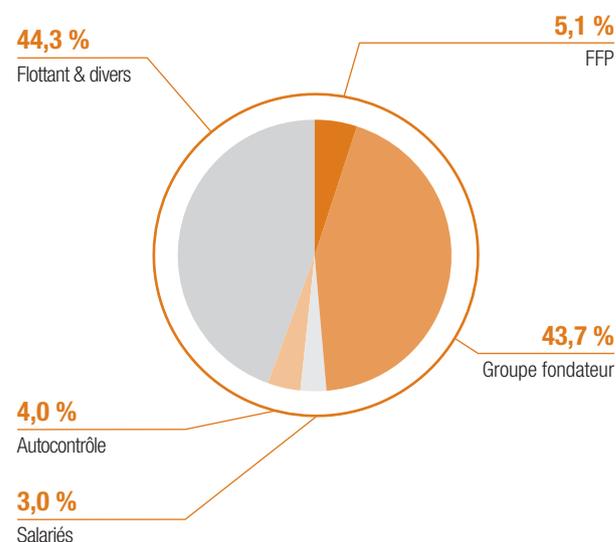
Sur l'exercice 2010, SEB a affiché une activité en forte croissance par rapport à 2009. L'environnement porteur et les investissements (innovation, soutien aux marques) expliquent la croissance solide dans ses différents marchés et lignes de produits. Ce niveau d'activité a permis une nette progression de la rentabilité du groupe. La baisse de l'endettement reflète la bonne génération de trésorerie sur la période.

Principaux chiffres

(en millions d'euros)	2009	2010
Chiffre d'affaires	3 176	3 652
Variation	- 1,7 %	15 %
Résultat d'exploitation	248	349
Marge	7,8 %	9,6 %
Résultat net part du groupe	146	220
Marge nette	4,6 %	6,0 %
Dividende net (en €)	1,04	1,17*
Fonds propres	1 081	1 398
Endettement net	243	131

* Proposé à l'Assemblée Générale.

Actionnariat (31/12/2010)



L'investissement FFP

FFP est entrée au capital de SEB SA au 1^{er} semestre 2004 et a investi 80 M€ pour acquérir 5 % du capital de la société. En 2008, FFP a investi un complément de 12 M€. En 2010, FFP a revendu 0,76 % du capital de SEB SA pour un montant de cession de 21 M€, réalisant ainsi 9 M€ de plus-values par rapport au prix d'acquisition. Au 31 janvier 2011, FFP détient 5,05 % du capital du groupe électroménager et 6,65 % des droits de vote.

FFP est signataire d'engagements de conservation dits « pacte Dutreil » et « pacte Jacob » portant sur une partie des actions SEB SA qu'elle détient.

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2010.

FFP, représentée par M. Christian Peugeot, est administrateur de SEB SA.



www.linedata.fr

Activité

Linedata Services est née en 1998 du rapprochement de trois sociétés : GSI Division des Banques, Line Data et BDB Participation. Depuis, plusieurs autres sociétés de services informatiques européennes et américaines ont été acquises et intégrées dans Linedata Services.

Linedata Services offre à la communauté financière des solutions informatiques globales reposant sur l'association de trois métiers complémentaires : l'édition de progiciels, l'intégration de solutions et la prestation de services d'exploitation.

Linedata Services développe son offre en ASP (Application Service Provider) qui consiste à assurer la mise à jour, la maintenance et l'hébergement des applications accessibles

à distance, ainsi que le stockage des données, la sécurité et l'infrastructure informatique.

Linedata Services est présente dans trois activités : l'Asset Management, l'Épargne et l'Assurance, les Crédits et le Financement.

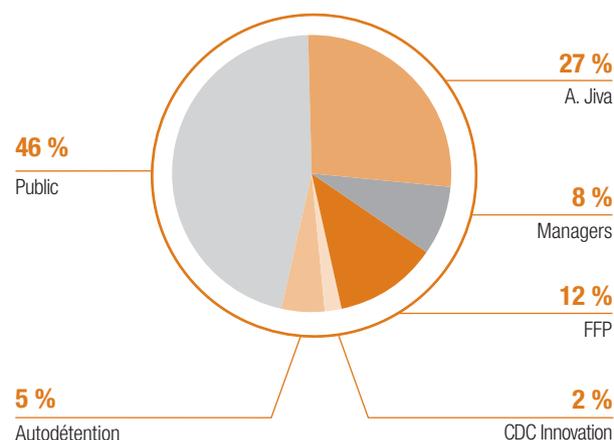
Linedata Services a affiché un chiffre d'affaires en recul en 2010 suite à la baisse des revenus non récurrents et des revenus exceptionnels. Le chiffre d'affaires récurrent est en progression de 2 % et l'EBITDA atteint 21,5 % du chiffre d'affaires, en hausse de 26,5 % sur l'année. La société s'est complètement désendettée.

Principaux chiffres

(en millions d'euros)	2009	2010
Chiffre d'affaires	144,5	136,2
Variation	- 10,1 %	- 5,7 %
Résultat d'exploitation	15,4	21,7
Marge	10,7 %	15,9 %
Résultat net part du groupe	9,1	12,9
Marge nette	6,3 %	9,5 %
Dividende net (en €)	0,20	0,50*
Fonds propres	96,0	108,6
Endettement net	12,7	- 2,5

* Proposé à l'Assemblée Générale.

Actionnariat (31/12/2010)



L'investissement FFP

FFP a investi 15 M€ dans Linedata Services lors de l'augmentation de capital réservée en juin 2004, puis a racheté un bloc en mars 2005 pour 7 M€. Au 31 janvier 2011, FFP détient 12,3 % du capital et 17,0 % des droits de vote.

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2010.

M. Jean-Philippe Peugeot est membre du Conseil de surveillance de Linedata Services.



www.sanef.com

Activité

Les autoroutes françaises ont une activité qui est corrélée à celle du PIB. Elles sont concédées pour une durée limitée et encadrées par un contrat de concession qui prévoit notamment une évolution des tarifs en fonction de l'inflation.

Sanef et sa filiale SAPN gèrent 1 757 kilomètres d'autoroutes en France, principalement A1, A3, A13, A14, A16, A29. Il s'agit d'un réseau mature, qui dispose d'un emplacement stratégique, avec quatre des six autoroutes d'accès à Paris. Son trafic se caractérise par une faible saisonnalité, une part du trafic

commercial plus importante que la moyenne et un bon équilibre entre les différents types de trafic : péri-urbain, urbain, loisir, affaires, international. La principale concession arrive à échéance en 2029.

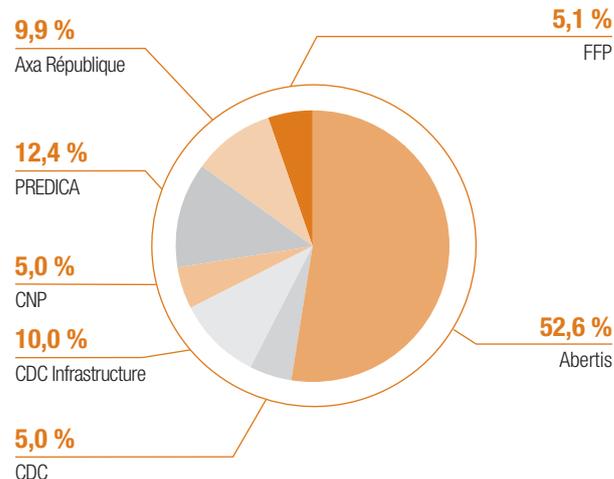
En 2010, le chiffre d'affaires du groupe Sanef s'élève à 1 468 M€, soit + 3,8 % par rapport à 2009 malgré une stabilité du trafic. Les investissements se sont élevés à 256 M€ au cours de l'exercice.

Principaux chiffres

Chiffres clés

Chiffre d'affaires 2010	1 468 M€
Trafic à l'équilibre	

Actionnariat (31/12/2010)



L'investissement FFP

FFP a investi 102,2 M€ et détient 5,1 % du capital de HIT qui est la société constituée pour répondre à l'appel d'offres de la privatisation de la société autoroutière Sanef. Le processus de privatisation des autoroutes engagé par l'État français en juillet 2005 s'est traduit par le succès de l'offre du consortium HIT dont l'actionnaire majoritaire est la société espagnole Abertis, un des premiers intervenants en matière de gestion de concessions publiques en Europe. HIT détient, depuis avril 2006, 100 % du capital de Sanef.

FFP est partie à un pacte d'actionnaires dont les principales caractéristiques figurent en page 61.

La valorisation de la participation HIT dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés a été réalisée conformément aux principes de valorisation de FFP des actifs non cotés.

M. Robert Peugeot est administrateur de Sanef.



www.groupeonet.com

Activité

Créé dans les années 1860, ONET débute par des activités de manutention dans le port de Marseille. Le groupe devient un spécialiste du nettoyage dès 1930.

ONET est aujourd'hui le leader français des services aux entreprises dans les domaines de la propreté-multiservice et un acteur majeur dans les secteurs des technologies en milieux extrêmes, de la prévention et sécurité, de l'intérim et du recrutement.

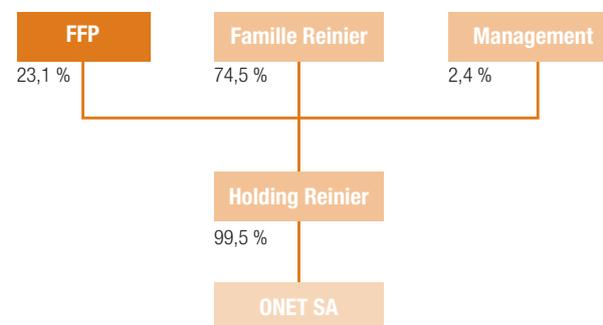
Son chiffre d'affaires dépasse 1,3 milliard d'euros. Son effectif inscrit est supérieur à 48 000 collaborateurs répartis dans son réseau de 300 agences de proximité.

La récurrence de l'activité se vérifie sur 2010 avec une croissance des revenus du groupe Holding Reinier de 1,7 %. La rentabilité est également en progression et l'endettement diminue.

Principaux chiffres

(en millions d'euros)	2009	2010
Chiffre d'affaires	1 348	1 370
Variation	3,3 %	1,7 %
Résultat opérationnel	53	60
Marge	4,0 %	4,4 %
Résultat net	31	32
Marge nette	2,3 %	2,4 %

Actionnariat (31/12/2010)



L'investissement FFP

ONET, coté en Bourse depuis 1987, était détenu majoritairement par les deux branches issues de la famille du fondateur : la famille Reinier et la famille Fabre. En juin 2007, la famille Fabre a indiqué vouloir céder sa participation. La famille Reinier a choisi FFP comme partenaire de long terme pour racheter les titres de la famille Fabre et retirer la société de la cote. FFP et la famille Reinier ont souhaité associer une centaine de cadres de la société à cette nouvelle étape de ce groupe familial marseillais.

FFP a investi 72 M€ pour détenir 23,05 % du capital et des droits de vote de Holding Reinier.

FFP est partie à un pacte d'actionnaires dont les principales caractéristiques figurent en page 61.

La valorisation de la participation Holding Reinier dans l'Actif Net Réévalué a été réalisée conformément aux principes de valorisation de FFP des actifs non cotés. Holding Reinier est consolidé par mise en équivalence dans les comptes consolidés.

MM. Robert Peugeot et Alain Chagnon sont administrateurs de Holding Reinier. M. Alain Chagnon et FFP, représentée par M. Thierry Mabillet de Poncheville, sont membres du Conseil de surveillance de ONET SA.



Activité

DKSH est issu de la fusion en 2002 de deux sociétés familiales suisses. C'est aujourd'hui une des 20 premières sociétés suisses avec 365 représentations réparties dans 35 pays et un effectif se composant de plus de 20 000 employés.

Leader des services d'expansion de marché, DKSH est essentiellement orienté sur l'Asie avec comme principaux marchés la Thaïlande, la Malaisie et la Chine.

DKSH propose une diversité de services, tels que le sourcing, le marketing, la commercialisation et le service après-vente, et fournit à ses partenaires commerciaux des expertises ainsi que des services logistiques sur place. DKSH s'appuie sur un réseau très ramifié et spécialisé. Les activités s'articulent



autour de quatre divisions spécifiques qui reflètent les champs d'expertise de DKSH : biens de consommation, santé, matières premières spécialisées et technologies.

Si le siège de cette société suisse se trouve à Zürich, elle est profondément ancrée dans le tissu économique de toute la région Asie-Pacifique, où elle opère depuis plus de 140 ans.

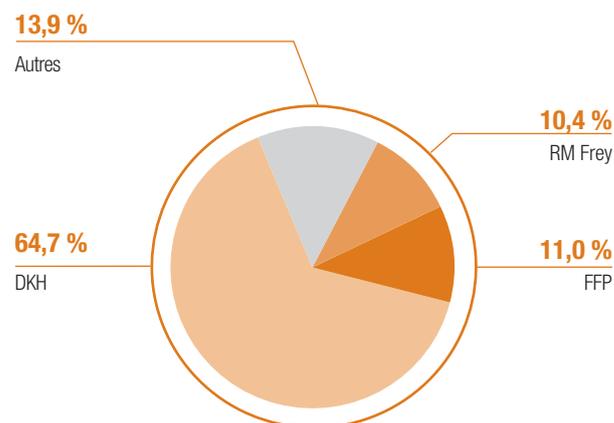
La croissance de DKSH s'élève à 15 % en 2010 tirée par la division biens de consommation et la division santé principalement. La Thaïlande, la Malaisie et Hong-Kong sont les principaux pays contributeurs. Le résultat d'exploitation est en forte augmentation.

Principaux chiffres

(en millions d'euros)	2009	2010
Chiffre d'affaires	6 356	7 295
Variation	2,1 %	14,8 %
Résultat d'exploitation	130	227
Marge	2,0 %	3,1 %
Effectifs	20 744	22 586

* Proposé à l'Assemblée Générale.

Actionnariat (31/12/2010)



L'investissement FFP

FFP a investi dans la société DKSH aux côtés des actionnaires fondateurs, d'une part en rachetant les titres d'actionnaires sortants et d'autre part en souscrivant à une augmentation de capital.

FFP a investi 85,4 M€ pour détenir 11 % du capital et des droits de vote de DKSH.

FFP est partie à un pacte d'actionnaires dont les principales caractéristiques figurent en page 61.

La valorisation de la participation DKSH, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, a été réalisée conformément aux principes de valorisation de FFP des actifs non cotés.

M. Robert Peugeot est administrateur de DKSH.



Activité

Château Guiraud est un Sauternes, Premier Cru classé 1855. La propriété compte 128 hectares dont 100 de vignes. La production variable suivant les millésimes est en moyenne de 140 000 bouteilles dont 110 000 en Premier Cru. Elle est entièrement tournée vers la qualité, le respect de l'écosystème originel et privilégie les méthodes biologiques.

FFP et ses partenaires visent un haut niveau de qualité pour le Premier Cru et développent une dynamique commerciale en particulier à l'international, afin d'asseoir la réputation d'excellence du vin de Château Guiraud auprès des grands amateurs internationaux. Cette politique se traduit d'ores et déjà par une excellente couverture journalistique et par des notes de dégustation qui le placent parmi les meilleurs.

Principaux chiffres

Chiffres clés

128 hectares dont 100 de vignes

En moyenne : 140 000 bouteilles par an

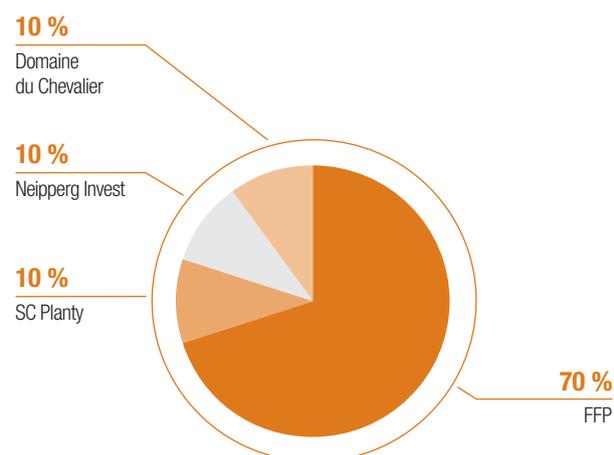
dont 110 000 de Premier Cru

Depuis de nombreuses années, Château Guiraud travaille à obtenir une plus grande biodiversité (installation de haies, « hôtels à insectes » etc.) qui a permis progressivement un moindre emploi de produits phytosanitaires. Grâce à ces efforts, le millésime 2011 sera certifié « issu de l'agriculture biologique ». Château Guiraud est le premier grand cru bordelais à obtenir sa certification en agriculture biologique.

Les moyens commerciaux ont été renforcés au cours de l'exercice. Ils permettent d'ouvrir de nouveaux débouchés, en Asie et tout particulièrement en Chine.

Au plan financier, les ventes de vin ont porté sur 2,4 M€ en 2010 contre 1,8 M€ en 2009. Confiants dans l'avenir, les associés ont tous contribué à une nouvelle mise de fonds (1,2 M€) en 2010, après les pertes subies en 2009 et 2010.

Actionnariat (31/12/2010)



L'investissement FFP

L'acquisition de Château Guiraud s'est faite avec des partenaires spécialistes du secteur. Ils ont ensemble créé la société Financière Guiraud SAS qui a acquis, en juillet 2006, 100 % des parts de la SCA Château Guiraud. FFP détient 70 % du capital de Financière Guiraud SAS, chacun des trois autres associés en possédant 10 %.

FFP est partie à un pacte d'actionnaires dont les principales caractéristiques figurent en page 61.

La valorisation de Financière Guiraud SAS dans l'Actif Net Réévalué a été maintenue au prix d'acquisition. Financière Guiraud SAS est consolidée par intégration globale dans les comptes de FFP.

FFP, représentée par M. Robert Peugeot, est Présidente de la société Financière Guiraud SAS.



Activité

Immobilier Dassault est une société à statut SIIC qui dispose d'un patrimoine de qualité, composé de dix actifs localisés à Paris et dans le croissant ouest parisien.

En 2010, deux opérations d'envergure ont transformé Immobilière Dassault : d'une part, les travaux du 23 avenue des Champs Elysées ont été terminés dans les délais et le bail d'Abercrombie & Fitch court depuis le 9 juillet 2010 ; d'autre part l'immeuble du 127 avenue des Champs Elysées a été acquis pour 92 M€ le 16 novembre 2010. Afin de financer cette acquisition, la société a procédé à une augmentation de capital de 25,9 M€, renforçant ainsi les fonds propres de la société à 97,1 M€.

Principaux chiffres

(en millions d'euros)	2009	2010
Valeur d'expertise du patrimoine	186	319
Actif net réévalué par action (€)	36,1	37,3
Résultat net	1,5	3,7
Dividende (€ / action)*	0,25	0,30*

* Proposé à l'Assemblée Générale.

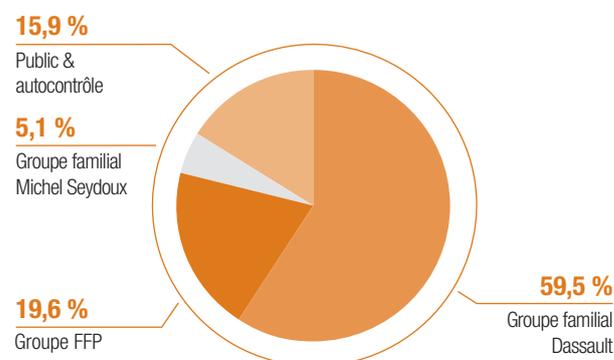
L'investissement FFP

Au premier semestre 2006, FFP et la famille Dassault ont décidé d'apporter à la société Immobilière Dassault une partie de leurs immeubles. À l'issue des opérations d'apports et d'achats d'actions effectuées en 2006, FFP détient, directement et indirectement via sa filiale Valmy-FFP, 19,6 % du capital d'Immobilier Dassault. FFP a participé à l'augmentation de capital réalisée par Immobilière Dassault en 2010 en souscrivant à sa quote-part de capital.

www.immobieliere-dassault.com

Le patrimoine de la société est évalué à 319 M€, en progression de 72 % sur un an suite à l'entrée dans le patrimoine de l'immeuble du 127 avenue des Champs Elysées mais également à une croissance soutenue des valeurs des immeubles historiques (+ 22 % à périmètre constant dont + 37 % pour le 23 Champs Elysées). L'ANR par action est ainsi en progression de 3,8 % à 37,3 €. Le cours de bourse au 11 avril 2011 fait apparaître une décote sur l'ANR de 48 %.

Actionnariat (31/12/2010)



FFP est partie à un pacte d'actionnaires dont les principales caractéristiques figurent en page 61, sans agir de concert.

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2010.

FFP, représentée par M. Jean-Philippe Peugeot, est membre du Conseil de surveillance d'Immobilier Dassault.

Capital-investissement

Au 31 décembre 2010, les montants investis dans les fonds de capital-investissement sont valorisés à 120 M€* et représentent 11,0 % de l'Actif Brut Réévalué de la Diversification et 4,6 % de l'Actif Brut Réévalué de FFP.

Chiffres clés :

274 M€ d'engagements totaux dont :

196 M€ appelés

78 M€ non appelés

113 M€ remboursés

Depuis 2002, FFP a augmenté ses engagements dans les fonds de capital-investissement. Cette classe d'actifs permet à FFP d'accéder à un grand nombre d'entreprises et de secteurs d'activité en ayant une approche long terme. Elle lui permet aussi d'accéder à des secteurs ou des zones géographiques auxquelles elle n'aurait accès directement que difficilement. Ces dernières années, FFP a renforcé son exposition dans les pays émergents où la croissance est plus forte et où l'essentiel des fonds n'a pas (ou peu) recours à l'effet de levier.

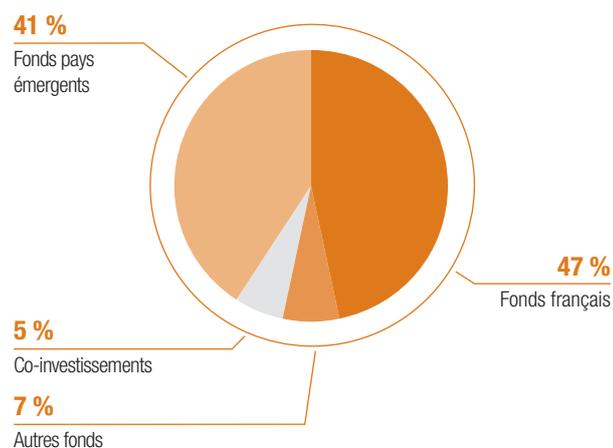
Le portefeuille de FFP est majoritairement composé de fonds de LBO français, les principaux gérants étant LBO France et Sagard. Avec certains fonds, FFP a effectué des co-investissements. Les autres fonds sont des fonds européens (italien et espagnol) et thématiques (environnement). Enfin, les fonds des pays émergents prennent une part croissante dans le portefeuille et sont principalement des fonds en Inde, Chine et Vietnam ainsi que ceux d'IDI Emerging Markets.

En 2010, FFP a souscrit pour 7,5 M€ au second compartiment d'IDI Emerging Markets, société dédiée à l'investissement dans des fonds de capital-investissement dans les pays émergents.

Elle a par ailleurs pris quatre nouveaux engagements pour un total de 20 M\$: 2 M\$ dans le fonds Gulf Capital investissant dans les pays du Golfe persique à partir d'Abu Dhabi, 8 M\$ et 5 M\$ respectivement dans les fonds indiens Everstone Capital Partners II et Peepul Capital III ainsi que 5 M\$ dans le fonds immobilier L Real Estate. Le fonds Chrys Capital V a réduit sa taille de 24 %, réduisant l'engagement de FFP de 1 M\$.

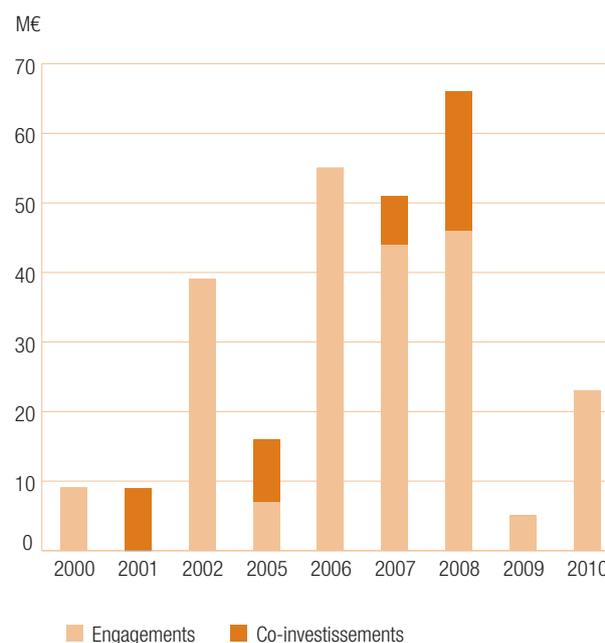
En Europe, l'activité des fonds de capital-investissement est demeurée faible quand celle des fonds des pays émergents est restée soutenue. Ainsi, les appels de fonds se sont élevés à 24 M€ (contre 11 M€ en 2009) et les remboursements encaissés à 4 M€ (contre 2 M€ en 2009).

Exposition ⁽¹⁾ par type de fonds (M€)



(1) L'exposition est la somme des valorisations au 31/12/2010 et des engagements non appelés.

Nouveaux engagements par millésime (M€)



* Dans son Actif Net Réévalué, FFP valorise les fonds à la valeur liquidative qu'ils lui communiquent. Celle-ci est calculée en suivant, pour la grande majorité des fonds, les règles EVCA. Dans les comptes consolidés est enregistrée au bilan la totalité des engagements (engagements appelés et engagements non appelés).



Activité

IDI est une société cotée depuis 1991. Elle a pour vocation de prendre des participations, généralement majoritaires dans des sociétés non cotées, et de les accompagner en les développant pendant une longue période. Les investissements sont compris entre 1,5 et 20 M€. À partir de son cœur de métier d'investissement en France, IDI a diversifié sa stratégie, en particulier via le financement mezzanine et le private equity dans les pays émergents via sa participation dans IDI Emerging Markets.

Principaux chiffres

Chiffres clés (30/06/2010)

Actif net Réévalué par action	30,81 M€
Résultat net semestriel	15,2 M€
Dividende encaissé en 2010	0,65 M€

L'investissement FFP

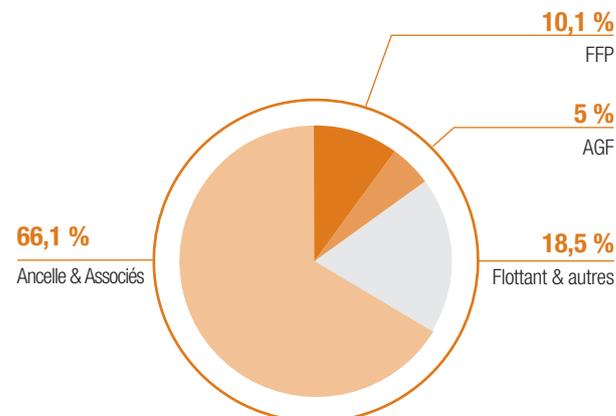
En 2006 et après la fusion entre IDI, Euridi et Marco Polo Investissements, FFP détenait 5,0 % de IDI. En 2007, IDI a décidé de procéder à une augmentation de capital afin d'accroître ses investissements tant en France que dans les pays émergents. Lors de cette augmentation de capital, FFP a augmenté sa participation en investissant 15,5 M€. FFP détient désormais 10,1 % du capital de la société.

www.idi.fr

En mai 2010, IDI a acquis AGF Private Equity auprès d'Allianz France. Cette société de gestion gère environ 2,5 Md€ d'actifs au sein de deux activités : les fonds de fonds de capital-investissement en Europe et le capital-risque. Elle a été rebaptisée IDInvest Partners.

AU 31 mars 2011, Caroline Remus a rejoint l'IDI en tant que Directeur Général Délégué.

Actionnariat (31/12/2010)



La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2010.

FFP, représentée par M. Alain Chagnon, est membre du Conseil de surveillance de IDI.

1.9 Informations sociales et environnementales

1

Informations sociales

Dans le domaine social, les éléments significatifs pour FFP sont les suivants :

- l'effectif total actuel de la société est de treize personnes. À l'exception du Président-Directeur Général et du Directeur Général délégué, elles sont toutes titulaires d'un contrat de travail, à durée indéterminée. Il n'y a pas de main-d'œuvre intérimaire. La société est soumise à la réglementation des 35 heures par semaine étant néanmoins observé que la majorité de son effectif est constituée de cadres ;
- il y a un salarié à temps partiel ;
- la masse salariale au 31 décembre 2010 s'établit à 1 536 509 € et les charges sociales à 757 138 € ;
- les salariés et mandataires sociaux bénéficient d'un accord d'intéressement. Au titre de cet accord, 3 877 € ont été versés en 2010 ;
- chaque salarié peut verser, à son gré, tout ou partie de son intéressement sur un plan d'épargne entreprise géré par un organisme financier extérieur ;
- compte tenu de son effectif, la société n'a pas d'instance représentative du personnel et ne peut signer d'accords collectifs, ce qui l'amène à signer directement des accords avec chacun des salariés. L'année 2010 n'a pas donné lieu à la conclusion d'accord particulier en dehors du renouvellement de l'accord d'intéressement ;
- les autres rubriques visées par le décret n° 2002-221 du 20 février 2002, pris en application de l'article L. 225-201-1 du Code de commerce, à savoir les conditions d'hygiène et de sécurité, la formation, l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés, les œuvres sociales et la sous-traitance ne donnent pas lieu à commentaire en raison de l'activité spécifique de la société et de son effectif limité.

Informations environnementales

FFP exerce une activité de holding industriel et financier. Cette activité ne rentre pas dans les prescriptions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce et de son décret d'application du 20 février 2002 relativement aux différentes informations environnementales à communiquer (consommation de ressources : eau, matières premières, énergie, mesures prises pour limiter les atteintes à l'environnement, provisions et garanties pour risques en matière d'environnement).

Gouvernement d'entreprise

2.1	Composition du Conseil d'administration	28
2.2	Pouvoirs et fonctionnement du Conseil d'administration	28
2.3	Comités spécialisés	29
2.4	Extraits des statuts relatifs au gouvernement d'entreprise	29
2.5	Règlement intérieur du Conseil d'administration	30
2.6	Mandats et fonctions des mandataires sociaux – expertise en matière de gestion	34
2.7	Rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux	43
2.8	État récapitulatif des opérations sur les actions FFP réalisées par les mandataires sociaux et leurs proches au cours de l'année 2010	46
2.9	Déclarations liées au gouvernement d'entreprise	46
2.10	Opérations avec les apparentés	46
2.11	Rapport du Président du Conseil d'administration	47
	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration	56

2.1 Composition du Conseil d'administration

2

Nom	Prénom	Fonction chez FFP	Indépendant
Peugeot	Robert	Président-Directeur Général	
Peugeot	Jean-Philippe	Vice-Président	
Roncoroni	Marie-Hélène	Vice-Présidente	
Banzet	Frédéric	Administrateur	
Chodron de Courcel	Georges	Administrateur	♦
Gendry	Luce	Administrateur	
Peugeot	Christian	Administrateur	
Peugeot	Thierry	Administrateur	
Peugeot	Xavier	Administrateur	
Poinso	Philippe	Administrateur	♦
Soulard	Patrick	Administrateur	♦

M. Jean-Philippe Thierry a démissionné de son mandat d'administrateur le 23 mars 2010, en raison de sa nomination en qualité de Vice-Président de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) et pour éviter d'éventuels conflits d'intérêts.

Les règles relatives à la composition du Conseil d'administration sont décrites dans le *rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que*

sur les procédures de contrôle interne qui figure en page 47. Les critères retenus pour déterminer la qualification d'administrateur indépendant sont ceux du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008 mis à jour en avril 2010.

2.2 Pouvoirs et fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre et, sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société. Les règles relatives au fonctionnement du Conseil d'administration sont fixées par la loi, les statuts ainsi que par une « Charte des membres du Conseil d'administration » qui constitue le règlement intérieur du Conseil d'administration. Ce règlement précise l'organisation du Conseil d'administration afin d'en optimiser les travaux.

Il a pour objet notamment de rappeler les obligations qui pèsent sur chaque administrateur et les missions du Conseil d'administration. Il décrit le fonctionnement interne du Conseil d'administration, précise les missions du Président du Conseil d'administration et rappelle que le Président du Conseil d'administration exerce également les fonctions de Directeur Général. En outre, cette charte formalise la constitution de comités spécifiques qui exercent leur action sous la responsabilité du Conseil d'administration.

2.3 Comités spécialisés

Quatre comités ont été créés :

- Comité des Nominations et des Rémunérations ;
- Comité des Participations ;
- Comité d'Investissements ;
- Comité Financier et d'Audit.

La composition et les règles de fonctionnement de ces comités sont décrites dans le *rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne*, page 47.

2

2.4 Extraits des statuts relatifs au gouvernement d'entreprise

Composition du Conseil d'administration (article 9 des statuts)

1. La société est administrée par un Conseil d'administration de trois à douze membres, sous réserve de l'exception prévue par la loi en cas de fusion.
Le nombre des administrateurs personnes physiques et représentants permanents des personnes morales ayant dépassé l'âge de 75 ans ne pourra être supérieur au tiers des administrateurs en fonction, ce dépassement s'appréciant et prenant effet lors de chaque Assemblée Générale Ordinaire annuelle.
En cas de dépassement de cette limitation et à défaut de démission volontaire suffisante d'administrateurs de plus de 75 ans, le ou les administrateurs les plus âgés seront réputés démissionnaires à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle susvisée, dans la mesure nécessaire pour respecter la limitation du tiers.
Toutefois, si l'administrateur le plus âgé a exercé les fonctions de Président ou de Directeur Général, il sera maintenu en fonction et le ou les administrateurs les plus âgés après lui seront réputés démissionnaires.
Aucun renouvellement de mandat ne peut avoir lieu pour un administrateur âgé de plus de 75 ans à la date de l'assemblée ; de même, les personnes morales, dont le mandat d'administrateur est renouvelé, ne pourront se faire représenter par une personne âgée de plus de 75 ans au jour du renouvellement.
2. Pendant la durée de son mandat, chaque administrateur doit être propriétaire de 10 actions au moins.
3. Les administrateurs sont nommés pour six ans.

Présidence du Conseil d'administration et Direction Générale (articles 11 et 12 des statuts)

1. Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président, personne physique dont il détermine la rémunération.
Le Président représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.
Quand il exerce, en outre, des fonctions de Direction Générale, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'administration, et dans la limite de l'objet social. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. Le Conseil d'administration peut limiter les pouvoirs du Directeur Général, mais cette limitation est inopposable aux tiers. Il a la faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs autant de mandataires qu'il avisera.
2. La Direction Générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général. Le Conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale.

3. Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs directeurs généraux délégués dont le nombre ne peut être supérieur à cinq. Les directeurs généraux délégués sont des personnes physiques ; ils peuvent être choisis parmi les administrateurs ou en dehors d'eux. En cas de décès, de démission ou révocation du Directeur Général, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général. En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. La limitation de ces pouvoirs n'est cependant pas opposable aux tiers, à l'égard desquels chaque

Directeur Général délégué dispose des mêmes pouvoirs que le Directeur Général. Lorsqu'un Directeur Général délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat. La limite d'âge est fixée à 70 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de Directeur Général et de Directeur Général délégué, les fonctions de l'intéressé prenant fin à l'issue de la première Assemblée Générale Ordinaire annuelle suivant la date de son anniversaire.

4. Un administrateur peut être nommé Vice-Président du Conseil d'administration avec mission de convoquer et de présider les séances de ce conseil en cas d'empêchement du Président, de sa démission ou de son décès.

2.5 Règlement intérieur du Conseil d'administration

Lors de sa séance du 26 juin 2003, le Conseil d'administration a arrêté les termes d'une « Charte des membres du Conseil d'administration » qui expose les règles de conduite applicables à tous les membres et participants du Conseil d'administration. Cette charte, régulièrement mise à jour, et qui constitue le règlement intérieur du Conseil d'administration, est un document exclusivement interne qui ne peut avoir pour effet de se substituer aux statuts ni aux dispositions relevant du droit des sociétés commerciales.

1. Obligations des administrateurs

- 1.1. Avant d'accepter ses fonctions de membre du Conseil d'administration (ci-après désigné « administrateur »), tout candidat s'assure qu'il a connaissance des obligations générales et particulières attachées au mandat d'administrateur.
- 1.2. Les statuts de FFP et la présente charte lui sont remis préalablement à son entrée en fonction. L'acceptation du mandat d'administrateur entraîne l'adhésion à cette charte.
- 1.3. Chaque administrateur détient en son nom propre et pendant la durée de son mandat, le nombre minimal de 10 actions FFP.
- 1.4. Lorsqu'il participe aux délibérations du Conseil d'administration et exprime son vote, l'administrateur représente l'ensemble des actionnaires de la société et agit dans l'intérêt social de la société.
- 1.5. Chaque administrateur consacre à la préparation des séances du conseil, ainsi que des comités auxquels il siège, le cas échéant, le temps nécessaire à l'examen des dossiers qui lui ont été adressés. Il peut demander au Président tout complément d'informations qui lui est nécessaire.
- 1.6. Les dossiers des séances du Conseil d'administration, ainsi que les informations recueillies avant ou pendant la séance sont confidentiels. Conformément à la réglementation en vigueur, tout administrateur, ainsi que toute personne assistant aux séances du conseil, ne peut en disposer en dehors du cadre normal de ses fonctions, ou à des fins autres que celles pour lesquelles il a obtenu lesdites informations. Il prend toutes mesures utiles pour que cette confidentialité soit préservée. Le caractère confidentiel et personnel de ces informations est levé à compter du moment où elles font l'objet d'une publicité quelconque par la société.
- 1.7. L'administrateur fait part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel, avec FFP. Il s'abstient de participer au vote de la délibération correspondante.
- 1.8. La participation directe ou indirecte d'un administrateur à une opération à laquelle FFP est directement intéressée ou dont il a connaissance en tant que membre du conseil, est portée à la connaissance du conseil préalablement à son dénouement.
- 1.9. Chaque administrateur, ainsi que toute autre personne assistant aux séances du conseil, doit s'abstenir d'effectuer à titre personnel, ou par personne interposée, des opérations sur les titres de la société aussi longtemps qu'il dispose, de par ses fonctions ou sa présence à une séance du conseil, d'informations non encore rendues publiques et qui pourraient influencer la valorisation du titre en Bourse.
Pour ce faire, les procédures suivantes doivent notamment être respectées :
- 1.10. Les actions de la société détenues par un administrateur à titre personnel ainsi que par son conjoint non séparé, son enfant mineur non émancipé ou encore par toute autre personne interposée, doivent être inscrites sous forme nominative : soit au nominatif pur auprès de la société elle-

même ou de son mandataire (Caceis), soit au nominatif administré auprès d'un intermédiaire dont les coordonnées seront communiquées au Secrétaire du conseil.

- 1.11. Toute opération sur d'éventuels instruments financiers relatifs à des titres émis par la société à découvert ou en report est interdite aux administrateurs.
- 1.12. Toute transaction sur l'action FFP elle-même, pendant les 20 jours calendaires qui précèdent l'annonce des résultats périodiques (annuels, semestriels) ainsi que le jour de l'annonce, est strictement interdite pour tout administrateur ou pour toute autre personne ayant assisté à la séance du conseil au cours de laquelle ces résultats ont été présentés. La même règle s'appliquera s'il y a lieu à la communication des résultats annuels et semestriels prévisionnels.
- 1.13. Le calendrier de ces annonces sera communiqué aux administrateurs en début de chaque année.
- 1.14. Toutes les transactions, y compris à terme, sur l'action FFP, sur des titres donnant accès à ces actions, ou sur des instruments financiers relatifs à de tels titres, réalisées par :
 - un membre du conseil, son conjoint non séparé, son enfant mineur non émancipé ou encore par toute autre personne interposée ;
 - pour leur compte propre ou pour un tiers en vertu d'un mandat (sauf mandat exercé dans le cadre d'un service de gestion pour compte de tiers), doivent être déclarées au Secrétaire du conseil conformément à la réglementation en vigueur.
- 1.15. Les administrateurs sont informés périodiquement de leurs obligations en matière déclarative.

2. Missions du Conseil d'administration

- 2.1. Le Conseil d'administration est un organe collégial qui représente l'ensemble des actionnaires.
- 2.2. Aux termes de l'article 10 des statuts, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.
- 2.3. Sur proposition du Président, le Conseil d'administration arrête les orientations stratégiques de la société.
- 2.4. S'agissant plus particulièrement des opérations d'investissements ou de désinvestissements concernant des participations, le Conseil d'administration prend une décision sur le projet présenté par le Président et étudié par le Comité d'Investissements.
- 2.5. Le Conseil d'administration pourra accompagner sa décision, au cas par cas, de limites de prix à ne pas franchir ou de toute autre modalité particulière à respecter.
- 2.6. Lorsque les circonstances l'exigent et en raison du rythme des opérations qui ne suit pas celui des conseils, notamment dans les cas d'investissement ou de désinvestissement, le Président pourra solliciter la position du conseil en le convoquant exceptionnellement dans les 24 heures.
- 2.7. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

2.8. Le conseil procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

2.9. Le conseil peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Les avis des comités ne sauraient se substituer aux décisions du conseil sauf en cas de délégation spécifique donnée par le conseil.

3. Fonctionnement du Conseil d'administration

- 3.1. Le Conseil d'administration désigne parmi ses membres un Président et s'il le juge utile, un ou plusieurs Vice-Présidents. Le conseil choisit également la personne devant remplir les fonctions de secrétaire, qui peut être choisie en dehors de ses membres.

Le Secrétaire est responsable des procédures relatives aux règles de fonctionnement du conseil. Il établit les procès-verbaux des réunions du conseil et en assure la diffusion. Il est habilité à certifier conformes les copies ou extraits desdits procès-verbaux.
- 3.2. Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation de son Président ou à défaut par l'un des Vice-Présidents qu'il a désignés.
- 3.3. Les membres du Conseil d'administration sont convoqués aux réunions avec un délai suffisant pour leur permettre d'y assister. La convocation peut avoir lieu par tout moyen, par écrit ou verbalement.
- 3.4. Les administrateurs peuvent se faire représenter par un autre administrateur au moyen d'un pouvoir écrit.
- 3.5. Toute personne extérieure au Conseil d'administration peut être invitée à participer à tout ou partie des réunions de celui-ci, à l'initiative du Président du conseil. Elle ne prend pas part aux délibérations.
- 3.6. Pour la validité des délibérations du Conseil d'administration, le nombre des membres présents doit être au moins égal à la moitié du total des membres.
- 3.7. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, la voix du Président de séance est prépondérante.
- 3.8. Lorsque les circonstances l'exigent et dans les limites fixées par la loi, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, permettant leur identification et participation effective, seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.
- 3.9. Le Conseil d'administration répartit les jetons de présence alloués par l'Assemblée Générale, selon un barème de répartition qui tient compte des fonctions exercées au sein du conseil et le cas échéant de ses comités.
- 3.10. Le Conseil d'administration déterminera les principes et modalités d'évaluation de son mode de fonctionnement et de son activité.

4. Missions du Président-Directeur Général

- 4.1. Le Conseil d'administration désigne parmi ses membres un Président qui doit être une personne physique. Le Président est nommé pour une période qui ne peut excéder son mandat d'administrateur.
- 4.2. Le Conseil d'administration choisit le mode d'exercice de la Direction Générale de la société. Il a opté dans sa séance du 11 mars 2002 pour la formule non dissociée : le Président du conseil est en même temps Directeur Général de la société.
- 4.3. Le Président anime le Conseil d'administration, organise et dirige les travaux de celui-ci.
- 4.4. Il met en œuvre les orientations prises par le Conseil d'administration et assure la gestion courante de la société. S'agissant des opérations d'investissements et de désinvestissements relatives à des participations, il revient au Président-Directeur Général de mettre en œuvre, au mieux des intérêts de la société, les décisions prises par le Conseil d'administration auquel il sera rendu compte a posteriori.
- 4.5. Le Président-Directeur Général représente la société vis-à-vis des tiers.

5. Comités

Le Conseil d'administration a décidé la constitution de comités spécifiques qui exerceront leurs activités sous sa responsabilité. Les missions et la composition de ces comités sont fixées par le Conseil d'administration. La durée du mandat des membres des comités coïncide avec celle de leur mandat de membre du Conseil d'administration. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier. Chacun des comités élit son Président et détermine les règles internes applicables à la conduite de ses travaux. Un secrétaire du comité peut être désigné, administrateur ou non. Chaque comité délibère valablement lorsque la moitié de ses membres est présente ou représentée. En cas d'urgence, chacun des quatre comités peut valablement délibérer par consultation individuelle de ses membres.

Les missions et règles internes de fonctionnement de ces comités sont déterminées ci-après :

5.1 Comité des Nominations et des Rémunérations

Le Comité des Nominations et des Rémunérations présente ses recommandations en matière de :

- nomination du Directeur Général délégué et, le cas échéant, de son adjoint ;
- nomination des membres du Conseil d'administration et des comités constitués par le conseil, renouvellement des mandats ;
- désignation des représentants permanents de la société dans les Conseils d'administration ou de surveillance de sociétés tierces ;

- rémunération individuelle du Président-Directeur Général, du Directeur Général délégué et le cas échéant de son adjoint ;
- montant et barème de répartition des jetons de présence, simples ou spéciaux, alloués aux administrateurs, rémunération des membres des comités ;
- politique générale d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et politique générale d'intéressement.

Le Président porte à la connaissance du conseil ses recommandations.

Un membre du comité ne prend pas part au vote lorsque, le cas échéant, le comité délibère sur sa propre rémunération.

Le comité se réunit au moins une fois par an à l'initiative de son Président.

5.2 Comité des Participations

Le Comité des Participations assure pour le compte du Conseil d'administration le suivi de l'activité et le contrôle des sociétés dans lesquelles FFP détient une participation.

Le comité se tient informé de l'activité et des résultats des participations, analyse leur stratégie et décide des positions à prendre, notamment au Conseil d'administration lorsque FFP est directement ou indirectement présente au Conseil d'administration ou de surveillance desdites participations et en Assemblée Générale.

Le Comité des Participations donne son avis au Conseil d'administration sur le renforcement, l'allègement, ou la cession totale d'une participation.

Il se réunit à l'initiative de son Président autant de fois que la nécessité l'impose et au minimum une fois par semestre.

5.3 Comité d'Investissements

Le Comité d'Investissements étudie les dossiers d'investissement qui lui sont présentés par la Direction Générale de FFP et donne son avis au Conseil d'administration.

Ne relèvent pas de cette procédure les placements de trésorerie et de TIAP.

Ce comité se réunit à l'initiative de son Président autant de fois que la nécessité l'impose.

5.4 Comité Financier et d'Audit

Le Comité Financier et d'Audit est chargé de préparer les décisions du Conseil d'administration dans le domaine financier et comptable.

Sans préjudice de la compétence du Conseil d'administration et de la Direction Générale, le Comité est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière.
- Il examine les comptes sociaux et consolidés de FFP, préalablement aux séances du Conseil d'administration chargé d'arrêter les comptes annuels ou semestriels. Il étudie tout projet de référentiel comptable ou de modification des méthodes comptables et se tient informé des standards comptables. Il s'assure que le processus de production de l'information comptable et financière répond aux exigences

légal, aux recommandations des autorités de régulation ainsi qu'aux procédures internes de l'entreprise.

- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;

Il s'assure qu'il existe un processus d'identification et d'analyse des risques susceptibles d'avoir un impact sur l'information financière et comptable ; il veille à son déploiement et s'assure que les faiblesses identifiées donnent lieu à des actions correctrices.

Il examine la politique adoptée en matière d'assurances ;

- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes.

Il examine les conclusions des diligences des Commissaires aux Comptes et s'assure de la mise en œuvre de leurs recommandations.

Le comité, qui a accès à l'ensemble des informations qui lui sont nécessaires, a la possibilité de rencontrer les

Commissaires aux Comptes de FFP, hors la présence de la Direction Générale.

Il examine les principaux éléments de la communication financière ;

- de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

Il conduit la procédure de sélection des Commissaires aux Comptes, en préparation des décisions du Conseil d'administration, et s'assure de leur indépendance. Il émet une recommandation sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale. Il examine les honoraires facturés par eux.

Le comité se réunit au moins deux fois par an, avant l'arrêté des résultats semestriels et annuels, au besoin avec l'aide de tout moyen moderne de communication.

2.6 Mandats et fonctions des mandataires sociaux – expertise en matière de gestion

2

Robert PEUGEOT

Première nomination au Conseil d'administration : 28 juin 1979
Échéance du mandat en cours : 2011
Né le 25 avril 1950

Président-Directeur Général
Président du Comité d'Investissements
Membre du Comité des Participations
Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations

75, avenue de la Grande Armée – 75116 Paris

Mandats Conseils de surveillance	Société cotée	Groupe/ hors groupe
■ Membre du Conseil de surveillance de Peugeot SA	◆	G
■ Membre du Conseil de surveillance d'Hermès International	◆	
■ Membre du Conseil de surveillance de IDI Emerging Markets		
■ Représentant permanent de FFP au Conseil de surveillance de Zodiac Aerospace	◆	
Mandats Conseils d'administration		
■ Président-Directeur Général de Simante SL		G
■ Administrateur de Fomento de Construcciones y Contratas SA (FCC)	◆	
■ Administrateur de Faurecia	◆	G
■ Administrateur de Sanef		
■ Administrateur de Imerys	◆	
■ Administrateur de Holding Reinier		
■ Administrateur d'Établissements Peugeot Frères		G
■ Administrateur de Sofina		
■ Administrateur de DKSH		
Autres		
■ Représentant permanent de FFP, Président de Financière Guiraud SAS		G
■ Gérant de SCI Rodom		
■ Gérant de SCI CHP Gestion		
Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :		
Aviva Participations, Aviva France, GIE de recherche et d'études PSA Renault, Citroën Deutschland AG, Citroën Danmark A/S, Citroën UK Ltd, Groupe Taittinger, IFP (Institut Français du Pétrole), Société du Louvre – Groupe du Louvre, Peugeot UK Ltd, FCC Construcción SA, B-1998, LFPP – La Française de Participations Financières, Immeubles et Participations de l'Est, WRG – Waste Recycling Group Limited, Alpine Holding		
Expertise de gestion :		
Après ses études à l'École Centrale de Paris et à l'INSEAD, Robert Peugeot a occupé différents postes de responsabilité au sein du groupe PSA Peugeot Citroën et a été membre du Comité Exécutif du groupe entre 1998 et 2007, en charge des fonctions de l'Innovation et de la Qualité. Il est membre du Conseil de surveillance de Peugeot SA depuis février 2007, membre du Comité Financier et en préside le Comité Stratégique depuis décembre 2009. Il dirige le développement de FFP depuis fin 2002.		
Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2010 :		
10 actions.		

◆ Société cotée.

G Société prise en compte pour la détermination des mandats rattachés au groupe.

Jean-Philippe PEUGEOT

Première nomination au Conseil d'administration :

28 juin 1979

Échéance du mandat en cours : 2015

Né le 7 mai 1953

**Administrateur
et Vice-Président
Président du Comité
des Nominations
et des Rémunérations**

**Membre du Comité
des Participations**

**Membre du Comité
d'Investissements**

**Membre du Comité Financier
et d'Audit**

75, avenue de la Grande Armée –
75116 Paris

Mandats Conseils de surveillance	Société cotée	Groupe/ hors groupe
■ Vice-Président du Conseil de surveillance de Peugeot SA	◆	G
■ Membre du Conseil de surveillance de Linedata Services	◆	
■ Membre du Conseil de surveillance d'Immobilière Dassault	◆	
Mandats Conseils d'administration		
■ Président-Directeur Général d'Établissements Peugeot Frères		G
■ Administrateur de Simante SL		G
Autres		
■ Président de Oldschool		
Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Nutrition et Communication SAS, LFPF – La Française de Participations Financières, Immeubles et Participations de l'Est		
Expertise de gestion : M. Jean-Philippe Peugeot, de nationalité française, est diplômé de l'Institut Supérieur de Gestion. Il a effectué toute sa carrière chez Automobiles Peugeot et a notamment été Directeur d'une filiale commerciale d'Automobiles Peugeot pendant huit ans et Directeur de Peugeot Parc Alliance pendant quatre ans. Il est Vice-Président du Conseil de surveillance et Président du Comité des Nominations et de la Gouvernance de Peugeot SA.		
Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2010 : 1 000 actions		

◆ Société cotée.

G Société prise en compte pour la détermination des mandats rattachés au groupe.

Marie-Hélène RONCORONI

Première nomination au Conseil d'administration :
19 décembre 2002
Échéance du mandat en cours :
2012

Née le 17 novembre 1960

Administrateur et

Vice-Présidente

Présidente du Comité

des Participations

Membre du Comité

d'Investissements

Membre du Comité

des Nominations

et des Rémunérations

75, avenue de la Grande Armée –
75116 Paris

Mandats Conseils de surveillance	Société cotée	Groupe/ hors groupe
■ Membre du Conseil de surveillance de Peugeot SA	◆	G
Mandats Conseils d'administration		
■ Administrateur d'Établissements Peugeot Frères		G
■ Administrateur de Simante SL		G
■ Administrateur de SAPAR		
■ Administrateur de la société Assurances Mutuelles de France		
Autres		
■ Représentant permanent de SAPAR au Conseil d'administration d'Immeubles de Franche-Comté		
■ Représentant permanent de la société Assurances Mutuelles de France au Conseil d'administration d'Azur – GMF Mutuelles d'Assurances Associées		
■ Administrateur de l'Institut Diderot		
Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :		
Représentant permanent de Covéa Ré dans les Conseils d'administration de MMA IARD Assurances Mutuelles, MMA Vie Assurances Mutuelles, MMA IARD (SA), MMA Vie (SA) et MMA Coopérations, LFPF – La Française de Participations Financières, Immeubles et Participations de l'Est, représentant permanent d'Immeubles de Franche-Comté au Conseil d'administration de SA Comtoise de Participation		
Expertise de gestion :		
Mme Marie-Hélène Roncoroni, de nationalité française, est diplômée de l'IEP Paris. Elle a débuté sa carrière dans un cabinet d'audit anglo-saxon, avant d'occuper des fonctions à la Direction Financière du groupe PSA Peugeot Citroën et à la Direction des Relations Industrielles et Humaines. Elle est membre du Conseil de surveillance et membre du Comité Financier de Peugeot SA.		
Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2010 : 10 actions.		

◆ Société cotée.

G Société prise en compte pour la détermination des mandats rattachés au groupe.

Frédéric BANZET

Première nomination au Conseil d'administration :

23 juin 1999

Échéance du mandat en cours : 2011

Né le 16 septembre 1958

Administrateur**Membre du Comité d'Investissements**

75, avenue de la Grande Armée – 75116 Paris

Mandats Conseils de surveillance	Société cotée	Groupe/ hors groupe
■ Membre du Conseil de surveillance de Citroën Deutschland		G
■ Membre du Conseil de surveillance de Citroën Polska		G
■ Membre du Conseil de surveillance de Citroën Nederland		G
Mandats Conseils d'administration		
■ Président de Citroën Sverige AB		G
■ Directeur Général d'Automobiles Citroën SA		G
■ Administrateur d'Automoveis Citroën		G
■ Administrateur de Citroën Belux		G
■ Administrateur de Citroën Danmark A/S		G
■ Administrateur de Citroën UK Ltd		G
■ Administrateur d'Établissements Peugeot Frères		G
Autres		
■ Représentant permanent d'Automobiles Citroën au conseil de Banque PSA Finance		G
Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :		
Harvard Business School Club de France, DPCA, Peugeot Citroën Argentine, Citroën Champ de Mars, Représentant permanent de la société FFP au Conseil de surveillance de la société Immobilière Dassault		
Expertise de gestion :		
M. Frédéric Banzet, de nationalité française, est licencié en droit et diplômé de l'ISTEC et de Harvard Business School. Il a occupé différents postes au sein du groupe PSA Peugeot Citroën, notamment à la Direction Financière pendant huit ans, tant en France qu'à l'étranger (en tant que Directeur Général adjoint chez PSA Finance à Londres pendant quatre ans). Il a également occupé le poste de Directeur de la zone Asie-Pacifique de la marque Peugeot puis Directeur de la Direction des Affaires Internationales chez Citroën, puis Directeur du Commerce Europe de la marque Citroën. Il est actuellement Directeur de la Marque Automobiles Citroën.		
Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2010 : 10 actions		

◆ Société cotée.

G Société prise en compte pour la détermination des mandats rattachés au groupe.

Georges CHODRON de COURCEL

Première nomination au Conseil
d'administration :
2 juin 2005
Échéance du mandat en cours :
2014
Né le 20 mai 1950

Administrateur
Membre du Comité
des Nominations
et des Rémunérations
Membre du Comité
d'Investissements
Membre du Comité Financier
et d'Audit

c/o BNP Paribas
3, rue d'Antin –
75078 Paris Cedex 2

Mandats Conseils de surveillance	Société cotée	Groupe/ hors groupe
■ Membre du Conseil de surveillance de Lagardère SCA	◆	
Mandats Conseils d'administration		
■ Président de la Compagnie d'Investissement de Paris SAS		
■ Président de Financière BNP Paribas SAS		
■ Président de BNP Paribas (Suisse) SA		
■ Vice-Président de Fortis Bank SA/AV		
■ Administrateur d'Alstom	◆	
■ Administrateur de Bouygues	◆	
■ Administrateur de Nexans	◆	
■ Administrateur de Erbé SA, Belgique		
■ Administrateur de GBL (Groupe Bruxelles Lambert)		
■ Administrateur de Verner Investissements SAS		
■ Administrateur de SCOR Holding (Switzerland) AG		
■ Administrateur de SCOR Global Life Rückversicherung		
■ Schweiz AG		
■ Administrateur de SCOR Switzerland AG		
Autres		
■ Censeur de Exane		
■ Censeur de Safran	◆	
■ Censeur de Scor	◆	
Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :		
Scor Vie, BNL (Italie) SpA, BNPP ZAO (Russie), BNP Paribas UK Holding Ltd, BNP Paribas Emergis SAS		
Expertise de gestion :		
M. Georges Chodron de Courcel, de nationalité française, est diplômé de l'École Centrale de Paris, licencié ès sciences économiques. Il est entré en 1972 à la BNP où il a occupé différentes fonctions au sein de la Direction Financière. Depuis la fusion avec Paribas, il a été responsable de la Banque de Financement et d'Investissement de BNP Paribas et devient Directeur Général délégué de BNP Paribas en 2003.		
Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2010 : 20 actions		

◆ Société cotée.

G Société prise en compte pour la détermination des mandats rattachés au groupe.

Luce GENDRY

Première cooptation au Conseil d'administration :
9 juin 2010
Fin du mandat en cours : 2011
Née le 8 juillet 1949

Administrateur
Membre du Comité Financier
et d'Audit

c/o Rothschild
23 bis Avenue Messine – 75008
Paris

Mandats Conscils de surveillance	Société cotée	Groupe/ hors groupe
■ Président du Conseil de surveillance de IDI	◆	
Mandats Conscils d'administration		
■ Chairman de Cavamont Holdings Ltd		
Autres		
■ Associé-gérant de Rothschild et Cie Banque		
■ Associé-gérant de Rothschild et Cie		
Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :		
Aucun		
Expertise de gestion :		
Ancienne élève d'HEC (JF), Luce Gendry a été Directeur Financier du groupe Générale Occidentale, puis de Bolloré, avant de rejoindre la banque Rothschild en 1993. Depuis cette date, elle s'est spécialisée dans le conseil en fusions-acquisitions d'entreprises et a participé, à ce titre, à de nombreuses opérations financières tant en France que hors de France.		
Nombre de titres FFP détenus personnellement au 11 janvier 2011 :		
10 actions		

◆ Société cotée.

G Société prise en compte pour la détermination des mandats rattachés au groupe.

Christian PEUGEOT

Première nomination au Conseil d'administration :
28 juin 1979
Échéance du mandat en cours :
2013
Né le 9 juillet 1953

Administrateur
Membre du Comité
des Participations

75, avenue de la Grande Armée -
75116 Paris

Mandats Conscils d'administration	Société cotée	Groupe/ hors groupe
■ Vice-Président et Directeur Général délégué d'Établissements Peugeot Frères		G
■ Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle (CID)		
■ Administrateur de LISI	◆	
■ Administrateur de Simante SL		G
Autres		
■ Vice-Président du FC Sochaux Montbéliard SA		G
■ Représentant permanent de FFP au Conseil d'administration de SEB SA	◆	
■ Mandataire de la gérance de Peugeot Média Production		G
■ Gérant de SARL BP Gestion		
■ Gérant de SARL RP Investissements		
■ Gérant de SC Laroche		
Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :		
LFPP – La Française de Participations Financières, Immeubles et Participations de l'Est		
Expertise de gestion :		
M. Christian Peugeot, de nationalité française, est diplômé d'HEC. Il a effectué toute sa carrière dans le groupe PSA Peugeot Citroën à différentes fonctions commerciales et marketing. Il est actuellement Directeur Central du Marketing du groupe PSA Peugeot Citroën.		
Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2010 :		
1 010 actions		

◆ Société cotée.

G Société prise en compte pour la détermination des mandats rattachés au groupe.

Thierry PEUGEOT

Première nomination au Conseil d'administration :

4 juin 1991

Échéance du mandat en cours : 2015

Né le 19 août 1957

Administrateur

Membre du Comité des Participations

75, avenue de la Grande Armée – 75116 Paris

Mandats Conseils de surveillance	Société cotée	Groupe/ hors groupe
■ Président du Conseil de surveillance de Peugeot SA	◆	G
Mandats Conseils d'administration		
■ Vice-Président et Directeur Général délégué d'Établissements Peugeot Frères		G
■ Administrateur d'Air Liquide	◆	
■ Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle (CID)		
■ Administrateur de Faurecia	◆	G
■ Administrateur de SAPAR		
Autres		
■ Représentant permanent de Compagnie Industrielle de Delle (CID) au Conseil d'administration de LISI	◆	
Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :		
AMC Promotion, SCI du Doubs, Immeubles et Participations de l'Est, LFPP – La Française de Participations Financières		
Expertise de gestion :		
M. Thierry Peugeot, de nationalité française, est diplômé de l'ESSEC. Il est Président du Conseil de surveillance de Peugeot SA ainsi que Président du Comité des Rémunérations, membre du Comité des Nominations et de la Gouvernance et membre du Comité Stratégique. Il a exercé des fonctions de Directeur Général d'entreprises, notamment du secteur automobile, et possède une expérience de gestion de sociétés à l'étranger.		
Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2010 : 1 010 actions		

◆ Société cotée.

G Société prise en compte pour la détermination des mandats rattachés au groupe.

Xavier PEUGEOT

Première nomination au Conseil d'administration :
27 juin 2001
Échéance du mandat en cours :
2013
Né le 8 mai 1964

Administrateur
Membre du Comité
des Participations

75, avenue de la Grande Armée –
75116 Paris

Mandats Conseils d'administration

Société cotée

Groupe/
hors groupe

- Président de l'Aventure Peugeot (association loi 1901)
- Directeur Général délégué d'Établissements Peugeot Frères
- Administrateur de SAPAR
- Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle (CID)
- Administrateur de Groupe PSP
- Administrateur du FC Sochaux Montbéliard SA

G

G

Autres

Aucun

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

SA Comtoise de Participation, LFPF – La Française de Participations Financières, Immeubles et Participations de l'Est, Représentant permanent de SA Comtoise de Participation au Conseil d'administration de SEDIM

Expertise de gestion :

M. Xavier Peugeot, de nationalité française, est titulaire d'une maîtrise de Gestion et d'un DESS d'Affaires Internationales (Paris Dauphine). Après quatre ans passés en tant que Directeur au sein d'une agence de publicité (BDDP), il rejoint le groupe PSA Peugeot Citroën où il a occupé différents postes, notamment Directeur de filiales en France et à l'étranger (Angleterre, Pays-Bas). Il est actuellement Directeur du Marketing et de la Communication de la Marque Peugeot.

Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2010 : 10 actions.

◆ Société cotée.

G Société prise en compte pour la détermination des mandats rattachés au groupe.

Philippe POINSO

Première nomination au Conseil d'administration :
1^{er} juin 2006
Échéance du mandat en cours :
2012
Né le 13 décembre 1940

Administrateur
Président du Comité Financier
et d'Audit
Membre du Comité
des Nominations
et des Rémunérations

75, avenue de la Grande Armée –
75116 Paris

Mandats Conseils d'administration

Société cotée

Groupe /
hors groupe

- Président-Directeur Général d'Immeubles de Franche-Comté
- Président-Directeur Général de SAPAR
- Administrateur de PSP SA
- Administrateur de Simante SL

G

Autres

- Gérant de Société Civile du Bannot

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Sicav MO Select, Altamo, représentant permanent d'Immeubles et Participations de l'Est au conseil de Siparex Small Cap Value (Luxembourg), Moria

Expertise de gestion :

M. Philippe Poinso, de nationalité française, est docteur en droit et diplômé de l'IAE d'Aix-en-Provence. Il a effectué toute sa carrière dans le groupe PSA Peugeot Citroën, avant de devenir Directeur Général délégué de FFP durant treize ans. Il termina sa carrière professionnelle en tant que Directeur Général délégué d'Établissements Peugeot Frères et de LFPF – La Française de Participations Financières.

Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2010 : 3 600 actions.

◆ Société cotée.

G Société prise en compte pour la détermination des mandats rattachés au groupe.

Patrick SOULARD

Première nomination au Conseil d'administration :
23 avril 1991
Échéance du mandat en cours :
2014
Né le 11 septembre 1951

Administrateur
Membre du Comité
d'Investissements
Membre du Comité Financier
et d'Audit

40, rue de Liège – 75008 Paris

Mandats Conseils d'administration

- Administrateur de Havas

Société cotée

Groupe/
hors groupe

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Coface, Geneval, Boursorama, SG Securities Asia Int Hld (HK)

Expertise de gestion :

M. Patrick Soulard, de nationalité française, est diplômé de l'IEP de Paris et de l'ENA et a commencé sa carrière dans l'administration française où il a occupé différentes fonctions auprès du ministre des Finances de 1977 à 1986. Puis, il a rejoint la BNP où il a occupé différents postes. En 1996, il intègre la Société Générale où il a occupé jusqu'en mai 2009 les fonctions de Directeur Général délégué de la Banque de Financement et d'Investissement de la Société Générale. Il a rejoint, en septembre 2010, la Banque d'Affaires Bryan Garnier & Co comme Managing Director. Administrateur de sociétés.

Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2010 : 10 actions.

◆ Société cotée.

G Société prise en compte pour la détermination des mandats rattachés au groupe.

Alain CHAGNON

Né le 6 juillet 1955

Directeur Général délégué
depuis le 1^{er} octobre 2003

75, avenue de la Grande Armée –
75116 Paris

Mandats Conseils de surveillance

- Membre du Conseil de surveillance de ONET
- Représentant permanent de FFP au Conseil de surveillance de IDI

Société cotée

Groupe/
hors groupe

Mandats Conseils d'administration

- Administrateur de Simante SL
- Administrateur de Holding Reinier

G

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Euridi, IDI Emerging Markets, SEDIM

Expertise de gestion :

M. Alain Chagnon, de nationalité française, est diplômé de l'ESSEC. Il a occupé des postes en gestion et en finances dans le groupe PSA Peugeot Citroën de 1977 à 1990, puis dans la sidérurgie. Il travaille chez FFP depuis 2002.

Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2010 : 1 844 actions.

◆ Société cotée.

G Société prise en compte pour la détermination des mandats rattachés au groupe.

2.7 Rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux

2

Rémunération totale (en €) versée au cours de l'exercice 2010 aux mandataires sociaux par la société et le cas échéant par les sociétés contrôlées et contrôlante

	FFP	Sociétés contrôlées	Société contrôlante
Robert Peugeot	577 280	Néant	44 294
Jean-Philippe Peugeot	67 000	Néant	266 774
Marie-Hélène Roncoroni	61 000	Néant	41 294
M. Frédéric Banzet	30 000	Néant	21 811
Georges Chodron de Courcel	39 000	Néant	Néant
Christian Peugeot	26 000	Néant	81 264
Thierry Peugeot	26 000	Néant	141 336
Xavier Peugeot	26 000	Néant	64 894
Philippe Poinso	34 000	Néant	Néant
Patrick Soulard	33 000	Néant	Néant
Jean-Philippe Thierry	20 000	Néant	Néant
Alain Chagnon	294 930	Néant	Néant
Luce Gendry	13 000	Néant	Néant

TABLEAU 1 - TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

	Exercice 2009 (en €)	Exercice 2010 (en €)
Robert Peugeot		
<i>Président-Directeur Général</i>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau suivant)	577 277	577 280
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Non applicable	Non applicable
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Non applicable	Non applicable
TOTAL	577 277	577 280
Alain Chagnon		
<i>Directeur Général délégué</i>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau suivant)	294 927	324 930
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Non applicable	Non applicable
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Non applicable	Non applicable
TOTAL	294 927	324 930

TABLEAU 2 - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

	Rémunérations	Exercice 2009		Exercice 2010	
		Montants dus (en €)	Montants versés (en €)	Montants dus (en €)	Montants versés (en €)
Robert Peugeot	Rémunération fixe	527 577	527 577	527 580	527 580
<i>Président-Directeur Général</i>	Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
	Jetons de présence	47 000	47 000	47 000	47 000
	Avantages en nature (véhicule)	2 700	2 700	2 700	2 700
TOTAL		577 277	577 277	577 280	577 280
Alain Chagnon	Rémunération fixe	242 227	242 227	242 230	242 230
<i>Directeur Général délégué</i>	Rémunération variable	50 000	35 000	80 000	50 000
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
	Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
	Avantages en nature (véhicule)	2 700	2 700	2 700	2 700
TOTAL		294 927	279 927	324 930	294 930

TABLEAU 3 - TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE VERSÉS À CHAQUE ADMINISTRATEUR

Membres du conseil	Jetons de présence versés en 2009 (en €)		Jetons de présence versés en 2010 (en €)	
	FFP	Société contrôlante	FFP	Société contrôlante
Robert Peugeot	47 000	22 868	47 000	44 294
Jean-Philippe Peugeot	67 000	22 868	67 000	41 294
Marie-Hélène Roncoroni	61 000	22 868	61 000	41 294
Frédéric Banzet	30 000	Néant	30 000	21 811
Georges Chodron de Courcel	36 000	Néant	39 000	Néant
Christian Peugeot	26 000	22 868	26 000	39 294
Thierry Peugeot	26 000	22 868	26 000	39 294
Xavier Peugeot	26 000	22 868	26 000	36 294
Philippe Poinso	32 000	Néant	34 000	Néant
Patrick Soulard	30 000	Néant	33 000	Néant
Jean-Philippe Thierry	40 000	Néant	20 000	Néant
Luce Gendry	Néant	Néant	13 000	Néant
TOTAL	421 000	137 208	422 000	263 575

TABLEAU 4 - OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Non applicable.

TABLEAU 5 - OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Non applicable.

TABLEAU 6 - ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Non applicable.

TABLEAU 7 - ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Non applicable.

TABLEAU 8 - HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Non applicable, puisque les bénéficiaires des options d'achat d'actions en cours pouvant être exercées ne sont pas des mandataires sociaux, et ne sont plus salariés de la société. Pour plus de détails sur les plans d'attributions d'options, nous vous renvoyons au *rapport spécial du Conseil d'administration sur les options de souscription ou d'achat d'actions* qui figure en page 152.

TABLEAU 9 - OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

Non applicable.

TABLEAU 10

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Robert Peugeot Président-Directeur Général Début de mandat : 28 juin 1979 Échéance du mandat en cours : 2011		◆	◆			◆		◆
Alain Chagnon Directeur Général délégué depuis le 1 ^{er} octobre 2003	Suspendu		◆			◆		◆

Les mandataires sociaux bénéficient du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur dans la société. Les cotisations de ce régime, qui sont versées à un assureur, sont assises sur les rémunérations dans la limite de 8 fois le plafond de la Sécurité sociale (276 960 euros en 2010). Le montant des cotisations à la charge de la société s'est élevé à 16 618 euros en 2010, pour chacun des mandataires sociaux.

Détermination de la rémunération des dirigeants

La rémunération du Président-Directeur Général est fixe. Il perçoit en outre 47 000 € au titre des jetons de présence et bénéficie d'un véhicule de fonction.

La rémunération du Directeur Général délégué comporte une part fixe et une part variable attribuée en fonction de l'atteinte d'objectifs définis en début d'année ; cette dernière est versée l'année n+1. Il dispose d'un véhicule de fonction et détient 1 844 actions de la société.

Engagements divers

En ce qui concerne les engagements de toute nature pris par la société au bénéfice des mandataires sociaux visés par l'article L. 225-90 du Code de commerce, certains engagements

ont été pris concernant les conditions dans lesquelles le contrat de travail du Directeur Général délégué, qui s'est trouvé suspendu lors de sa nomination comme mandataire social, reprendrait effet lors de la cessation de ce mandat social.

Ces engagements ont été soumis à la procédure des conventions réglementées et approuvés par l'Assemblée Générale du 15 juin 2007. Ce sont les suivants :

- la rémunération attachée au contrat de travail lors de sa reprise d'effet sera égale à la dernière rémunération fixe décidée par le Conseil d'administration augmentée de la moyenne des trois dernières rémunérations variables ;
- la durée passée à l'exercice du mandat social sera considérée comme durée de présence dans l'entreprise à retenir pour calculer l'ancienneté dans l'exercice du contrat de travail, à laquelle s'ajoutera la totalité des années que l'intéressé a passées dans le groupe PSA Peugeot Citroën comme salarié ;
- enfin, il a été décidé de souscrire une assurance chômage aux conditions normales permettant une protection sociale de 18 mois, équivalent à un régime de protection dont il bénéficierait s'il était salarié.

Il n'existe pas de contrat de service liant les membres des organes d'administration à la société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat autres que ceux indiqués dans ce paragraphe.

2.8 État récapitulatif des opérations sur les actions FFP réalisées par les mandataires sociaux et leurs proches au cours de l'année 2010

2

M. Philippe Poinso, administrateur de la société a procédé à la cession d'actions FFP selon les conditions suivantes :

- le 18/11/2010 : 1 000 actions au prix unitaire de 52 € (cf. Information AMF 210D5464 du 24/11/2010) ;
- le 22/12/2010 : 380 actions au prix unitaire de 53 € (cf. Information AMF 210D6054 du 28/12/2010) ;
- le 23/12/2010 : 912 actions au prix unitaire de 53 € (cf. Information AMF 210D6055 du 28/12/2010).

2.9 Déclarations liées au gouvernement d'entreprise

Parmi les membres du Conseil d'administration, Madame Marie-Hélène Roncoroni et Monsieur Frédéric Banzet, appartiennent au groupe familial Peugeot, de même que Messieurs Robert Peugeot, Jean-Philippe Peugeot, Thierry Peugeot, Christian Peugeot et Xavier Peugeot. Les membres du groupe familial Peugeot sont des descendants de M. Robert Peugeot (1873-1945), leur arrière-grand-père.

Déclarations relatives aux organes d'administration et de Direction Générale

À la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années :

- aucun membre du Conseil d'administration et de la Direction Générale n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- aucun membre du Conseil d'administration et de la Direction Générale n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général ;
- aucun membre du Conseil d'administration et de la Direction Générale n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;

- aucun membre du Conseil d'administration et de la Direction Générale n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Déclarations relatives à d'éventuels conflits d'intérêts

À la connaissance de la société, et sur la base d'attestations signées par les mandataires sociaux, il n'existe aucun conflit d'intérêt actuel ou potentiel entre les devoirs des mandataires à l'égard de la société et leurs intérêts privés. À la connaissance de la société, il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel un membre du Conseil d'administration a été nommé. À la connaissance de la société, il n'existe aucune restriction acceptée par un membre du Conseil d'administration concernant la cession dans un certain laps de temps, de tout ou partie des actions qu'il détient.

La Charte des membres du Conseil d'administration prévoit expressément, le cas échéant, la situation de conflit d'intérêt : « L'administrateur fait part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel, avec FFP. Il s'abstient de participer au vote de la délibération correspondante. »

2.10 Opérations avec les apparentés

Les opérations avec des apparentés sont identifiées dans la note 30 annexée aux *comptes consolidés 2010*.

2.11 Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

2

Conformément à la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 de Sécurité Financière – modifiée par la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, le présent rapport a pour objet de présenter les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration (1^{re} partie), et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société (2^{ème} partie), les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale (3^{ème} partie), et les conditions d'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration (4^{ème} partie).

Ce rapport, approuvé par le Conseil d'administration en date du 8 mars 2011, a été établi en s'appuyant notamment sur :

- le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008 mis à jour en avril 2010 ;
- le rapport 2010 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants du 12 juillet 2010 ;
- le cadre de référence AMF sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne proposés en 2007 mis à jour dans sa nouvelle édition du 22 juillet 2010 ;
- le rapport du groupe de travail AMF sur le Comité d'Audit du 22 juillet 2010.

Les diligences retenues pour l'élaboration de ce rapport reposent sur des entretiens et des réunions avec les différents services de la société (Direction Générale, service comptabilité et service Juridique).

Les règles de contrôle interne de la société s'appliquent aux sociétés faisant partie du périmètre de la consolidation des comptes et intégrées globalement ⁽¹⁾.

I – Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008 mis à jour en avril 2010 est celui auquel la société s'est référée pour l'élaboration de ce rapport, et qu'elle applique de façon effective.

Le groupe familial Peugeot, qui contrôle la société à hauteur de 79,23 % de son capital et 86,88 % de ses droits de vote, a souhaité, dans un souci de bonne gouvernance, s'entourer de trois administrateurs indépendants qui présentent les qualités requises par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Leur part au Conseil d'administration et comités spécialisés est proche mais en deçà des seuils préconisés par ledit code, compte tenu du contrôle de la société par le groupe familial Peugeot.

La composition du Conseil d'administration

L'effectif du Conseil d'administration est de 11 membres tous de nationalité française. Parmi les quatre administrateurs extérieurs au groupe familial, trois sont indépendants (M. Georges Chodron de Courcel, M. Patrick Soulard et M. Philippe Poinso).

Les critères retenus pour déterminer la qualification d'administrateur indépendant sont ceux du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008 mis à jour en avril 2010. Pour l'exercice 2010, la situation de chaque membre a été examinée par le Conseil d'administration, dans le cadre de l'approbation du présent rapport, au vu des critères suivants :

(1) À l'exception de la société SCA Château Guiraud, détenue à 100 % par la société Financière Guiraud SAS, ayant pour unique objet l'exploitation d'un domaine vinicole.

	M. Georges Chodron de Courcel	M. Patrick Soulard	M. Philippe Poinso
Ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes	◆	◆	Le Conseil d'administration considère que cet administrateur est indépendant, bien qu'il n'ait cessé ses fonctions au sein d'Établissements Peugeot Frères que depuis avril 2007. En effet, ce dernier n'est plus Directeur Général délégué de FFP depuis septembre 2003, soit depuis sept ans, et n'a plus aucune fonction salariée au sein du groupe familial. De plus, M. Philippe Poinso remplit l'ensemble des autres critères du code AFEP-MEDEF.
Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur	◆	◆	◆
Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement : <ul style="list-style-type: none"> ■ significatif de la société ou de son groupe ; ■ ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité 	Le Conseil d'administration considère que cet administrateur est indépendant, bien qu'il soit Directeur Général délégué de la société BNP Paribas SA auprès de laquelle FFP bénéficie d'une ligne de crédit, compte tenu notamment : <ul style="list-style-type: none"> ■ de l'ancienneté des relations bancaires avec BNP Paribas SA ; ■ des conditions normales de marché obtenues pour cette ligne de crédit ; ■ de l'existence d'autres lignes de crédit auprès d'autres établissements et à conditions comparables ; ■ du caractère normal pour une holding de disposer de lignes de crédit en proportion avec son activité. 	◆	
Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social	◆	◆	◆
Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours de cinq années précédentes	◆	◆	◆
Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de 12 ans	◆	Le Conseil d'administration considère que cet administrateur est indépendant, bien qu'il exerce son mandat depuis plus de douze ans, compte tenu de son rôle et de sa contribution, et parce que tous les autres critères d'indépendance AFEP-MEDEF sont remplis. À noter que cet administrateur a été renouvelé dans ses fonctions en juin 2008, soit avant l'entrée en vigueur en décembre 2008 du Code AFEP-MEDEF ayant défini les critères d'indépendance.	◆

Les administrateurs sont nommés pour une durée statutaire de six ans. Bien que le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008 mis à jour en avril 2010 recommande de limiter la durée de leur fonction à quatre ans, la société fixe la durée à six ans pour les raisons suivantes :

- cette faculté est offerte par la loi (article L. 225-18, alinéa 1, du Code de commerce) ;
- la plupart des administrateurs font partie du groupe familial Peugeot qui contrôle la société ;
- la société agissant comme investisseur à long terme, les fonctions d'administrateur doivent s'inscrire dans la durée.

La composition du conseil permet la réunion de compétences reconnues, notamment industrielles, financières et bancaires, qui s'expriment de façon permanente et apportent une contribution de qualité lors des débats et des prises de décisions, comme l'attestent les résultats de l'évaluation du Conseil d'administration réalisée en 2011.

Le fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre et, sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société.

Les règles relatives au fonctionnement du Conseil d'administration sont fixées par la loi, les statuts ainsi que par une « Charte des membres du Conseil d'administration » qui constitue le règlement intérieur du Conseil d'administration. Ce règlement, mis à jour en novembre 2010, précise l'organisation du Conseil d'administration afin d'en optimiser les travaux. Il a pour objet notamment de rappeler les obligations qui pèsent sur chaque administrateur et les missions du Conseil d'administration. Il décrit le fonctionnement interne du Conseil d'administration, précise les missions du Président du Conseil d'administration et rappelle que le Président du Conseil d'administration exerce également les fonctions de Directeur Général. Cette charte formalise en outre la constitution de comités spécifiques qui exercent leur action sous la responsabilité du Conseil d'administration. La charte est reproduite dans le Document de référence.

À toute époque de l'année, le Conseil d'administration opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation de son Président ou à défaut par l'un des Vice-Présidents qu'il a désignés.

Un calendrier des réunions de Conseil d'administration est établi un an à l'avance. Dix à quinze jours avant la réunion du Conseil d'administration, une convocation, à laquelle est joint le projet de procès-verbal de la séance précédente, est adressée à chaque administrateur afin de lui permettre de faire part de ses observations éventuelles sur ce projet avant même la réunion du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration peut ainsi débattre directement sur l'ordre du jour.

Le cas échéant, dans la semaine qui précède la réunion du Conseil d'administration, les membres reçoivent les documents préparatoires sur des points mis à l'ordre du jour.

Lors de la réunion du Conseil d'administration, un dossier développant chacune des questions mises à l'ordre du jour est remis à chaque administrateur.

Enfin, lors de chaque réunion du Conseil d'administration, les membres sont informés de la situation financière de la société au travers d'une présentation portant sur les points suivants sous le titre « Activité de la société depuis la dernière réunion » :

- investissements/désinvestissements ;
- gestion des TIAP (Titres immobilisés de l'activité de portefeuille) et de la trésorerie ;
- principales participations ;
- évolution de l'Actif Net Réévalué.

Cette présentation est généralement conduite par le Directeur Général délégué. Les débats sont conduits avec la volonté constante de favoriser un échange entre tous les administrateurs.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, la voix du Président de séance est prépondérante.

Au cours de l'exercice 2010, le Conseil d'administration s'est réuni huit fois :

Date de réunion	Taux de présence
26 janvier 2010	91 %
9 mars 2010	91 %
21 avril 2010	100 %
9 juin 2010	80 %
10 juin 2010	91 %
26 août 2010	82 %
30 août 2010	100 %
18 novembre 2010	100 %
TAUX MOYEN DE PRÉSENCE	92 %

Les comités

Quatre comités ont été créés par le Conseil d'administration. Ces quatre comités sont permanents. Les missions et règles de fonctionnement de chacun de ces comités sont définies par la « Charte des membres du Conseil d'administration » dont les principes sont repris ci-après.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations comprend cinq administrateurs et est composé de :

- M. Jean-Philippe Peugeot, Président du comité ;
- Mme Marie-Hélène Roncoroni ;
- MM. Robert Peugeot,
Georges Chodron de Courcel,
Philippe Poinso.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations présente ses recommandations en matière de :

- nomination du Directeur Général délégué et, le cas échéant, de son adjoint ;

- nomination des membres du Conseil d'administration et des comités constitués par le Conseil d'administration, renouvellement des mandats ;
- désignation des représentants permanents de la société dans les Conseils d'administration ou de surveillance de sociétés tierces ;
- rémunération individuelle du Président-Directeur Général, du Directeur Général délégué et le cas échéant de son adjoint ;
- montant et barème de répartition des jetons de présence, simples ou spéciaux, alloués aux administrateurs, rémunération des membres des comités ;
- politique générale d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et politique générale d'intéressement.

Le Président porte à la connaissance du Conseil d'administration ses recommandations.

Un membre du comité ne prend pas part au vote lorsque, le cas échéant, le comité délibère sur sa propre rémunération.

Le comité se réunit au moins une fois par an à l'initiative de son Président.

Le comité s'est formellement réuni deux fois au cours de l'exercice 2010. Le taux de présence moyen à ce comité a été de 100 %.

Le Comité des Participations comprend six administrateurs et est composé de :

- Mme Marie-Hélène Roncoroni, Présidente du comité ;
- MM. Christian Peugeot ;
Jean-Philippe Peugeot,
Robert Peugeot,
Thierry Peugeot,
Xavier Peugeot.

Le Comité des Participations assure pour le compte du Conseil d'administration le suivi de l'activité et le contrôle des sociétés dans lesquelles FFP détient une participation.

Le comité se tient informé de l'activité et des résultats des participations, analyse leur stratégie et propose les positions à prendre, lorsque FFP est directement ou indirectement présente au Conseil d'administration ou de surveillance desdites participations et en Assemblée Générale.

Le Comité des Participations donne son avis au Conseil d'administration sur le renforcement, l'allègement, ou la cession totale d'une participation, la décision revenant au Conseil d'administration.

Il se réunit à l'initiative de son Président, soit formellement, soit par consultation électronique, autant de fois que la nécessité l'impose et au minimum une fois par semestre.

Le comité s'est formellement réuni quatre fois au cours de l'exercice 2010. Le taux moyen de présence à ce comité a été de 88 %.

Au cours de l'exercice, le comité a notamment donné son avis au conseil sur le renforcement de FFP au sein de Zodiac Aerospace, l'allègement de FFP au sein de SEB SA, la sortie de FFP au sein de B-1998.

Le Comité d'Investissements comprend six administrateurs et est composé de :

- MM. Robert Peugeot, Président du comité ;
Frédéric Banzet,
Georges Chodron de Courcel,
Jean-Philippe Peugeot ;

- Mme Marie-Hélène Roncoroni ;
- MM. Patrick Soulard.

Le Comité d'Investissements étudie les dossiers d'investissement qui lui sont présentés par la Direction Générale de FFP et donne son avis au Conseil d'administration.

Ce comité se réunit à l'initiative de son Président autant de fois que la nécessité l'impose.

Le comité ne s'est pas réuni formellement au cours de l'exercice 2010.

Le Comité Financier et d'Audit comprend cinq administrateurs dont trois sont indépendants au sens des critères AFEP-MEDEF. Il est composé de :

- MM. Philippe Poinso, Président du comité ;
Jean-Philippe Peugeot,
Georges Chodron de Courcel,
Patrick Soulard,
Mme Luce Gendry.

Le Comité Financier et d'Audit est chargé de préparer les décisions du Conseil d'administration dans le domaine financier et comptable.

Sans préjudice de la compétence du Conseil d'administration et de la Direction Générale, le Comité est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière.
Il examine les comptes sociaux et consolidés de FFP, préalablement aux séances du Conseil d'administration chargé d'arrêter les comptes annuels ou semestriels. Il étudie tout projet de référentiel comptable ou de modification des méthodes comptables et se tient informé des standards comptables. Il s'assure que le processus de production de l'information comptable et financière répond aux exigences légales, aux recommandations des autorités de régulation ainsi qu'aux procédures internes de l'entreprise ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.
Il s'assure qu'il existe un processus d'identification et d'analyse des risques susceptibles d'avoir un impact sur l'information financière et comptable ; il veille à son déploiement et s'assure que les faiblesses identifiées donnent lieu à des actions correctrices ;
Il examine la politique adoptée en matière d'assurances.
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes.
Il examine les conclusions des diligences des Commissaires aux Comptes et s'assure de la mise en œuvre de leurs recommandations.
Le comité, qui a accès à l'ensemble des informations qui lui sont nécessaires, a la possibilité de rencontrer les Commissaires aux Comptes de FFP, hors la présence de la Direction Générale.
Il examine les principaux éléments de la communication financière ;
- de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.
Il conduit la procédure de sélection des Commissaires aux Comptes, en préparation des décisions du Conseil d'administration, et s'assure de leur indépendance. Il émet une recommandation sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale. Il examine les honoraires facturés par eux.

Le comité se réunit au moins deux fois par an, avant l'arrêté des résultats semestriels et annuels, au besoin avec l'aide de tout moyen moderne de communication.

Un calendrier des réunions du comité est établi un an à l'avance. Dix à quinze jours avant la réunion du comité une convocation à laquelle est joint le projet de compte rendu de la séance précédente est adressé à chaque membre afin de lui permettre de faire part de ses observations éventuelles sur ce projet. Le cas échéant, dans la semaine qui précède la réunion du comité les membres reçoivent les documents préparatoires sur les points mis à l'ordre du jour. Lors de la réunion, un dossier développant chacune des questions mises à l'ordre du jour est remis à chaque membre.

Le comité s'est formellement réuni quatre fois au cours de l'exercice 2010. Le taux de présence à ce comité a été de 95 %.

Au cours de l'exercice, le comité a notamment vu ses attributions s'élargir et sa composition modifiée avec un renforcement de la part d'administrateurs indépendants, pour appliquer les recommandations du rapport du groupe de travail AMF sur le comité d'audit du 22 juillet 2010.

Évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration

Jusqu'à présent, le Conseil d'administration procédait tous les deux ans à une évaluation formelle de ses méthodes de travail qui visait d'une part, à faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration et des comités spécialisés, et à vérifier les conditions de préparation et d'analyse des points importants, et d'autre part, à mesurer la contribution de chaque administrateur aux travaux du Conseil d'administration et des comités spécialisés. Le principe d'une évaluation formelle bisannuelle avait été préféré aux recommandations AFEP-MEDEF de décembre 2008 mises à jour en avril 2010, qui prévoient une évaluation tous les trois ans et un débat annuel au sein du Conseil d'administration.

Lors de sa réunion du 8 mars 2011, le Conseil d'administration a décidé d'appliquer les recommandations AFEP-MEDEF de décembre 2008 mises à jour en avril 2010 en retenant le principe d'une évaluation formelle tous les trois ans et d'un débat annuel au sein du Conseil d'administration. Lors de sa réunion du 20 avril 2011, un débat sur le fonctionnement du Conseil d'administration et des comités spécialisés a été mené.

Les administrateurs, dans leur ensemble, jugent satisfaisants les travaux du Conseil et des comités spécialisés. Ils soulignent notamment l'existence d'une bonne relation entre les comités et le Conseil, et la qualité des débats menés en séance. S'agissant des dossiers remis préalablement aux réunions, ils expriment le souhait que ces documents leur soient adressés avec un délai suffisant pour leur permettre la préparation des séances. Par ailleurs, certains administrateurs, afin de pouvoir mieux suivre l'activité des sociétés dans lesquelles FFP est investi, expriment le souhait d'avoir des présentations faites au Conseil par les participations sur leur activité et leur stratégie de développement. Enfin, ils rappellent dans leurs échanges, qu'au titre de l'objectif de féminisation du Conseil, ils visent à le compléter d'une personnalité féminine et progressent dans leur recherche.

Principes de rémunération des administrateurs et des dirigeants mandataires sociaux

La rémunération des administrateurs

Une rémunération de base identique est versée à chaque administrateur, complétée par une rémunération spécifique pour leur appartenance aux comités. En outre, une rémunération complémentaire est versée aux deux Vice-Présidents du Conseil d'administration. Les rémunérations versées à chaque administrateur ont un caractère fixe et indépendant de leur présence. Les montants individuels des versements effectués à ce titre aux administrateurs au cours de l'exercice 2010 sont exposés en page 43.

Compte tenu du fort taux de présence des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration et des comités spécialisés, il n'a pas semblé pertinent de fixer une règle de rémunération tenant compte de leur assiduité, contrairement aux recommandations AFEP-MEDEF de décembre 2008 mises à jour en avril 2010.

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux

La détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux relève de la responsabilité du Conseil d'administration et se fonde sur les propositions du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Il est ici rappelé que la société a adhéré aux recommandations de l'AFEP-MEDEF par décision du Conseil d'administration en date du 19 novembre 2008. Cette adhésion a été formulée d'autant plus facilement que la structure actuelle de la rémunération des dirigeants se compose :

- d'une rémunération fixe pour le Président-Directeur Général ;
- d'une part fixe et d'une part variable pour le Directeur Général délégué. La part variable est établie selon l'atteinte d'objectifs personnels. Pour l'exercice 2010, ces objectifs* sont essentiellement fondés sur :
 - la préparation et l'exécution des allègements et renforcements au sein des participations,
 - le suivi et l'évolution prévisionnelle des principales participations,
 - la réalisation d'études stratégiques portant notamment sur le choix de futurs investissements, et sur l'équilibre financier de la société.

Aucun des dirigeants ne bénéficie de rémunérations exceptionnelles, d'options de souscription ou d'achat d'actions, d'actions de performance, de retraite supplémentaire à prestations définies, ou de tout autre avantage entrant dans le champ de ses recommandations.

Toutefois, les mandataires sociaux bénéficient du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur dans la société. Les cotisations de ce régime, qui sont versées à un assureur, sont assises sur les rémunérations dans la limite de huit fois le plafond de la Sécurité Sociale (276 960 € en 2010). Le montant des cotisations à la charge de la société s'est élevé à 16 618 € en 2010, pour chacun des mandataires sociaux.

La rémunération totale et les avantages de toute nature versés aux dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice 2010 figurent en page 43.

* Pour des raisons de confidentialité, la société ne souhaite pas divulguer l'exhaustivité des objectifs.

II – Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société

Procédures d'identification et de gestion des risques

L'identification et la gestion des risques font l'objet de développements en page 69.

Procédures de contrôle interne

Comme indiqué en préambule, ce rapport a notamment été établi en s'appuyant sur :

- la nouvelle édition du cadre de référence de l'Autorité des marchés financiers et son guide d'application de janvier 2007 ; et
- le rapport du groupe de travail sur le Comité d'Audit, publiés le 22 juillet 2010.

L'ensemble des recommandations sont appliquées. Néanmoins, certaines procédures sont moins développées ou formalisées compte tenu des effectifs restreints de la société.

Selon le cadre de référence :

- **le contrôle interne** est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :
 - la conformité aux lois et règlements,
 - l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale,
 - le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
 - la fiabilité des informations financières ;

et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraude, en particulier dans les domaines comptables et financiers ;

- **le dispositif de contrôle interne** doit prévoir :
 - une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des systèmes d'information, des procédures ou des modes opératoires, des outils ou des pratiques appropriées,
 - la diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités,
 - un système visant à recenser et analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société et s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques,
 - des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour réduire les

risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la société,

- une surveillance permanente du dispositif du contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement.

Toutefois, le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

Contexte général du contrôle interne

Un manuel de procédures et d'organisation administrative et comptable établi par la société est mis à la disposition des collaborateurs. Ce manuel présente les travaux de gestion et de comptabilisation, ainsi que les risques et contrôles effectués.

Ce manuel comprend également une cartographie des risques destinée à exposer :

- la nature des risques, la probabilité d'occurrence et le niveau de gravité ;
- les contrôles mis en place pour y remédier ;
- une évaluation de la pertinence des contrôles.

Principaux acteurs du contrôle interne

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration veille à l'efficacité du dispositif de contrôle interne tel que défini et mis en œuvre par la Direction Générale. Si besoin est, le Conseil d'administration peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour engager les actions et les vérifications qu'il juge appropriées.

La Direction Générale

Elle est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du suivi d'un dispositif de contrôle interne adapté et efficace. En cas de défaillance, elle s'engage à mener des actions correctives rendues nécessaires.

Le Président de la société cumule les fonctions de Directeur Général. Dans cette fonction, il est secondé par le Directeur Général délégué. Ce dernier applique au jour le jour la politique générale préalablement définie avec le Président. Les pouvoirs du Président-Directeur Général et du Directeur Général délégué ne sont limités ni par les statuts, ni par la décision du Conseil d'administration relative à leur nomination. Toutefois, le Conseil d'administration fixe un plafond d'autorisation pour la constitution, au nom et pour le compte de la société, de cautions, avals ou garanties, comme il est indiqué ci-après.

Le Conseil d'administration se réserve la possibilité de plafonner les montants d'investissement pouvant être réalisés dans certaines catégories d'actifs.

Le Comité de Direction

Le Comité de Direction met en œuvre les décisions relatives à la stratégie de FFP selon les orientations définies par le Conseil d'administration. Une réunion hebdomadaire se tient entre le Président-Directeur Général, le Directeur Général délégué, le Directeur des investissements et le Directeur Juridique.

La réunion bi-mensuelle

Une réunion bi-mensuelle se tient entre le Directeur Général délégué, la Direction des investissements, la Direction Juridique et le Directeur comptable. Elle fait le point sur les affaires en cours et suit leur bonne exécution.

Description des procédures de contrôle interne au sein de FFP

Conformité des pratiques aux lois et règlements

Le service Juridique de la société assure une veille de l'actualité afin d'informer la Direction et les collaborateurs sur les nouvelles réglementations applicables, afin de permettre à la société :

- de connaître les différentes règles et lois qui lui sont applicables ;
- d'être informée en temps utile des modifications de celles-ci ;
- de transcrire ces règles dans les procédures internes ;
- d'informer et de former les collaborateurs sur les règles et lois qui les concernent.

Le service comptabilité assure une veille relative à l'évolution des règles fiscales et comptables.

Application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale

La Direction Générale fixe les objectifs et les orientations de la société et s'assure que ceux-ci sont communiqués à l'ensemble des collaborateurs.

Le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs

a. Décisions d'investissements

Les opérations d'investissements en Titres de participation sont proposées par la Direction Générale, et décidées par le Conseil d'administration, après avis du Comité d'Investissements. Les opérations sur titres cotés sont réalisées en tenant compte des contraintes de la réglementation boursière en vigueur. Les renforcements ou allègements dans les participations existantes sont examinés par le Comité des Participations et proposés au Conseil d'administration. Les opérations d'investissements et désinvestissements en TIAP sont décidées par la Direction Générale, étant ici précisé que pour les opérations d'investissements, les montants investis ne doivent pas dépasser l'enveloppe allouée par le Conseil d'administration.

b. Suivi des investissements en Titres de participation et TIAP

Le suivi des investissements en Titres de participation et TIAP est placé sous la responsabilité de la Direction Générale. Il est effectué en étroite collaboration avec le Directeur des investissements.

Le suivi des participations recouvre la rencontre régulière avec la Direction des sociétés, des réunions régulières avec analystes financiers qui suivent les sociétés qui sont cotées en Bourse, et

plus globalement, les différents intervenants qui peuvent aider FFP à avoir la meilleure compréhension possible d'une part de l'activité de la participation, de son environnement économique et concurrentiel ainsi que de ses perspectives, et d'autre part de la valorisation de cette société à moyen et long terme par les marchés.

Des notes de synthèse sont régulièrement rédigées afin de rendre compte de l'analyse de FFP des résultats des sociétés et de l'évolution stratégique de la participation au sein du portefeuille de FFP. FFP est systématiquement représentée aux conseils des sociétés dans lesquelles elle prend des participations. Les administrateurs échangent régulièrement avec la Direction Générale et rendent compte de la vie des conseils au Comité des Participations.

Les TIAP sont principalement composés de fonds de capital-investissement. FFP rencontre régulièrement les équipes de gestion de ces fonds. Celles-ci envoient trimestriellement un rapport pour rendre compte de l'environnement économique des sociétés dans lesquelles le fonds a investi et de la santé économique et financière des sociétés en portefeuille. Le pilotage des flux de trésorerie liés aux appels en capital et aux remboursements émis par les fonds de capital-investissement fait l'objet d'échanges très réguliers entre le Directeur Général délégué et le Directeur des investissements.

La synthèse de ce suivi est présentée au Comité des Participations qui suit ainsi la vie et la performance du portefeuille de participations et de fonds de capital-investissement.

c. Suivi de la trésorerie

La gestion des placements de trésorerie est placée sous la responsabilité du service comptabilité, et suit l'application de la politique définie par la Direction Générale. Elle s'inscrit dans le cadre d'une gestion quotidienne des liquidités ; il s'agit de placer les fonds disponibles en attendant l'utilisation de ces fonds pour les investissements mentionnés ci-avant.

Pour ces placements, l'aspect sécurité des fonds est privilégié. Seuls sont sélectionnés des titres d'OPCVM de trésorerie régulière.

Un reporting mensuel de trésorerie est établi et transmis à la Direction Générale. Il détaille :

- les mouvements de trésorerie intervenus au cours du dernier mois et depuis le début de l'exercice ;
- une situation de trésorerie évaluée à la date de clôture ;
- une récapitulation par OPCVM des valeurs détenues.

d. Établissement mensuel du reporting TIAP

Un état des TIAP est établi et détaille :

- les mouvements intervenus au cours du dernier mois et depuis le début de l'exercice ;
- quelques indicateurs de performances ;
- une valorisation des portefeuilles au dernier jour des deux mois précédents, faisant apparaître les éventuels mouvements de provision pour dépréciation depuis le début de l'exercice.

La fiabilité des informations financières

Les procédures mises en place visent à séparer les fonctions d'établissement et de contrôle, d'enregistrement comptable et de règlement.

a. Les procédures d'élaboration des comptes sociaux et consolidés

Les comptes sociaux font l'objet d'un arrêté annuel. Ils sont établis conformément aux règles du PCG 99-03, modifié par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable. Ces règles ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise, dans le respect du principe de prudence. La méthode de base retenue pour les évaluations des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Pour plus de détails, il convient de se référer à la note 1 – *Règles et méthodes comptables des comptes sociaux*. Les comptes sociaux sont audités par les Commissaires aux Comptes, qui sont tenus d'établir un rapport. Ils font également l'objet d'une présentation au Comité Financier et d'Audit.

Les comptes consolidés font l'objet d'un arrêté semestriel et annuel conformément à la réglementation en vigueur pour les sociétés faisant appel public à l'épargne. En application du règlement n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers de la société sont établis depuis le 1^{er} janvier 2005 selon le référentiel IFRS. Les comptes consolidés annuels et semestriels sont audités par les Commissaires aux Comptes qui sont tenus d'établir un rapport. Ils font également l'objet d'une présentation au Comité Financier et d'Audit.

La société procède à la consolidation par intégration globale ou par mise en équivalence de ses filiales et de ses participations.

Les principales étapes mises en place concernant l'élaboration et le contrôle des comptes sociaux et consolidés consistent notamment dans :

- l'identification préalable des points nouveaux, sensibles, susceptibles d'entraîner un effet significatif sur les comptes ou présentant une difficulté d'ordre comptable ainsi que des nouvelles obligations, notamment en termes de normes IFRS ;
- une réunion avec les Commissaires aux Comptes préalablement aux dates de clôture annuelle et semestrielle, pour examiner les points techniques de l'arrêté des comptes ;
- le recensement des points pouvant présenter un impact significatif sur les comptes. L'information est communiquée à la Direction Générale, et éventuellement au Conseil d'administration du mois de novembre pour l'arrêté annuel ou aux administrateurs pour l'arrêté semestriel.

Les principaux risques encourus sont ceux liés à la non-application d'une règle comptable ou ceux liés à une erreur matérielle. Les principales mesures prises pour pallier ces risques sont :

- la réunion avec les Commissaires aux Comptes préalablement à la clôture qui constitue un point fort de la qualité du processus d'établissement des comptes car il permet un consensus et le traitement des éventuelles difficultés techniques avant la clôture ;

- le contrôle systématique de toutes les étapes par le Directeur comptable qui constitue un niveau de contrôle supplémentaire ;
- la relecture des plaquettes des comptes par une tierce personne du service comptabilité qui permet un contrôle de cohérence et notamment de variation par rapport à l'exercice précédent ;
- le contrôle final des Commissaires aux Comptes suivi d'une revue par le Comité Financier et d'Audit.

b. La procédure d'inventaire et de suivi des engagements hors bilan

L'ensemble des contrats de la société est soumis au service Juridique de la société. Le service Juridique et le service comptabilité établissent une liste des engagements hors-bilan. Conformément aux dispositions légales, la constitution de sûretés, ainsi que les cautions, avals et garanties doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration. Lors de sa réunion du 18 novembre 2010, le Conseil d'administration a renouvelé l'autorisation donnée au Président-Directeur Général, avec faculté de substitution, notamment au profit du Directeur Général délégué, de constituer au nom et pour le compte de la société, des cautions, avals ou garanties d'un montant global maximum de 1 000 000 €, et ce pour une nouvelle période de 12 mois courant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011. Cette autorisation sera donc renouvelable à la fin de l'année 2011.

c. La procédure de contrôle des dépenses – pouvoirs bancaires

Les frais généraux ne peuvent être engagés que par la Direction Générale ou le Directeur Juridique. Ainsi, les frais généraux ne sont pris en charge par le service comptabilité qu'après validation de la dépense par les personnes habilitées.

Le Président-Directeur Général et le Directeur Général délégué sont habilités à signer des règlements sans limite de montant. Le Directeur Juridique et deux membres désignés du service comptabilité sont habilités à signer seuls jusqu'à un montant de 10 000 €. Au-delà de ce montant, une signature conjointe du Directeur Juridique et d'un des deux membres désignés du service comptabilité est nécessaire.

Un renforcement régulier du système de contrôle interne

a. Code de déontologie

La société a élaboré un code de bonne conduite en matière boursière qui a été approuvé par Conseil d'administration le 19 novembre 2008. Ce document vise à sensibiliser chacun des collaborateurs et membres de la Direction Générale sur les règles applicables, notamment en présence d'une information privilégiée portant sur le titre d'une société cotée. Tous les collaborateurs ont adhéré au code.

b. Liste d'initiés

La société met à jour régulièrement la liste des personnes ayant accès à des informations privilégiées qui, si elles étaient rendues publiques, seraient susceptibles d'avoir une influence sensible sur le cours des instruments financiers. Ces personnes,

qu'elles soient salariées, administrateurs ou tiers en relation professionnelle étroite avec l'entreprise, ont été informées de l'interdiction d'utiliser ou de communiquer cette information privilégiée dans le but de réaliser des opérations d'achat ou de vente sur ces instruments financiers.

c. Manuel de procédures et d'organisation comptable

Le manuel des procédures administratives et comptables et la cartographie des risques sont régulièrement mis à jour pour tenir compte de la mise en place des nouvelles procédures et de la surveillance de nouveaux risques.

III – Modalités relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées Générales

Tout actionnaire peut participer aux assemblées ; toutefois, pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter aux assemblées :

- les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits sur les registres de la société, trois jours au moins avant la date de l'assemblée ;
- les propriétaires d'actions au porteur doivent, trois jours au moins avant la date de l'assemblée, faire parvenir au siège social de la société un certificat d'immobilisation de leurs actions, délivré par l'intermédiaire teneur de leur compte titres, pour attester de l'indisponibilité de leurs actions, jusqu'à la date de l'assemblée.

À défaut d'assister personnellement aux assemblées, les actionnaires, peuvent dans les conditions légales en cours, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute assemblée, soit sous forme de papier, soit sur décision du Conseil d'administration précisée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.

IV – Conditions d'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration

Depuis la cooptation de Mme Luce Gendry intervenue le 9 juin 2010 dernier, la proportion des femmes membres du Conseil d'administration est de 18 %.

Conformément à la loi relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle entrée en vigueur le 27 janvier 2011 dernier, FFP poursuit un objectif de diversification de la composition du conseil en termes de féminisation et vise à compléter le conseil d'une personnalité féminine.

V – Informations concernant la structure du capital et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ces éléments figurent en page 63.

Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration

(Exercice clos le 31 décembre 2010)

Aux Actionnaires

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Foncière, Financière et de Participations - FFP, et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 255-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient:

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 21 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

SEC3

Pierre Clavié

Philippe Spandonis

Informations sur le capital et la société

3.1	FFP et ses actionnaires	58
3.2	Renseignements sur la société	64

3.1 FFP et ses actionnaires

3

Informations relatives au capital

Au 8 mars 2011, le capital social est de 25 157 273 €, divisé en 25 157 273 actions de 1 € de valeur nominale chacune.

Il y a lieu de rappeler que :

- le 8 mars 2011, il a été procédé à l'annulation de 1 800 actions⁽¹⁾, représentant 0,01 % du capital de FFP, en vertu d'une autorisation consentie sous la sixième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 10 juin 2010 ;
- le 19 novembre 2009, il a été procédé à l'annulation de 248 927 actions⁽²⁾, représentant 0,98 % du capital de FFP, en vertu d'une autorisation consentie sous la huitième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 16 juin 2009 ;
- au cours de l'exercice 2007, il a été procédé à la division par deux de la valeur nominale de l'action FFP, passant de 2 € à 1 €.

Actionnariat de la société FFP

Modifications intervenues au cours de l'exercice

La société est informée de l'identité de ses principaux actionnaires par la combinaison des dispositions légales et statutaires qui obligent tout actionnaire à se faire connaître dès lors qu'il franchit les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 1/3, 50 %, 2/3, 90 % ou 95 % (dispositions légales) ou le seuil de 2 % (stipulation statutaire) du capital ou des droits de vote.

Aucun franchissement de seuil, ni légal, ni statutaire, n'a été déclaré au cours de l'exercice 2010.

Répartition actuelle du capital social

Nombre d'actionnaires

Au 31 décembre 2010, l'actionnariat de la société FFP était composé de 112 actionnaires au nominatif pur ou administré, détenant 82,36 % du capital et 90,28 % des droits de vote. Les actionnaires au porteur représentaient 17,64 % du capital et 9,71 % des droits de vote.

Actions détenues par le personnel

Il n'existe pas de plan d'actionnariat des salariés.

(1) Pour mémoire, ces actions avaient été acquises sur le fondement de l'article L. 225-209 du Code de commerce, et correspondaient à des actions rachetées aux fins de couverture d'un plan d'options d'achat d'actions. 1 800 options sur les 2 400 n'ayant pas été levées avant le 19 décembre 2010, date d'échéance du plan, les actions correspondantes ont été annulées.

(2) Pour mémoire, ces actions avaient été acquises sur le fondement de l'article L. 225-209 du Code de commerce, et correspondaient à 246 727 actions rachetées aux fins d'annulation, et 2 200 actions rachetées aux fins de couverture d'un plan d'options d'achat d'actions arrivé à son terme le 17 septembre 2009.

Évolution de la répartition du capital social (actionnaires détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote)

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2010

Au 31 décembre 2010, la société Établissements Peugeot Frères contrôle la société FFP ; à la connaissance de la société, aucun actionnaire ne détenait, directement ou indirectement, un pourcentage du capital ou des droits de vote de la société égal ou supérieur à 5 %, à l'exception des sociétés du groupe familial Peugeot.

Principaux actionnaires identifiés	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques
Établissements Peugeot Frères ⁽¹⁾	19 932 454	79,23 %	86,89 %	86,88 %
Autodétention	3 300	0,01 %	N/A	0,01 %
Public	5 223 319	20,76 %	13,11 %	13,13 %
TOTAL	25 159 073	100 %	100 %	100 %

(1) À noter que les sociétés SA Comtoise de Participation et Immeubles et Participations de l'Est ont été dissoutes au cours de l'exercice 2010 : la société SA Comtoise de Participation a été absorbée par voie de fusion par la société Établissements Peugeot Frères le 19 juillet 2010, et la société Immeubles et Participations de l'Est a été dissoute et entraîné la transmission universelle de son patrimoine à la société Établissements Peugeot Frères le 18 novembre 2010.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2009

Principaux actionnaires identifiés	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques
Établissements Peugeot Frères	19 170 454	76,2 %	83,54 %	83,54 %
Immeubles et Participations de l'Est	234 800	0,93 %	1,03 %	1,03 %
SA Comtoise de Participation	527 200	2,1 %	2,31 %	2,31 %
Groupe familial Peugeot	19 932 454	79,23 %	86,88 %	86,88 %
Autodétention	3 900	0,02 %	N/A	0,01 %
Public	5 222 719	20,75 %	13,12 %	13,11 %
TOTAL	25 159 073	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2008

Principaux actionnaires identifiés	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques
Établissements Peugeot Frères	19 170 454	75,45 %	84,08 %	83,61 %
Immeubles et Participations de l'Est	234 800	0,92 %	1,03 %	1,03 %
SA Comtoise de Participation	527 200	2,07 %	2,32 %	2,31 %
Groupe familial Peugeot	19 932 454	78,45 %	87,43 %	86,95 %
Autodétention	253 619	1,0 %	N/A	0,56 %
Public	5 221 927	20,55 %	12,57 %	12,49 %
TOTAL	25 408 000	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Répartition des droits de vote théoriques au 31 décembre 2010

Conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF, les droits de vote sont présentés selon leur calcul « théorique » sur la base de l'ensemble des actions auxquelles est attaché un droit de vote, y compris les actions privées de droit de vote (autocontrôle). Ces droits de vote théoriques sont retenus pour le calcul des franchissements de seuils de participation. Au 31 décembre 2010, le nombre total brut de droits de vote est de 45 681 975, et le nombre total net de droits de vote est de 45 678 675.

Contrôle de la société FFP

La société n'a pas mis en place d'autres mesures que le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008 mis à jour en avril 2010 auquel elle se réfère. L'application de ces recommandations dans les conditions décrites dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société permet de limiter un exercice abusif du contrôle de la société (page 47) par le groupe familial Peugeot sans pour autant constituer une garantie absolue en raison de la composition de l'actionariat de la société.

Enfin, à la connaissance de la société :

- aucun des principaux actionnaires de la société ne dispose de droits de vote différents ; et
- il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner à une date ultérieure un changement de contrôle de la société.

Extraits des statuts relatifs au capital et à l'actionariat

Informations sur la détention du capital (article 7 des statuts)

Outre l'obligation légale d'information portant sur la détention d'actions de la société, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, avec d'autres personnes physiques ou morales vient à posséder ou cesser de posséder directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant au moins 2 % du capital ou des droits de vote de la société, devra notifier ce changement de seuil à celle-ci, dans les 15 jours par lettre recommandée avec accusé de réception. Le franchissement de seuil résulte de la conclusion de transaction en Bourse ou hors Bourse indépendamment de la livraison des titres.

Cette notification devra indiquer :

- le nombre total d'actions et de droits de vote, qui sont détenus, directement ou indirectement, par l'actionnaire déclarant, agissant seul ou de concert ;
- le cas échéant, les titres donnant accès au capital de la société qui sont détenus, directement ou indirectement, par l'actionnaire déclarant, agissant seul ou de concert ;
- la date à laquelle le seuil a été franchi ; et
- le cas échéant, les personnes avec qui l'actionnaire déclarant agit de concert.

Cette déclaration doit être renouvelée à chaque fois qu'un seuil de 1 % ou un multiple de ce pourcentage est franchi, à la hausse ou à la baisse.

À la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 1 % du capital ou des droits de vote de la société, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée à la société, dans le cadre de l'obligation de déclaration de franchissement de seuils statutaires ci-dessus, pourront être privées du droit de vote lors de toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de la régularisation de la notification effectuée.

Droits attachés aux actions

Forme des actions (article 7 des statuts)

Les actions entièrement libérées pourront revêtir la forme nominative ou au porteur au choix de l'actionnaire. Les actions donnent lieu à inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires. La société est en droit de demander l'identification des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées, ainsi que les

quantités détenues, le tout dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Droits attachés à chaque action (article 8 des statuts)

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit, dans les bénéfices et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Toutes les actions sont entièrement assimilées sur le plan fiscal et donnent droit en conséquence au règlement de la même somme nette, compte tenu de leur valeur nominale et de leur jouissance, lors de toutes répartitions ou de tous remboursements effectués pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation.

Assemblées d'actionnaires (article 13 des statuts)

1. Un droit de vote double est attribué aux actions nominatives entièrement libérées inscrites au nom d'un même titulaire depuis quatre ans au moins. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, le droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit ou si lesdites actions anciennes n'en bénéficient lors de cette émission, à partir de la date à laquelle elles acquerront ce droit.
2. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent, dans les conditions légales en cours, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute Assemblée Générale, soit sous forme papier, soit sur décision du Conseil d'administration précisée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission. Les personnes morales participent aux assemblées par leurs représentants légaux ou par toute autre personne désignée à cet effet par ces derniers.
3. Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le Vice-Président du conseil s'il en a été désigné un, ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil. À défaut, l'assemblée élit elle-même son Président.

Pactes d'actionnaires

Pactes d'actionnaires concernant les titres FFP déclarés auprès de l'Autorité des marchés financiers

Néant.

Pacte Dutreil (article 885 I du CGI) concernant les titres FFP

Néant.

Pactes d'actionnaires conclus par FFP avec ses participations

Participation concernée	Date de signature du pacte	Publicité AMF (le cas échéant)	Durée	Principales caractéristiques des pactes conclus
Immobilière Dassault	15/07/2009 (modifié par avenant le 15/12/2009)	D&I 209C1035 du 24/07/2009 et D&I 209C1539 du 23/12/2009	3 ans	FFP dispose d'un poste de membre au Conseil de surveillance et au Comité Stratégique. Droit de préemption réciproque. Absence d'action de concert.
Financière Guiraud SAS	10/07/2006	N/A	10 ans	Liquidité selon les conditions de marché avec existence de droits de préemption.
Holding d'Infrastructure de Transport (HIT)	07/11/2005	N/A	2028	Fin de la période d'inaccessibilité depuis février 2008. Droits de préemption. Droits et obligations de sortie. Droit de veto sur les décisions importantes de financement et d'investissement.
Zodiac Aerospace	Expiration du pacte du 14/12/2006 depuis le 17/09/2010	D&I 210C0930 du 20/09/2010	Expiré depuis le 17/09/2010	Fin de l'action de concert.
Linedata Services	Expiration du pacte du 20/06/2007 depuis le 01/07/2009	D&I 209C0964 du 07/07/2009	Expiré depuis le 01/07/2009	Fin de l'action de concert.
B-1998/FCC	Expiration du pacte du 28/07/2004 depuis le 07/09/2010	N/A	Expiré depuis le 07/09/2010	Cession par FFP de 100 % des titres B-1998 sur exercice de son option de vente.
Holding Reinier – ONET	23/10/2007	N/A	10 ans	Droits de préemption. Droits et obligations de sortie. Inaccessibilité pendant trois ans. Pacte de préférence entre les actionnaires. Droit de veto sur les décisions importantes de financement et d'investissement.
DKSH	29/01/2008	N/A	31/12/2018	Organise la gouvernance et contient des dispositions sur le transfert des actions.
SIAT	03/09/2008	N/A	Durée d'investissement	Pacte conclu entre les associés de Eos Africa (SIAT) Limited afin de régir leurs relations et notamment la politique de distribution de dividendes.
IDI Emerging Markets	07/07/2008 modifié par avenant n° 1 le 08/09/2009 et par avenant n° 2 le 19/07/2010	N/A	10 ans	Pacte régissant les relations entre les actionnaires d'IDI Emerging Markets, notamment quant à leur engagement en capital et aux conditions de co-investissements. L'avenant n° 1 a pour objet de tenir compte des modifications corrélatives à une réduction de capital et à la nomination d'un nouveau membre au Conseil de surveillance. L'avenant n° 2 a pour objet de tenir compte des modifications corrélatives à la création de compartiments dans la société et l'émission de nouvelles classes d'actions.

Autres

Participation concernée	Date de signature du pacte	Publicité AMF (le cas échéant)	Durée	Principales caractéristiques des pactes conclus
Peugeot SA	21/12/2010	N/A	2 ans	Pacte Dutreil (article 885 I du CGI) sur : <ul style="list-style-type: none"> la totalité des actions Peugeot SA détenues par FFP et représentant 22,13 % du capital ; une partie des actions Peugeot SA détenues par FFP et représentant 21,63 % du capital ; une partie des actions Peugeot SA détenues par FFP et représentant 17,13 % du capital.
Peugeot SA	21/12/2010	N/A	2 ans	Pacte Dutreil (article 787 B du CGI) sur : <ul style="list-style-type: none"> la totalité des actions Peugeot SA détenues par FFP et représentant 22,13 % du capital ; une partie des actions Peugeot SA détenues par FFP et représentant 21,63 % du capital ; une partie des actions Peugeot SA détenues par FFP et représentant 17,13 % du capital.
SEB SA	28/12/2005	D&I 206C0032 du 05/01/2006	6 ans	Pacte Dutreil (article 885 I bis du CGI) portant sur 300 000 actions détenues par FFP.
SEB SA	21/07/2010 modifié par avenant du 06/11/2010	D&I 210C0793 du 12/08/2010 et D&I 210C1229 du 01/12/2010	2 ans	Pacte Jacob (article 787 B du CGI) portant sur 600 000 actions détenues par FFP.

Dividendes versés au titre des trois derniers exercices

Politique de distribution de dividendes

La politique de distribution de dividendes suivie par la société FFP a été, depuis de nombreuses années et dans toute la mesure du possible, de veiller à la progression et à la régularité des dividendes. Le niveau de résultat dégagé en 2010 a conduit le Conseil d'administration à proposer, lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle, de fixer le dividende à 1,50 € par action.

Affectation du résultat

Le Conseil d'administration vous propose d'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	84 210 913,15 €
Report à nouveau :	290 221 594,73 €
Somme distribuable :	374 432 507,88 €
Affectation	
■ aux actions	37 735 909,50 €
■ au poste report a nouveau	336 696 598,38 €

TABLEAU DES DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES DES TROIS DERNIERS EXERCICES

	2009	2008	2007
Nombre d'actions	25 159 073	25 408 000	25 408 000
Nominal des actions	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Par action :			
dividende distribué	0,70 €	0,70 €	1,65 €

Opérations afférentes aux titres de la société

Description du programme de rachat 2010

Cadre juridique

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire en date du 10 juin 2010 (cinquième résolution) a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions (le « Programme de Rachat ») conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce. Ce Programme de Rachat a été mis en place par le Conseil d'administration le 30 août 2010.

Les caractéristiques de ce Programme de Rachat figurent dans le Document de référence 2009. Ce programme s'est substitué à celui autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 16 juin 2009.

Ce Programme de Rachat a été adopté pour une période de dix-huit mois à compter de la date de l'Assemblée Générale, soit jusqu'au 10 décembre 2011. En vertu de cette autorisation, le prix maximum d'achat était de 95 € par action.

Le Conseil d'administration était autorisé à acheter un nombre d'actions représentant au maximum 10 % du nombre de titres composant le capital social de FFP.

Caractéristiques du Programme de Rachat

Les différents objectifs de ce programme de rachat d'actions, conformément à la réglementation en vigueur et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers étaient pour permettre si besoin était :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF ;
- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans la limite de 5 % du capital, en tant que pratique admise par l'AMF ;
- l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise ;

- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société lors de l'exercice des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur ;
- l'annulation éventuelle des actions acquises.

Rachats d'actions réalisés par FFP au cours de l'exercice 2010

- Rachats d'actions effectués en vue de leur annulation : aucun.
- Rachats d'actions effectués en vue de l'animation du marché. Au cours de l'exercice 2010, Oddo Corporate Finance a, pour le compte de FFP, et dans le cadre d'un contrat de liquidité en vue de l'animation du marché :
 - acheté 47 051 actions au prix moyen de 43,65 € par action,
 - vendu 47 051 actions au prix moyen de 43,72 € par action, au titre de la septième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 16 juin 2009, puis de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 10 juin 2010 (laquelle autorisation vient se substituer à la précédente).

Annulation d'actions par la société au cours de l'exercice 2010

Au cours de l'exercice 2010, la société FFP n'a procédé à aucune annulation d'actions.

Réallocations éventuelles

Les actions achetées par la société dans le cadre de l'autorisation conférée par la cinquième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 10 juin 2010 ou dans le cadre de toute autorisation antérieure n'ont pas été allouées à d'autres objectifs que les objectifs initiaux qui leur avaient été assignés lors de leurs rachats.

Montant total des frais de négociation

Le montant total des frais de négociation s'est élevé à 29 900 € au titre des achats en vue de l'animation du marché.

Nombre d'actions autodétenues à la clôture de l'exercice 2010 ⁽¹⁾

Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte	0,01 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	248 927 actions
Nombre de titres détenus en portefeuille	
dont contrat de liquidité	1 500 actions
dont couverture de plans d'options d'achat d'actions	1 800 actions
dont actions destinées à être annulées	0 action
SOIT :	3 300 ACTIONS
Valeur des actions, évaluée au prix d'acquisition (en €)	167 982,86 €

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat

Il n'existe pas en tant que tel de pacte d'actionnaires ni d'engagement de conservation de titres.

L'article 13 des statuts prévoit l'attribution d'un droit de vote double aux actions nominatives, entièrement libérées inscrites au nom d'un même titulaire depuis quatre ans au moins.

(1) Cf. page 58 pour plus de précisions.

3.2 Renseignements sur la société

3

Dénomination sociale

Société Foncière, Financière et de Participations - FFP

Siège social

75, avenue de la Grande Armée – 75116 Paris

Forme et constitution

Société anonyme à Conseil d'administration de droit français. FFP est régie par la loi française et notamment le Code de commerce et est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 562 075 390. Date de constitution : 30 juillet 1929. Date d'expiration : 18 juillet 2028.

Objet social (article 3 des statuts)

La société a pour objet de participer, directement ou indirectement et notamment par voie de souscription ou d'acquisition d'actions ou de tous autres droits sociaux, de prise d'intérêts, de création de sociétés nouvelles, d'apport, de fusion, d'association en participation ou de toute autre manière à toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, en France ou à l'Étranger, pouvant se rattacher :

- à la fabrication, la vente et la réparation de tous véhicules, des moteurs destinés à les actionner et de leurs pièces détachées et accessoires ;
- à la fabrication et la vente de tous produits sidérurgiques, de tous outils et outillages à main, mécaniques ou électriques ;
- à la fabrication et la vente de tous matériels, appareils, machines et pièces en tous genres, de toute nature et pour tous usages, se rapportant à l'industrie et à la construction mécanique et électrique ;

- à toutes activités de prestations de services de toutes natures ;
- à l'acquisition par tous moyens, la construction, l'installation et l'aménagement, l'exploitation, la location et la cession de tous immeubles, terrains, établissements industriels, usines, bureaux et autres biens et droits immobiliers ; et
- plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus précités, en totalité ou en partie, à tous objets similaires ou connexes et même à tous autres objets qui seraient de nature à favoriser ou à développer les affaires de la société.

Exercice social (article 14 des statuts)

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Affectation et répartition des bénéfices (article 14 des statuts)

Le bénéfice distribuable, tel qu'il est défini par la loi, est à la disposition de l'Assemblée Générale. Sauf exception résultant des dispositions légales, l'Assemblée Générale décide souverainement de son affectation.

La faculté d'accorder à chaque actionnaire une option entre le paiement en numéraire ou en actions, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende, pourra être exercée dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Activité et résultats de l'exercice

4.1	Investissements et désinvestissements réalisés au cours de l'exercice et autres faits marquants	66
4.2	Analyse des résultats et de la situation financière	67
4.3	Facteurs de risques - gestion des risques et assurances	69
4.4	Événements postérieurs à la clôture	72
4.5	Tendances et perspectives	72
4.6	Autres informations sur l'activité	73

4.1 Investissements et désinvestissements réalisés au cours de l'exercice et autres faits marquants

En 2010, FFP a cédé sa participation dans B-1998, holding de contrôle du groupe FCC, géré activement ses participations avec un renfort dans Zodiac Aerospace et une cession partielle de SEB SA. Par ailleurs, de nouveaux engagements ont été pris dans des fonds de capital-investissement.

Cession de la participation indirecte dans FCC

FFP, via sa filiale espagnole Simante SL, a cédé pour 88 M€ la totalité de ses titres B-1998 à Dominum Direccion y Gestion détenue par Madame Esther Koplowitz. B-1998, dont Simante SL détenait 5,7 % du capital, est l'actionnaire majoritaire de FCC, l'un des premiers groupes espagnols dans les secteurs des infrastructures et des services aux collectivités locales.

Pour cette opération, 100 M€ avaient été mobilisés pour l'achat des titres B-1998, dont 40 M€ d'endettement ramené à 15 M€ grâce aux dividendes reçus en application du pacte d'actionnaires. Ce dernier garantissait un taux minimum de distribution des résultats de 50 %. Cette opération s'est soldée par une trésorerie disponible pour FFP de 72 M€ à comparer à un apport initial de 61 M€.

Gestion active des participations

Dans le cadre de la gestion active de ses participations, FFP a réalisé des arbitrages sur ses participations Zodiac Aerospace et SEB SA :

- FFP a vendu 0,76 % du capital de SEB SA, réalisant ainsi 9 M€ de plus-values par rapport au prix d'acquisition, pour un montant de cession de 21 M€. Cette cession intervient après le renforcement effectué en 2008. Au 31 janvier 2011, FFP détient 5,05 % du capital du groupe électroménager et 6,65 % des droits de vote ;
- FFP s'est renforcée, au premier trimestre 2010, au capital de Zodiac Aerospace en achetant 0,54 % du capital à un prix moyen de 30 € par action. FFP détient au 18 janvier 2011, 5,88 % du capital et 7,86 % des droits de vote de l'équipementier aéronautique.

Engagements dans des fonds de capital-investissement

FFP a poursuivi le développement de son portefeuille de capital-investissement dans les pays émergents.

FFP a ainsi souscrit pour 7,5 M€ au second compartiment d'IDI Emerging Markets, société dédiée à l'investissement dans des fonds de capital-investissement dans les pays émergents.

Elle a par ailleurs pris quatre nouveaux engagements pour un total de 20 M\$: 2 M\$ dans le fonds Gulf Capital investissant dans les pays du Golfe persique à partir d'Abu Dhabi, 8 M\$ et 5 M\$ respectivement dans les fonds indiens Everstone Capital Partners II et Peepul Capital III et 5 M\$ dans le fonds immobilier L Real Estate.

Autres faits marquants

FFP a cédé sur le marché 720 000 OCEANE Peugeot SA à un prix de 31 € par obligation, pour un montant total de 22,3 M€. Ces obligations avaient été souscrites à un prix de 25,1 € chacune. La plus-value dégagée s'élève à 4 M€, hors intérêts courus. FFP détient désormais 1 570 836 OCEANE Peugeot SA.

FFP a cédé à la société Établissements Peugeot Frères la totalité de sa participation dans la société LFPF, pour un montant de 4,5 M€, dans le cadre d'une recomposition des structures juridiques du groupe familial Peugeot mise en œuvre en juillet.

FFP a participé à l'augmentation de capital d'Immobilière Dassault afin de financer l'acquisition, par cette dernière, de l'immeuble du 127 avenue des Champs-Élysées à Paris. FFP et sa filiale à 100 % Valmy-FFP ont ainsi investi 5,1 M€ pour souscrire à leur quote-part.

Enfin, aucun changement significatif de la situation financière de la société et de ses filiales consolidées par intégration globale n'est intervenu depuis le 31 décembre 2010. De même, aucun changement significatif de la situation commerciale de la société et de ses filiales consolidées par intégration globale n'est intervenu depuis le 31 décembre 2010.

4.2 Analyse des résultats et de la situation financière

Résultats sociaux (chiffre d'affaires, résultats et structure financière)

Le résultat net de FFP s'établit à + 84,2 M€ contre - 28,7 M€ l'année précédente. Il est principalement constitué des éléments suivants :

Cessions

La principale opération de l'exercice est la cession de la participation FCC, détenue par Simante SL, filiale à 100 % de FFP. Le prix de cession, encaissé par Simante SL, s'est élevé à 88 M€. Après remboursement de sa dette bancaire, Simante SL a procédé à la distribution d'un dividende exceptionnel de 54 M€ en faveur de FFP. Corrélativement, les titres Simante SL ont été dépréciés de 42,5 M€. L'effet en résultat pour FFP dans ses comptes sociaux est ainsi un profit de 11,5 M€ sur l'exercice 2010. La société Simante SL dispose actuellement de 17 M€ de liquidités qui font l'objet d'un prêt à FFP.

FFP a également procédé à deux autres cessions qui ont dégagé au total une plus-value de 13,1 M€ : 8,9 M€ pour les titres SEB SA et 4,2 M€ pour les titres LFPF.

Revenus et provisions

Le niveau de résultats du groupe PSA Peugeot Citroën en 2009 n'a pas permis, comme l'année précédente, une distribution de dividende en 2010. À l'inverse, les sociétés issues de la diversification ont toutes versé un dividende pour un total de 19,5 M€, du même ordre que celui perçu en 2009.

La crise économique et financière avait conduit FFP à constater des provisions pour dépréciation des titres en 2008 et 2009 pour un montant cumulé de 90,5 M€. En 2010, la reprise de l'activité et la remontée des niveaux de valorisation, cours de Bourse en particulier, ont conduit à reprendre au total 69,3 M€ de provisions, principalement sur les titres des sociétés Zodiac Aerospace pour 57 M€, Linedata Services pour 5,2 M€, IDI pour 4,3 M€ et IDI Emerging Markets pour 2,7 M€.

Les règles de dépréciation retenues ont été les mêmes que celles de l'exercice précédent. Il faut rappeler qu'à la différence des comptes consolidés pour lesquels les règles de « *mark to market* » s'appliquent, les titres de participation sont valorisés dans les comptes sociaux à leur prix de revient, avec constatation d'une dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au prix de revient. La valeur d'inventaire est déterminée d'après une analyse multicritères ; en cas de dépréciation de titres des sociétés cotées, la base de valorisation retenue pour la valeur d'inventaire a été, comme l'année précédente, le cours moyen de Bourse de l'année 2010.

Au total, le résultat sur titres de participation s'élève à + 113 M€ contre une perte de 5,8 M€ en 2009. Il s'analyse ainsi :

- dividendes reçus des participations : 73,5 M€ (dont Simante SL 54 M€) ;
- reprises nettes de provisions : 26,8 M€ (dont Simante SL - 42,5 M€) ;

- résultat sur cessions pour un montant de 13,1 M€ ;
- autres charges et produits pour - 0,4 M€.

Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Le portefeuille de TIAP est constitué de fonds de capital-investissement, de participations directes en général non cotées et d'OCEANE Peugeot SA. Le résultat enregistré au cours de l'exercice est positif de 3,3 M€ alors qu'il s'était traduit par une perte de 8,1 M€ l'exercice précédent. Il est constitué de :

- 2,3 M€ d'intérêts des OCEANE Peugeot SA ;
- 4,0 M€ de plus-value de cession de 720 000 Océane Peugeot SA ;
- 0,9 M€ de plus-values concernant les fonds de capital-investissement ;
- - 3,7 M€ de dépréciations nettes de reprises, principalement relatives aux fonds de capital-investissement opérant sur le marché européen.

Autres éléments de résultat

L'immeuble situé à Gennevilliers, seul actif de la SCI FFP-Les Grésillons, détenue à 100 % par FFP, dégage un résultat positif de 1,3 M€, similaire à celui de 2009.

Les frais généraux de la société FFP ont été de 4,1 M€ contre 4,2 M€ l'exercice précédent.

Le résultat sur activité financière est négatif de 29,2 M€ contre 12,1 M€ en 2009. Les charges d'intérêt s'élèvent à 14,7 M€ en 2010 contre 11,3 M€ l'exercice précédent.

Les pertes de change et provision nettes pour risque de change pour 14,2 M€ (0,3 M€ en 2009) concernent le franc suisse. FFP se finance en partie en franc suisse depuis l'investissement réalisé dans la société suisse DKSH en 2008. Les comptes sociaux enregistrent la variation du cours du franc suisse sur le montant de la dette libellée dans cette devise. En début d'exercice, la dette en franc suisse s'élevait à 136,8 MCHF, elle a été ramenée à 81,1 MCHF au 31 décembre 2010. Entre-temps, le cours du CHF qui était de 1,4836 pour un euro a terminé l'année à 1,2504.

Bilan

À l'actif, le poste titres de participation enregistre principalement l'acquisition de 298 868 titres Zodiac Aerospace pour 9 M€, la souscription à IDI Emerging Markets II pour 7,5 M€, et l'augmentation de capital d'Immobilière Dassault pour 1,4 M€. À l'inverse, il enregistre les cessions des 380 000 titres SEB et des titres LFPF pour 12,2 M€. Les variations de provisions pour dépréciation se sont élevées à + 26,8 M€.

Les autres immobilisations financières ont diminué de 18,5 M€ principalement suite à la cession des 720 000 OCEANE Peugeot SA.

L'actif circulant s'élève à 5,1 M€ contre 8,3 M€ l'an dernier en raison de la diminution de la trésorerie. Les écarts de conversion actif ont varié de 1,7 M€ à 8,6 M€ compte tenu des pertes latentes sur l'endettement en CHF.

Au passif et à la suite des cessions réalisées, les dettes financières auprès des établissements de crédit ont diminué de 59,5 M€. Une dette de 17,5 M€ est enregistrée suite au prêt consenti par Simante SL. Les dettes sur immobilisations financières (titres souscrits non libérés) ont diminué de 6,1 M€.

4

Résultats consolidés (chiffre d'affaires, résultats et structure financière)

Le périmètre de consolidation comprend la société FFP et les sociétés civiles immobilières, Simante SL, Financière Guiraud SAS, Château Guiraud consolidées par intégration globale. Les participations détenues dans Peugeot SA, La Compagnie Industrielle de Delle (CID), LISI et Holding Reinier sont consolidées par mise en équivalence. Aucune modification de ce périmètre n'est intervenue au cours de l'exercice 2010.

Le résultat net part du groupe de l'exercice est un bénéfice de 258,4 M€ contre une perte de 263,2 M€ en 2009. Cette amélioration résulte principalement de l'évolution positive des résultats du groupe automobile PSA Peugeot Citroën, dont l'impact dans les comptes de l'exercice s'élève à 253,3 M€ au lieu de - 255,6 M€ en 2009. Ce résultat est constitué des éléments suivants :

- les produits disponibles à la vente s'élèvent à 30,1 M€ contre 27,8 M€ en 2009. Les dividendes reçus des participations sont de 19,5 M€ au lieu de 21,3 M€ en 2009. Les résultats nets sur cessions sont positifs de 9,9 M€ contre 1,3 M€ l'exercice précédent. Ils sont constitués :
 - des profits réalisés sur la vente des titres SEB SA et LFPF respectivement pour 12,8 M€ (dont une reprise de dépréciation de 3,9 M€) et 4,2 M€, de la plus-value sur la cession de 720 000 OCEANE Peugeot SA pour 4 M€, et sur les retours obtenus des fonds de capital-investissement pour 0,9 M€,
 - de la perte dégagée sur l'exercice pour 12 M€ suite à la cession via Simante SL des titres B-1998, société qui portait la participation dans FCC ;
- les produits des immeubles de placement enregistrent les loyers perçus par la SCI FFP-Les Grésillons pour un montant net de 1,5 M€, similaires à ceux de 2009. La valeur de marché de l'immeuble de cette SCI, estimée selon une expertise externe, est de 17,2 M€ contre 16,9 M€ un an auparavant. La différence entre ces deux valeurs est portée au compte de résultat ;
- les dépréciations des titres disponibles à la vente répondent à une baisse significative (plus de 30 %) ou prolongée (plus d'un an) des cours ou des évaluations des sociétés concernées en dessous du cours d'acquisition. Aucune reprise par résultat des titres préalablement dépréciés n'est possible jusqu'à la cession des titres de la société concernée. Toute réappréciation est constatée en variation des capitaux propres. Suite à l'amélioration des valorisations des principales lignes du portefeuille, les dépréciations de

l'exercice ont été de 9,3 M€, dont l'essentiel de la dotation de l'exercice porte sur les fonds de capital-investissements pour 8,8 M€. Ces dépréciations s'élevaient à un montant de 22,8 M€ en 2009 ;

- le coût de l'endettement financier s'établit à 32,8 M€ pour l'exercice contre 18,8 M€ en 2009. Cette augmentation est due principalement aux différences de change sur les emprunts en CHF pour 10,5 M€ et au paiement d'une soulte de 3,6 M€ sur l'annulation d'un swap de couverture dans le cadre de la réduction de l'endettement en CHF ;
- la quote-part dans le résultat des entreprises associées recouvre la part FFP des bénéfices du groupe PSA Peugeot Citroën pour 253,3 M€, de Holding Reinier pour 7,4 M€ et de l'ensemble Compagnie Industrielle de Delle (CID) et LISI pour 6,2 M€.

Le résultat global prend en compte le résultat net consolidé et la variation des capitaux propres dont la contrepartie n'a pas d'impact dans le compte de résultat. Pour FFP, il s'agit principalement de la quote-part des variations des capitaux propres des sociétés mises en équivalence et des ajustements de juste valeur des titres disponibles à la vente portés directement en capitaux propres et non en résultat. En 2010, le résultat global part du groupe s'établit à 585,9 M€ contre - 64,3 M€ en 2009. Pour l'essentiel et par rapport au résultat net consolidé, il prend en compte :

- l'effet des mises en équivalence sur le résultat pour 67,6 M€ contre 61,8 M€ en 2009, en raison principalement de l'augmentation des réserves du groupe PSA Peugeot Citroën ;
- la réévaluation nette à la juste valeur des titres disponibles à la vente pour 254,6 M€ contre 132,8 M€ en 2009.

Le total de l'actif du bilan s'élève à 4 283,2 M€ au 31 décembre 2010 contre 3 780,9 M€ un an plus tôt, soit une variation de 502,3 M€. Cette augmentation comprend les principaux éléments suivant :

en plus :

- l'augmentation de la juste valeur des titres mis en équivalence pour 351,0 M€ (dont 338,1 M€ pour les titres Peugeot SA) et des titres de participation non consolidés disponibles à la vente pour 252,7 M€ ;
- les acquisitions de titres Zodiac Aerospace pour 9 M€, IDI Emerging Markets pour 3 M€, et Immobilière Dassault pour 5 M€ ;

en moins :

- les cessions de titres (valeur comptable) B-1998 pour 100 M€, SEB SA pour 12 M€, et OCEANE Peugeot SA pour 18 M€.

Au passif, les capitaux propres consolidés part du groupe s'élèvent à 3 889,3 M€ contre 3 320,9 M€ au 31 décembre 2009, cette variation étant due à l'augmentation du résultat global de 585,9 M€ et à la distribution de dividendes effectuée par FFP en 2009 pour 17,6 M€.

Les passifs financiers non courants comprennent des emprunts bancaires pour 254,0 M€, en diminution de 79,8 M€. Les engagements de souscription et titres non libérés s'élèvent à 78,1 M€ au lieu de 78,9 M€ au 31 décembre 2009.

Les capitaux propres part du groupe représentent 154,59 € par action au 31 décembre 2010, contre 132,00 € un an plus tôt.

La trésorerie consolidée est passée de 9,4 M€ au 31 décembre 2009 à 5,9 M€ au 31 décembre 2010. Les principaux mouvements de trésorerie de l'exercice sont les suivants :

- cession des titres (prix de vente) :
 - B-1998 pour 88,0 M€,
 - OCEANE Peugeot SA pour 22,1 M€,
 - SEB SA pour 21,0 M€,
 - LFPF pour 4,5 M€ ;
- acquisition de titres :
 - Zodiac Aerospace pour 9 M€,
 - Immobilière Dassault pour 5,1 M€,
 - IDI Emerging Markets pour 3 M€,
 - TIAP pour 20,6 M€ ;
- versement du dividende aux actionnaires : 17,6 M€ ;
- remboursement d'emprunts : 79,8 M€.

4.3 Facteurs de risques - gestion des risques et assurances

La société FFP a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après. La société FFP ayant une activité de holding, les principaux risques concernent ses actifs.

Les risques liés à la détention de 22,13 % du capital social de Peugeot SA

Identification des risques

Une baisse du titre Peugeot SA impacte significativement la valorisation de la société FFP puisque Peugeot SA est l'actif principal de la société FFP. Une réduction ou une absence de dividende pendant plusieurs années limite la capacité de la société FFP à poursuivre son développement.

Gestion des risques

La société FFP joue pleinement son rôle de premier actionnaire du groupe automobile. Le groupe familial Peugeot participe aux grandes orientations stratégiques, principalement au travers du Conseil de surveillance de Peugeot SA dont quatre membres, tous également administrateurs de la société FFP, font partie.

En complément de la détention de 22,13 % du capital social de Peugeot SA, la société FFP pratique une politique de diversification. Les revenus générés en 2010 ont permis hors différence de change de couvrir le service de la dette et les frais d'administration de la société FFP. Ces revenus sont composés principalement des dividendes de plusieurs sociétés.

Les risques de fluctuation des cours de Bourse

Identification des risques

Peugeot SA et certaines participations sont cotées en Bourse. Leur valorisation fluctue ainsi en fonction des mouvements de marché. Une baisse significative et prolongée des valeurs peut affecter la société FFP à plusieurs titres :

- dépréciation des titres qui pourrait diminuer les capacités de distribution de la société ;
- baisse de la valeur des actifs qui pourrait impacter les ratios de covenants bancaires.

Gestion des risques

Les conditions de dépréciation des titres de participation pour les comptes sociaux reposent sur la valeur d'utilité qui inclut la notion de durée de détention. En effet, la société FFP, investisseur de long terme, juge l'évolution de la valeur de ses actifs dans la durée.

Pour que la baisse des valorisations boursières entraîne un non-respect du covenant bancaire n° 2 présenté dans la note 28.2 annexée aux comptes consolidés 2010, il faudrait que l'ensemble des actifs de FFP (cotés et non cotés) baisse de près de 70 %, ce qui paraît aujourd'hui peu probable. Ce risque apparaît ainsi limité, d'autant plus que la valeur des actifs de FFP est répartie sur Peugeot SA mais aussi sur les sociétés de la diversification.

Les risques liés aux investissements financiers de la société FFP

Les risques relatifs aux opérations de prises de participation

Identification des risques

Les principaux risques liés à une opération d'investissement dans une société, cotée ou non, concernent :

- sa perte de valeur, partielle ou totale ;
- son illiquidité pour l'actionnaire FFP.

Gestion des risques

La société FFP gère de façon prudente son portefeuille. D'une manière générale, la société FFP n'investit pas dans les sociétés en démarrage, en retournement ou trop endettées. Le Comité d'Investissements est l'organe du Conseil d'administration qui oriente la décision de ce dernier, en fonction de ces différents aspects. Les vérifications usuelles en matière d'investissement (positionnement stratégique, environnement concurrentiel, situation financière, niveau de valorisation, règles de gouvernance, conditions de sortie...) sont systématiquement effectuées. De plus, et en raison du positionnement choisi de minoritaire à long terme, la société FFP étudie soigneusement l'historique, la motivation et l'affectio societatis des autres principaux actionnaires, et vérifie ainsi qu'une même « philosophie des affaires » est partagée entre les différents actionnaires.

La société FFP accompagne les sociétés dans lesquelles elle a investi en disposant toujours au moins d'un mandat au sein de ses organes sociaux.

La société FFP investit dans des sociétés cotées, ce qui permet d'assurer une liquidité à sa participation, et dans des sociétés non cotées. Dans celles-ci, la société FFP s'assure que les accords d'actionnaires prévoient des mécanismes de liquidité à terme. Il ne peut cependant être garanti que ces mécanismes assurent la liquidité de la société FFP, notamment si une introduction en Bourse n'est pas possible ou si aucun acheteur privé, industriel ou financier n'est trouvé.

Les risques relatifs aux opérations de capital-investissement

Identification des risques

Concernant le capital-investissement, les risques encourus par la société FFP sont liés à la perte de valeur des investissements réalisés par ces fonds. Les fonds de LBO réalisent leurs investissements en ayant recours à un effet de levier qui amplifie la création ou la perte de valeur.

La baisse d'activité et des marges, que génère la crise économique actuelle, peut aboutir à des bris de covenants qui impliquent souvent une renégociation de la structure financière et dans certains cas, une perte partielle ou totale de l'investissement en fonds propres.

Il existe un risque immédiat de liquidité puisque les fonds de capital-investissement ne sont pas cotés et n'assurent pas

une liquidité périodique. Concernant les pays émergents, l'environnement juridique y est en général moins sécurisé. En investissant dans ces pays, la société FFP s'expose à un risque politique et à un risque de devise.

Gestion des risques

Face à ces risques et avant tout investissement dans ce domaine, la Direction Générale de la société FFP vérifie principalement l'environnement concurrentiel dans lequel va évoluer le fonds, la notoriété du gestionnaire ainsi que son historique de performances. De plus, la Direction Générale rencontre régulièrement les sociétés de gestion, y compris à l'étranger dans les pays émergents, pour évaluer la qualité de leurs investissements.

Certaines participations de fonds de capital-investissement dans lesquels la société FFP a investi n'ont pas été en mesure de respecter leurs covenants. Des discussions ont lieu avec leurs banques. Les équipes de gestion des fonds ont pris en compte ces événements dans la valorisation de leurs participations. Les valorisations des fonds communiquées à la société FFP incluent ainsi une diminution de valeur pour les sociétés dans cette situation qui génère, le cas échéant, des provisions dans les comptes de FFP.

L'illiquidité de l'engagement dans un fonds de capital-investissement est vraie à court terme, même si un marché secondaire s'est développé permettant d'assurer l'échange de parts dans les fonds avant son échéance. Elle est en revanche faible à long terme dans la mesure où un fonds a pour vocation de revendre les participations qu'il a acquises au bout de quelques années, et ensuite de distribuer à ses porteurs de parts la quote-part qui leur revient. De plus, les fonds ont des durées de vie limitées d'environ dix ans.

Dans les pays émergents, les investissements servent principalement à financer la croissance de sociétés plus petites, plus risquées, mais dont le potentiel est plus élevé que les entreprises européennes sous LBO. De plus, les fonds de capital-investissement de ces pays n'utilisent pas ou peu d'effet de levier, ce qui limite les problèmes de financement que rencontrent certaines sociétés sous LBO en Europe. La société FFP cherche à s'associer à des équipes de gestion reconnues, composées de professionnels de l'investissement. La part des pays émergents reste limitée par rapport aux actifs de la société FFP (1,8 % des actifs bruts valorisés au 31 décembre 2010).

Les risques liés aux actifs immobiliers

Identification des risques

L'immeuble situé à Gennevilliers, seul actif de la société FFP - Les Grésillons détenue à 100 % par FFP, est donné à bail au prestataire logistique Gefco. Une perte de loyer pourrait être constatée dans l'hypothèse où le preneur donnerait son congé.

Gestion des risques

En 2009, le bail a été renégocié. À ce titre, FFP a renoncé à la révision du loyer lors de l'échéance triennale du 1er juillet 2009, et accepté de limiter la variation de l'indice INSEE construction à 3 % l'an pour les années 2010 et 2011. En contrepartie, FFP a obtenu du preneur un prolongement de la durée du bail de trois ans, soit jusqu'au 30 juin 2015.

Les risques liés aux autres activités

Identification des risques

Les aléas climatiques sont inhérents à l'exploitation de Château Guiraud ⁽¹⁾, Sauternes, Premier Cru classé 1855, et influent sur le volume de la production.

Gestion des risques

Pour répondre à une insuffisance de production, le stock disponible permettrait de répondre à la demande de la clientèle.

Les autres risques financiers

Les autres risques financiers, notamment les risques actions, de change, de taux d'intérêt et de liquidité, sont présentés dans les notes 28.1 à 27.5 annexées aux comptes consolidés 2010. À ce jour, la société n'est pas exposée au risque de liquidité. Elle ne serait exposée à ce risque qu'en cas de bris de covenants identifiés sous la note 28.2 annexée aux comptes consolidés 2010 et qui pourraient s'avérer dans les hypothèses indiquées plus haut.

Les risques industriels et environnementaux

Identification des risques

La société FFP n'a pas directement d'exploitation industrielle ou commerciale autre que la prise de participations. Elle exerce à ce titre une activité de holding industriel et commercial. Elle est donc exposée dans son activité aux risques propres à toute activité d'investissement en capital ; mais son activité ne comporte pas de risque spécifique sur un plan industriel ou humain.

Gestion des risques

Lors de l'examen des dossiers d'investissement, un soin tout particulier est apporté à l'analyse de l'activité, des risques qui y sont rattachés et la société a recours, si besoin, à des experts et conseils extérieurs. Ainsi, s'agissant des études préliminaires, la société FFP peut être amenée, selon la nature des activités de la société cible, à conduire des audits spécialisés en matière d'environnement, pour s'assurer d'une part, de l'absence de risque important, et d'autre part de la démarche active de la société cible pour la protection de l'environnement. Ce fut notamment le cas pour les investissements réalisés dans les sociétés SCA Château Guiraud, ONET et SIAT.

Les risques juridiques

Identification des risques

Il n'existe pas de litige en cours ou pendant connu. Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois un effet significatif sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou de ses filiales consolidées par intégration globale. La société considère qu'elle est peu exposée aux risques commerciaux, recours en responsabilité ou appel en comblement de passif, compte tenu de la nature de son activité et de ses investissements (prises de participations minoritaires).

Assurances et couverture des risques

La société FFP est couverte par plusieurs polices d'assurances concernant les risques suivants :

- assurance dommages aux biens et pertes d'exploitation ;
- assurance responsabilité civile ;
- assurance responsabilité civile des mandataires sociaux ;
- assurance fraude/malveillance informatique.

(1) Seul actif de la société SCA Château Guiraud, détenue à 100 % par la société Financière Guiraud SAS, laquelle est détenue à 70 % par FFP.

4.4 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

4.5 Tendances et perspectives

4

Le marché automobile européen devrait rester stable en 2011. Sur ses principales autres implantations, le groupe PSA Peugeot Citroën s'attend à une progression du marché : Chine (+ 10 %), Amérique du sud (+ 4 %) ou Russie (+ 15 %). Au plan financier, le groupe table sur un *free cash flow* positif.

Les actifs de la diversification devraient voir les tendances de l'année 2010 se poursuivre, et les chiffres du premier trimestre 2011 sont généralement encourageants.

Les revenus 2011 de FFP devraient être en augmentation : après deux ans sans distribution, Peugeot SA a annoncé la reprise du

versement du dividende en 2011, proposé à 1,10 € par action. Les dividendes des sociétés de la diversification sont attendus au minimum stables, et en hausse sensible pour certains d'entre eux. Concernant le capital-investissement, plusieurs annonces d'opérations en début d'année laissent espérer une reprise de l'activité dont FFP devrait bénéficier.

La diminution de l'endettement en 2010 et les perspectives de revenus attendus pour 2011 permettent à FFP de reprendre des investissements de diversification importants, tout en gérant activement ses participations existantes.

4.6 Autres informations sur l'activité

Propriétés immobilières, usines et équipements

- FFP dispose, via sa filiale détenue à 100 % par la société FFP-Les Grésillons, d'un immeuble situé à Gennevilliers, à usage de plateforme logistique et de bureaux. Cet immeuble est donné en location. Sa valeur nette au bilan consolidé est de 17 172 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 16 860 milliers d'euros au 31 décembre 2009.
- FFP est actionnaire à hauteur de 70 % de la société Financière Guiraud SAS qui détient 100 % de la SCA Château Guiraud, Sauternes Premier Cru classé 1855. La propriété compte 128 hectares dont 100 hectares de vignes. L'activité est décrite en page 21 du Document de référence.

Dépendance à l'égard des brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers

La société n'est soumise à aucune dépendance à l'égard de brevets ou licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers, à l'exception de ce qui est indiqué dans les notes 28.2 et 28.3 annexées aux *comptes consolidés 2010*.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs (article L. 441-6-1, alinéa 2, du Code de commerce)

À la clôture de l'exercice 2010, le total des dettes fournisseurs s'élève à 45 997,41 €. L'ensemble de ces dettes est exigible dans un délai de trente jours maximum.

4

Principaux investissements et désinvestissements réalisés en 2008, 2009 et 2010

		Investissements	Désinvestissements
2008	Nouvelle participation	DKSH : FFP a investi 85 M€ pour détenir 11 % du capital	-
	Renforcement/allégement	SEB : 12 M€ investis pour détenir 5,7 % du capital	-
	Capital-investissement	IDI Emerging Markets : FFP a souscrit en capital 50 M€* pour 23 % du capital (pays émergents) Vietnam Century Fund pour 6 M\$* (Vietnam) Red River pour 14 M\$* (Vietnam) SIAT NV : co-investissement de 9,5 M€ pour détenir indirectement 6,6 % de SIAT (plantations en Afrique) Pechel Industrie pour 5 M€* Numericable-Complete I : 11 M€ en co-investissement	Sagard I a retourné 20 M€ suite aux cessions de CEPL et Faiveley Transport
2009	Renforcement/allégement	PSA Peugeot Citroën : 57,5 M€ ont été investis pour souscrire aux Obligations convertibles en actions nouvelles ou existantes émises par Peugeot SA en juillet 2009.	-
	Capital-investissement	India Value Fund IV : pour 4 M\$* FCPR Tocqueville Investissements Privés : pour 2 M€*	Sagard II : la taille du fonds Sagard II a été diminuée de 20 %, ramenant l'engagement de FFP de 40 M€ à 32 M€. IDI Emerging Markets : Le capital de la société a été réduit ramenant l'engagement de FFP de 50 M€* à 26,7 M€*.
2010	Cession de participation		FCC : Cession de la participation indirecte dans FCC via la holding B-1998 pour 88 M€. LFPF : cession de la participation dans la société LFPF avant son absorption par EPF, principal actionnaire de FFP
	Renforcement/allégement	Zodiac Aerospace : achat de 0,54 % pour 9 M€ Immobilière Dassault : participation à l'augmentation de capital pour 5 M€ Financière Guiraud : investissement complémentaire de 1 M€	SEB : cession de 0,76 % du capital pour un montant de cession de 21 M€ OCEANE PSA : cession de 720 000 OCEANE à 31 €
	Capital-investissement	IDI Emerging Market II : pour 7,5 M€* Gulf Capital II : pour 2 M\$* Everstone Capital Partners II : pour 8 M\$* Peepul Capital III : pour 5 M\$* L Real Estate : pour 5 M\$*	Chrys Capital V : diminution de la taille du fonds de 24 %, ce qui a réduit l'engagement de FFP de 1 M\$

* Il s'agit d'engagements et non d'investissements réalisés.

États financiers

5.1	Comptes sociaux	77
5.2	Comptes consolidés	103

5.1 Comptes sociaux

Compte de résultat	79
Bilan au 31 décembre 2010	80
Tableau de flux de trésorerie	82
Annexe	83
<i>Généralités</i>	83
Note 1 Règles et méthodes comptables	83
<i>Résultat</i>	86
Note 2 Synthèse résultats analytiques de gestion par secteur d'activité	86
Note 3 Résultat sur titres de participation	86
Note 4 Résultat sur secteur immobilier	87
Note 5 Résultat sur Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) et autres immobilisations financières	87
Note 6 Résultat sur activité financière et endettement	87
Note 7 Résultat sur administration générale	88
Note 8 Impôt sur les sociétés	88
<i>Bilan</i>	88
Note 9 Immobilisations incorporelles	88
Note 10 Immobilisations corporelles	88
Note 11 Participations et créances rattachées à des participations	89
Note 12 Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) et autres immobilisations financières	90
Note 13 Actif circulant	93
Note 14 Capitaux propres	93
Note 15 Provisions	94
Note 16 Dettes	95
<i>Informations complémentaires</i>	96
Note 17 Éléments concernant les entreprises liées et les participations	96
Note 18 Engagements financiers	97
Note 19 Rémunérations des dirigeants	97
Note 20 Effectifs moyens	98
Note 21 Événements postérieurs à la clôture	98
Note 22 Litiges	98
Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices	99
Filiales et participations au 31 décembre 2010	100
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux	102

5.1

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Exercice 2010	Exercice 2009
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	70	46
Produits d'exploitation	70	46
Autres achats et charges externes	(2 152)	(2 917)
Impôts, taxes et versements assimilés	(261)	(277)
Salaires et traitements	(1 575)	(1 420)
Charges sociales	(719)	(626)
Dotations d'exploitation aux amortissements et provisions	(4)	(27)
Autres charges	(422)	(421)
Charges d'exploitation	(5 133)	(5 688)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(5 063)	(5 642)
Produits de participations	75 047	21 652
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2 341	1 279
Autres intérêts et produits assimilés	104	146
Reprises sur provisions et transferts de charges	75 738	7 542
Différences positives de change	20	28
Produits nets sur cessions de TIAP	916	1 333
Produits nets sur cessions autres immobilisations financières	4 032	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	127	163
Produits financiers	158 325	32 143
Dotations aux amortissements et provisions	(59 511)	(38 604)
Intérêts et charges assimilées	(15 275)	(11 394)
Différences négatives de change	(7 345)	(5 391)
Charges nettes sur cessions de TIAP	(28)	(6)
Charges financières	(82 159)	(55 395)
RÉSULTAT FINANCIER	76 166	(23 252)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	71 103	(28 894)
Produits exceptionnels sur opérations en capital	25 404	-
Autres produits exceptionnels	2	3
Produits exceptionnels	25 406	3
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(12 284)	-
Autres charges exceptionnelles	(14)	(31)
Charges exceptionnelles	(12 298)	(31)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	13 108	(28)
Impôts sur les sociétés	-	206
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	84 211	(28 716)

Bilan au 31 décembre 2010

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2010		31/12/2009
		Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, logiciels, valeurs similaires	9	68	(59)	9
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations	10	20	(17)	3
Immobilisations financières				
Titres de participation	11	851 416	(63 728)	787 688
Créances rattachées à des participations	11	16 370	-	16 370
Total participations		867 786	(63 728)	804 058
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	12	155 022	(34 769)	120 253
Autres immobilisations financières	12	40 475	-	40 475
Total immobilisations financières		1 063 283	(98 497)	964 786
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		1 063 371	(98 573)	942 574
Actif circulant				
Créances	13	262	-	262
Valeurs mobilières de placement	13	4 594	-	4 594
Disponibilités	13	116	-	116
Total trésorerie		4 710	-	4 710
Charges constatées d'avance	13	156	-	156
TOTAL ACTIF CIRCULANT		5 128	-	5 128
Écart de conversion actif		8 556	-	8 556
TOTAL DE L'ACTIF		1 077 055	(98 573)	978 482

Bilan au 31 décembre 2010

Passif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Capitaux propres			
Capital social	14	25 159	25 159
Prime d'émission, de fusion, d'apport	14	158 410	158 410
Réserve légale	14	2 541	2 541
Autres réserves	14	88 984	88 984
Report à nouveau	14	290 221	336 546
Résultat de l'exercice	14	84 211	(28 716)
Provisions réglementées	14	1 060	1 060
TOTAL CAPITAUX PROPRES		650 586	583 984
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	15	8 597	1 825
Dettes			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16	250 550	310 046
Emprunts et dettes financières divers	16	17 529	-
Dettes fiscales et sociales	16	443	344
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16	50 482	56 597
Dettes diverses	16	144	467
Produits constatés d'avance	16	151	215
TOTAL DETTES		319 299	367 669
Écart de conversion passif		-	4
TOTAL DU PASSIF		978 482	953 482

5.1

Tableau de flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

	Exercice 2010	Exercice 2009
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	84 211	(28 716)
Variations nettes des amortissements et provisions	(16 293)	31 089
Résultats sur cessions d'actifs immobilisés	(18 040)	(1 327)
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	49 878	1 046
Variation du besoin en fonds de roulement	(598)	4 447
FLUX NETS DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	49 280	5 493
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(9)	-
Acquisitions de titres de participation	(13 597)	(694)
Acquisitions de titres immobilisés	(22 659)	(70 865)
Cessions de titres de participation	25 404	-
Cessions de titres immobilisés	27 217	5 106
FLUX NETS DE TRÉSORERIE SUR INVESTISSEMENTS	16 356	(66 453)
Dividendes versés aux actionnaires	(17 609)	(17 608)
Variation nette des emprunts et autres dettes financières	(47 874)	75 328
Variation nette autres actifs financiers	(4 224)	318
FLUX NETS DE TRÉSORERIE SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES	(69 707)	58 038
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	(4 071)	(2 922)
Trésorerie au début de l'exercice	8 782	11 704
TRÉSORERIE EN FIN D'EXERCICE	4 711	8 782
Détail de la trésorerie en fin d'exercice		
Placements de trésorerie	4 595	8 358
Disponibilités	116	424
TOTAL	4 711	8 782

Annexe

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2010, dont le total est de 978 482 milliers d'euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, qui dégage un bénéfice de 84 211 milliers d'euros.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

Les notes n° 1 à 22 présentées ci-après en milliers d'euros, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été arrêtés le 8 mars 2011 par le Conseil d'administration.

Généralités

Note 1

Règles et méthodes comptables

5.1

Les conventions générales comptables, qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise, ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (PCG 99-03 modifié par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont exposées ci-après.

1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées conformément au règlement CRC 2004-06 sur les actifs. Les règles d'amortissements sont conformes au règlement CRC 2002-10.

Elles sont enregistrées à l'actif à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles n'ont pas fait l'objet de réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire.

Les principales durées de vie retenues sont :

- immobilisations incorporelles :
 - logiciels : 3 ans ;
- immobilisations corporelles :
 - matériel informatique : 3 ans,
 - mobilier de bureau : 10 ans.

1.2 Immobilisations financières

Ce poste est constitué de titres de participation, de Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), d'autres immobilisations financières et de créances rattachées à des participations.

A. Titres de participation

Ils comprennent des titres de sociétés, dans lesquelles la participation peut être inférieure à 10 %, mais dont la permanence de la détention est jugée utile à la société pour des raisons de contrôle, stratégiques ou de gestion financière (placement de longue durée).

La valeur brute est constituée par le prix d'acquisition hors frais, ces derniers étant comptabilisés en charges de l'exercice, conformément à l'option du PCG (article 321-10.1).

a. Évaluation

Les titres de participation sont évalués à leur prix d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si elle est inférieure.

b. Titres de participation cotés

La valeur d'inventaire des titres des sociétés cotées est fixée, après prise en compte de la situation économique et financière de la société détenue, selon une analyse multicritère. Les critères d'appréciation retenus sont les suivants :

- évolution des capitaux propres ;
- changement de la politique de distribution des dividendes ;
- évolution de la situation économique de la société (variation du CA, du résultat, de la structure financière etc.) ;
- perspectives d'avenir ;
- baisse significative et prolongée du cours de Bourse.

Si plusieurs critères, ci-dessus mentionnés, sont défavorables, la valeur d'inventaire est, en règle générale, déterminée d'après le cours de Bourse moyen sur deux ans.

La durée de deux ans a été retenue en considération de la durée de détention (longue) des participations de FFP et par référence à la durée de détention nécessaire à l'application du régime mère/fille.

La valeur ainsi obtenue est également confrontée, soit à des valorisations d'analystes financiers externes, soit à l'ANR (Actif Net Réévalué) notamment pour les sociétés à prépondérance immobilière. Tout écart significatif avec la moyenne des cours de Bourse est analysé et fait l'objet d'une appréciation.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi déterminée est inférieure au prix d'acquisition.

Suite à la crise intervenue depuis l'été 2008, les titres avaient été exceptionnellement dépréciés au 31 décembre 2008 sur la base des cours moyens de Bourse de la seule année 2008. Ce mode de calcul a également été appliqué aux 31 décembre 2009 et 2010 : les dépréciations ont été calculées sur la base des cours moyens de Bourse de l'exercice.

c. Titres de participation non cotés

La valeur d'inventaire des titres des sociétés non cotées est déterminée selon les méthodes suivantes :

- les actifs dont l'acquisition est récente, en général moins d'un an, sont conservés à leur prix d'acquisition, sauf dans le cas où les variables économiques et financières de la société (exploitation, structure du bilan, liquidité etc.) se sont significativement dégradées ;
- pour les autres sociétés non cotées, une valorisation est effectuée en utilisant, selon la nature de l'investissement, la méthode la plus adéquate permettant de donner une image fidèle de la société :
 - soit une actualisation de flux de trésorerie futurs,
 - soit par référence à l'Actif Net Réévalué notamment pour les sociétés possédant un patrimoine immobilier significatif,
 - soit une référence à des transactions récentes et comparables pour autant qu'elles n'aient pas été effectuées de manière forcée dans des conditions de marché anormales ; il peut également être fait référence au multiple d'entrée de FFP ou au multiple de sortie qui peut, le cas échéant, être prévu aux accords d'actionnaires signés par FFP,
 - à défaut et dans le cas où la valeur d'inventaire ne peut être évaluée de manière fiable et pertinente, une valorisation au coût historique est retenue sauf dans le cas où les variables économiques de la société se sont significativement dégradées ; la valorisation de l'actif en tient, alors, compte.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi déterminée est inférieure au prix d'acquisition.

B. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Il s'agit de titres, cotés ou non, constituant un investissement à plus ou moins longue échéance avec pour objectif d'en retirer une rentabilité satisfaisante.

La valeur brute est constituée par le prix d'acquisition hors frais, ces derniers étant comptabilisés en charges de l'exercice, conformément à l'option du PCG (article 321-10.1).

Évaluation

Les Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) sont évalués à leur prix d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si elle est inférieure.

La valeur d'inventaire est déterminée de la manière suivante :

- les titres des sociétés cotées sont valorisés au cours de clôture du dernier jour de Bourse de l'année ;
- les titres de sociétés non cotées, sont évalués selon les mêmes méthodes que les titres de participation non cotés (cf. *supra*) ;
- les parts de fonds et de sociétés de capital-investissement, sont valorisées en retenant la quote-part de l'Actif Net Réévalué détenu par FFP, communiqué régulièrement par les sociétés de gestion qui suivent en général les recommandations de l'EVCA (European Private Equity and Venture Capital Association) pour valoriser leurs participations.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

C. Autres immobilisations financières

Ce poste comprend principalement au 31 décembre 2010, 1 570 836 OCEANE Peugeot SA pour une valeur comptable de 39 428 milliers d'euros.

La valeur brute est constituée par le prix d'acquisition hors frais.

Évaluation

Les obligations sont évaluées à leur coût d'acquisition, majoré des intérêts courus ou à leur valeur d'inventaire si elle est inférieure.

D. Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations figurant au bilan incluent des avances accordées aux filiales, les résultats de l'exercice 2010 des sociétés civiles immobilières transparentes fiscalement, et éventuellement, des dividendes à recevoir.

1.3 Créances

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.4 Valeurs mobilières de placement

Ce poste est principalement constitué de parts d'OPCVM de trésorerie et de titres de créances négociables d'échéance inférieure à trois mois.

Ces valeurs sont comptabilisées à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition hors frais, hors droit d'entrée et le cas échéant hors intérêts précomptés. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition. Les plus-values latentes sur les titres d'OPCVM ne sont pas comptabilisées.

1.5 Provisions réglementées

Elles comprennent principalement la contrepartie de la valeur des titres de participation acquis en remploi de plus-values (régime antérieur à 1965, article 40 du CGI).

1.6 Engagements de retraite

La société accorde aux salariés de l'entreprise des indemnités de départ à la retraite, et garantit à certains bénéficiaires, sous certaines conditions, des compléments de retraite.

Les engagements de la société sont évalués par des actuaires indépendants. Ils sont comptabilisés selon la recommandation du CNC du 1^{er} avril 2003.

A. Indemnités de départ

Les indemnités de départ à la retraite sont externalisées auprès d'une compagnie d'assurance.

Aucun versement n'a été effectué au titre de l'exercice 2010, la valeur d'actif des fonds dépassant le montant des engagements ; l'excédent est comptabilisé en charges constatées d'avance et s'élève à 107 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

B. Retraite complémentaire

Depuis le 30 juin 2002, le régime à prestations définies a été remplacé par un régime à cotisations définies. Le nouveau système est alimenté par des cotisations de l'entreprise et du salarié calculées sur les rémunérations. Les obligations de l'entreprise au titre des droits acquis avant le 30 juin 2002 par les salariés ont fait l'objet d'une externalisation complète auprès d'une compagnie d'assurance-vie.

Les engagements résultant de l'ancien régime à prestations définies et concernant d'anciens salariés de la société, ont fait l'objet, en 2004, d'une externalisation partielle auprès d'une compagnie d'assurance. Le montant résiduel non couvert s'élève au 31 décembre 2010, à 36 milliers d'euros et est comptabilisé dans les provisions pour risques.

1.7 Emprunts et dettes financières

La société FFP a négocié avec des établissements de crédit des lignes de crédit à cinq ans qui font l'objet de tirages en fonction des investissements de la société. Les tirages sont effectués pour des périodes de trois mois à un an et sont renouvelables en fonction des besoins prévisionnels de trésorerie.

Les emprunts et dette financière sont comptabilisés pour leur valeur nominale y compris les intérêts courus à la date de clôture.

En ce qui concerne les emprunts en devises, on se reportera au paragraphe I.

1.8 Instruments financiers

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

1.9 Opérations en devises

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euros au cours du jour de la transaction.

À la clôture de l'exercice, les dettes, créances et disponibilités en devises sont converties au cours du dernier jour de l'exercice. La différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat pour les liquidités et au bilan dans un compte d'écart de conversion actif ou passif pour les dettes et créances.

Conformément aux dispositions du PCG, il est procédé au calcul d'une position globale de change consistant en la compensation des écarts de conversion actif et passif provenant de la conversion de dettes et créances libellées en devises librement convertibles et d'échéances voisines, c'est-à-dire espacées de moins d'un an. En cas d'écart de conversion actif résiduel, une provision pour pertes de change est constatée au passif du bilan.

1.10 Actions propres

1) La société procède, par l'intermédiaire d'un prestataire financier et conformément aux dispositions du Règlement ou aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, à un programme de rachat d'actions dont l'objectif est notamment d'assurer la liquidité des transactions et la régularité de la cotation des titres.

Un versement de 200 milliers d'euros a été effectué lors de la mise en place du contrat. Ce dépôt et les mouvements sur les actions sont comptabilisés en immobilisations financières.

2) Les actions propres destinées à la couverture des plans de stocks options sont classées en valeurs mobilières de placement.

1.11 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Résultat

Note 2 Synthèse résultats analytiques de gestion par secteur d'activité

(en milliers d'euros)	Notes	2010	2009
Titres de participation	3	112 968	(5 768)
Secteur immobilier	4	1 274	1 348
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) et autres immobilisations financières	5	3 321	(8 144)
Résultat sur activité financière et endettement	6	(29 240)	(12 138)
Administration générale	7	(4 112)	(4 220)
RÉSULTAT BRUT (AVANT IS)		84 211	(28 922)
Impôts sur les sociétés	8	-	206
RÉSULTAT NET		84 211	(28 716)

Note 3 Résultat sur titres de participation

(en milliers d'euros)	2010	2009
Dividendes		
HIT	7 140	7 140
Zodiac Aerospace	3 004	3 004
SEB SA	3 044	2 751
Compagnie Industrielle de Delle	1 446	1 848
DKSH	1 650	1 723
Simante SL	54 000	1 000
Holding Reinier	1 000	1 000
LISI	385	660
IDI	654	653
IDI Emerging Markets I	781	-
Linedata Services	272	163
Immobilière Dassault	58	46
LFPF	37	38
	73 471	20 026
Intérêts des avances en comptes courants	302	360
Plus-values sur cessions	13 120	-
Total des produits	86 893	20 386
Honoraires	(165)	(317)
Intérêts sur avances en comptes courants	(529)	(83)
Frais sur titres	(11)	-
Total des charges	(705)	(400)
RÉSULTAT BRUT	86 188	19 986
Provisions constituées (-)	(42 500)	(26 318)
reprises (+)	69 280	564
RÉSULTAT	112 968	(5 768)

Note 4 Résultat sur secteur immobilier

(en milliers d'euros)	2010	2009
Quote-part des résultats distribuables		
FFP-Les Grésillons	1 274	1 266
Marne-FFP ⁽¹⁾	-	82
Total des produits	1 274	1 348
Total des charges	-	-
RÉSULTAT	1 274	1 348

(1) Résultat de dissolution de la société Marne-FFP

Note 5 Résultat sur Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) et autres immobilisations financières

(en milliers d'euros)	2010	2009
Plus-values sur cessions	4 948	1 333
Revenus OCEANE Peugeot SA	2 341	1 279
Total des produits	7 289	2 612
Moins-values sur cessions	(28)	(6)
Frais sur titres	(212)	(243)
Total des charges	(240)	(249)
RÉSULTAT BRUT	7 049	2 363
Provisions constituées (-)	(10 169)	(12 286)
reprises (+)	6 441	1 779
RÉSULTAT	3 321	(8 144)

Note 6 Résultat sur activité financière et endettement

(en milliers d'euros)	2010	2009
Valeurs mobilières de placement		
Plus-values sur cessions	127	162
Gains de change	20	28
Autres produits financiers	104	64
Provisions pour risque de change	-	5 118
Total des produits	251	5 372
Lignes de crédit		
Charges d'intérêts	(14 746)	(11 310)
Commissions et frais	(575)	(890)
Pertes de change	(7 345)	(5 391)
Provisions pour risque de change	(6 842)	-
Total des charges	(29 508)	(17 591)
RÉSULTAT BRUT	(29 257)	(12 219)
Provisions constituées (-)	-	-
reprises (+)	17	81
RÉSULTAT	(29 240)	(12 138)

5.1

Note 7 **Résultat sur administration générale**

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Reprise de provisions et transferts de charges	70	46
Total des produits	70	46
Personnel	(2 524)	(2 290)
Autres charges externes	(1 202)	(1 495)
Impôts et taxes	(31)	(56)
Jetons de présence	(422)	(421)
Dotations aux amortissements	(4)	(4)
Provision nette pour investissement	1	-
Total des charges	(4 182)	(4 266)
RÉSULTAT	(4 112)	(4 220)

Note 8 **Impôt sur les sociétés**

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Produits d'impôts	-	206
Impôts dus au titre de l'exercice	-	-
RÉSULTAT	-	206

Les produits d'impôts sur l'exercice 2009 résultent de l'exercice d'un carry-back.

*Bilan***Note 9** **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont constituées de droits de licence sur des logiciels comptables d'une valeur brute de 68 milliers d'euros, amortis au 31 décembre 2010 à hauteur de 59 milliers d'euros.

Note 10 **Immobilisations corporelles**

Ce poste comprend du matériel informatique et du mobilier de bureau pour une valeur brute de 20 milliers d'euros, amortis au 31 décembre 2010 pour 17 milliers d'euros.

Note 11 Participations et créances rattachées à des participations**11.1 Situation au 31 décembre 2010**

(en milliers d'euros)	Nombre	Taux de contrôle	Prix de revient		Évaluation à la clôture des titres dépréciés	Dépréciation latente provisionnée	Valeur nette au bilan	Exercice précédent
			Unitaire	Global				
Peugeot SA	51 792 738	22,13	3,30	170 871		-	170 871	170 871
Zodiac Aerospace	3 303 329	5,88	45,79	151 259	140 068	(11 191)	140 068	74 065
HIT	77 125 655	5,10	1,32	102 164		-	102 164	102 164
DKSH	66 700	10,96	1 280,96	85 440		-	85 440	85 440
SEB SA	2 521 522	5,05	31,76	80 088		-	80 088	92 157
Holding Reinier	3 395 158	23,05	21,23	72 079		-	72 079	72 079
Simante SL	15 003 006	100,00	4,06	60 853	18 353,00	(42 500)	18 353	60 853
IDI Emerging Markets I	11 363 636	23,15	2,35	26 704		(517)	26 187	23 464
IDI Emerging Markets II	3 660 577	20,49	2,05	7 513		-	7 513	-
IDI	726 146	10,06	35,41	25 714	24 022	(1 692)	24 022	19 716
Linedata services	1 357 500	12,31	16,00	21 720	13 892	(7 828)	13 892	8 654
LISI	550 000	5,10	27,07	14 889		-	14 889	14 889
Valmy-FFP	9 000	100,00	900,00	8 100		-	8 100	8 100
Compagnie Industrielle de Delle	40 169	25,19	175,68	7 057		-	7 057	7 057
FFP-Les Grésillons	4 500	100,00	1 500,00	6 750		-	6 750	6 750
Immobilière Dassault	322 452	5,33	20,39	6 575		-	6 575	5 193
Financière Guiraud	36 400	70,00	100,00	3 640		-	3 640	3 395
LFPF				-		-	-	215
TOTAL TITRES DE PARTICIPATIONS				851 416		(63 728)	787 688	755 062
Financière Guiraud				8 811		-	8 811	7 676
Valmy-FFP				3 325		-	3 325	-
FFP-Les Grésillons				2 665		-	2 665	2 901
Produits à recevoir				1 569		-	1 569	1 600
TOTAL CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS				16 370		-	16 370	12 177
TOTAL PARTICIPATIONS				867 786		(63 728)	804 058	767 239

5.1

11.2 Mouvements de l'exercice

	Au début de l'exercice		Entrées		Sorties		À la fin de l'exercice	
	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Valeur brute des immobilisations n'ayant pas de variation au cours de l'exercice 2010		602 341		-		-		602 341
Mouvements 2010								
Zodiac Aerospace	3 004 461	142 269	298 868	8 990	-	-	3 303 329	151 259
SEB SA	2 901 522	92 157			(380 000)	(12 069)	2 521 522	80 088
IDI Emerging Markets II		-	3 660 577	7 513		-	3 660 577	7 513
Immobilière Dassault	230 324	5 193	92 128	1 382		-	322 452	6 575
Financière Guiraud	33 950	3 395	2 450	245		-	36 400	3 640
LFPF	1 879	215		-	(1 879)	(215)	-	-
TOTAL TITRES DE PARTICIPATION		845 570		18 130		(12 284)		851 416
Financière Guiraud		7 676		1 135		-		8 811
Valmy - FFP		-		3 325		-		3 325
FFP-Les Grésillons		2 901		-		(236)		2 665
Produits à recevoir		1 600		1 569		(1 600)		1 569
TOTAL CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS		12 177		6 029		(1 836)		16 370
TOTAL PARTICIPATIONS		857 747		24 159		(14 120)		867 786

Au cours de l'exercice 380 000 titres SEB SA ont été cédés pour 20 949 milliers d'euros, dégagant un plus-value de 8 880 milliers d'euros.

Note 12 Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) et autres immobilisations financières

12.1 Situation au 31 décembre 2010

<i>(en milliers d'euros)</i>	Prix de revient	Évaluation à la clôture	Dépréciation latente provisionnée	Valeur nette au bilan	Exercice précédent
Fonds LBO Français	77 443	85 815	(9 108)	68 335	66 204
Co-investissements	30 289	11 351	(18 937)	11 352	16 495
Fonds pays émergents	27 870	29 424	(2 244)	25 626	20 648
Autres fonds	9 372	8 598	(875)	8 497	6 883
Total fonds de capital-investissement	144 974	135 188	(31 164)	113 810	110 230
Actions	10 040	6 443	(3 597)	6 443	6 165
Autres	8	-	(8)	-	-
Total autres placements	10 048	6 443	(3 605)	6 443	6 165
TOTAL TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP)	155 022	141 631	(34 769)	120 253	116 395
OCEANE Peugeot SA	39 428	52 623	-	39 428	57 500
Intérêts courus sur OCEANE Peugeot SA	877	877	-	877	1 280
Dépôt de garantie	92	92	-	92	89
Contrat de liquidité	78	78	-	78	64
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	40 475	53 670	-	40 475	58 933
TOTAL	195 497	195 301	(34 769)	160 728	175 328

12.2 Mouvements de l'exercice

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Fonds LBO français	76 986	457	-	77 443
Co-investissements	30 289	-	-	30 289
Fonds pays émergents	22 524	7 391	(2 045)	27 870
Autres fonds	7 589	1 923	(140)	9 372
Total fonds de capital-investissement	137 388	9 771	(2 185)	144 974
Actions	10 040	-	-	10 040
Autres	8	-	-	8
Total autres placements	10 048	-	-	10 048
TOTAL TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP)	147 436	9 771	(2 185)	155 022
OCEANE Peugeot SA	57 500	-	(18 072)	39 428
Intérêts courus sur OCEANE Peugeot SA	1 280	877	(1 280)	877
Dépôt de garantie	89	3	-	92
Contrat de liquidité	64	2 054	(2 040)	78
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	58 933	2 934	(21 392)	40 475
TOTAL	206 369	12 705	(23 577)	195 497

Autres immobilisations financières

FFP a cédé au cours de l'exercice 720 000 OCEANE Peugeot SA pour 22 104 milliers d'euros. Cette opération a dégagé une plus-value de 4 032 milliers d'euros.

5.1

12.3 Valeurs estimatives des Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) et autres immobilisations financières

Décomposition du portefeuille <i>(en milliers d'euros)</i>	Montants à l'ouverture de l'exercice			Montants à la clôture de l'exercice		
	Valeur comptable		Valeur estimative	Valeur comptable		Valeur estimative
	Brute	Nette		Brute	Nette	
Fonds LBO français	76 986	66 204	81 604	77 443	68 335	85 815
Co-investissements	30 289	16 495	16 722	30 289	11 352	11 351
Fonds pays émergents	22 524	20 648	24 153	27 870	25 626	29 424
Autres fonds	7 589	6 883	7 625	9 372	8 497	8 598
Total fonds de capital-investissement	137 388	110 230	130 104	144 974	113 810	135 188
Actions	10 040	6 165	6 165	10 040	6 443	6 443
Autres	8	-	-	8	-	-
Total autres placements	10 048	6 165	6 165	10 048	6 443	6 443
TOTAL TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP)	147 436	116 395	136 269	155 022	120 253	141 631
OCEANE Peugeot SA	57 500	57 500	71 684	39 428	39 428	52 623
Intérêts sur OCEANE Peugeot SA	1 280	1 280	1 280	877	877	877
Dépôt de garantie	89	89	89	92	92	92
Contrat de liquidité	64	64	64	78	78	78
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	58 933	58 933	73 117	40 475	40 475	53 670
TOTAL	206 369	175 328	209 386	195 497	160 728	195 301

Variation de la valeur du portefeuille

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Montant net à l'ouverture de l'exercice	175 328	209 386
Acquisitions ou entrées de l'exercice	12 705	12 705
Cessions (au prix de cession) de l'exercice	(27 217)	(27 217)
Plus ou moins-values sur cessions	4 920	4 920
Variations des plus-values latentes	-	515
Variations de la provision pour dépréciation du portefeuille	(3 728)	(3 728)
Autres mouvements	(1 280)	(1 280)
MONTANT NET À LA CLÔTURE	160 728	195 301

Note 13 Actif circulant

(en milliers d'euros)	Exercice			Exercice précédent
	Montant brut	Provisions pour dépréciation	Montant net	
Créances				
Autres créances ⁽¹⁾	262	-	262	226
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres ⁽²⁾	90	-	90	103
Placements de trésorerie ⁽³⁾	4 504	-	4 504	8 238
	4 594	-	4 594	8 341
Disponibilités				
Banques	116	-	116	424
Charges constatées d'avance	156	-	156	199
TOTAL	5 128	-	5 128	9 190

(1) Dont créance carry-back d'un montant de 212 milliers d'euros à échéance du 1^{er} janvier 2015.

(2) Plan d'option d'achat d'actions à échéance du 19 décembre 2010. Au cours de l'exercice 600 options ont été levées au prix d'exercice de 52,16 €. Après cette opération le nombre de titres détenus s'élève à 1 800 actions.

(3) Les placements de trésorerie sont constitués de parts d'OPCVM monétaires régulières et de titres de créances négociables d'échéance inférieure à trois mois.

5.1

Note 14 Capitaux propres**14.1 Composition du capital social**

(en nombre d'actions)	2010	2009
Capital social au début de l'exercice	25 159 073	25 408 000
Réduction de capital par annulation d'actions	-	(248 927)
Capital social à la fin de l'exercice	25 159 073	25 159 073

Au 31 décembre 2010, le capital social de la Société Foncière Financière et de Participations - FFP, se compose de 25 159 073 actions intégralement libérées, d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

En 2009, la réduction de capital par annulation d'actions résulte de la décision du Conseil d'administration du 19 novembre 2009.

14.2 Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2009	Décision d'affectation de l'AGO du 10/06/2010	Autres mouvements de l'exercice	Solde au 31/12/2010
Capital social	25 159	-	-	25 159
Primes d'émission, de fusion, d'apport	158 410	-	-	158 410
Réserve légale	2 541	-	-	2 541
Autres réserves	88 984	-	-	88 984
Report à nouveau	336 546	(46 325)	-	290 221
Résultat de l'exercice	(28 716)	28 716	84 211	84 211
Provisions réglementées	1 060	-	-	1 060
TOTAL	583 984	(17 609) ⁽¹⁾	84 211	650 586

(1) Dividende de 0,70 euro par action correspondant à 25 154 385 actions, hors actions détenues par la société à la date de distribution.

Note 15 Provisions

Nature des provisions (en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
À l'actif					
Provisions pour dépréciation					
Immobilisations financières					
Titres de participation	90 508	42 500	-	(69 280)	63 728
Total titres de participation	90 508	42 500	-	(69 280)	63 728
Fonds de capital-investissement					
Fonds LBO français	10 782	567	-	(2 241)	9 108
Co-investissements	13 794	7 873	-	(2 730)	18 937
Fonds pays émergents	1 876	634	-	(266)	2 244
Autres fonds	706	595	-	(426)	875
	27 158	9 669	-	(5 663)	31 164
Autres placements					
Actions	3 875	500	-	(778)	3 597
Autres	8	-	-	-	8
	3 883	500	-	(778)	3 605
Total TIAP	31 041	10 169	-	(6 441)	34 769
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres	17	-	-	(17)	-
TOTAL ACTIF	121 566	52 669	-	(75 738)	98 497
Au passif					
Provisions réglementées					
Remploi de plus-values (s'applique à 1 706 072 actions Peugeot SA)	1 044	-	-	-	1 044
Pour investissement	16	-	-	-	16
	1 060	-	-	-	1 060
Provisions pour risques					
Pour risques de change	1 714	6 842	-	-	8 556
Pour engagements de retraite	106	-	-	(70)	36
Pour engagements de médailles du travail	5	-	-	-	5
	1 825	6 842	-	(70)	8 597
TOTAL PASSIF	2 885	6 842	-	(70)	9 657
TOTAL GÉNÉRAL	124 451	59 511	-	(75 808)	108 154
Dont dotations et reprises					
D'exploitation		-	-	(70)	
Financières		59 511	-	(75 738)	

Note 16 **Dettes**

(en milliers d'euros)	2010	2009
Emprunts et dettes sur établissements de crédit		
Lignes de crédit (capital & intérêts courus) ^{(1) (2)}	220 207	254 046
Autres emprunts (capital & intérêts courus)	30 343	56 000
	250 550	310 046
Emprunts et dettes financières divers		
Avances financières des filiales	17 529	-
Dettes fiscales et sociales		
Personnel	195	133
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	206	176
État	42	35
	443	344
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Versements à effectuer sur titres & fonds de capital-investissement	50 482	56 597
Autres dettes	144	467
Produits constatés d'avance	151	215
TOTAL	319 299	367 669

(1) Après application des conditions des contrats de swaps.

(2) Lignes de crédit autorisées de 380 000 milliers d'euros tirées à hauteur de 218 985 milliers d'euros.

Échéances des emprunts et des dettes

(en milliers d'euros)	À 1 an au plus	De 1 an à 5 ans au plus	À plus de 5 ans	Total
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	1 565	248 985	-	250 550
Emprunts et dettes financières divers	-	17 529	-	17 529
Dettes fiscales et sociales	443	-	-	443
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés ⁽¹⁾	-	50 482	-	50 482
Autres dettes	144	-	-	144
Produits constatés d'avance	65	86	-	151
TOTAL	2 217	317 082	-	319 299

(1) Les appels de fonds étant effectués par les FCPR en fonction de leurs investissements respectifs, en général dans un délai de cinq ans à compter de la souscription des produits, leurs échéances ne peuvent être déterminées avec précision : elles ont donc été positionnées entre un et cinq ans.

Informations complémentaires

Note 17 Éléments concernant les entreprises liées et les participations

(en milliers d'euros)	2010		2009	
	Entreprises liées ⁽¹⁾	Lien de participation	Entreprises liées ⁽¹⁾	Lien de participation
Postes du bilan				
Actif (valeurs nettes)				
Participations	301 739	485 949	343 994	411 068
Créances rattachées à des participations	16 370	-	12 177	-
Autres immobilisations financières	40 305	-	58 780	-
Passif				
Emprunts et dettes financières divers	17 629	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachées	-	14 635	-	10 101
Postes du compte de résultat				
Produits de participation	58 407	16 640	6 134	15 518
Autres produits financiers	6 374	-	1 279	-
Reprises sur provisions	-	69 280	-	564
Dotations aux provisions	(42 500)	-	-	(26 318)

(1) Entreprises entrant dans le périmètre de consolidation de FFP, y compris les sociétés mises en équivalence.

Note 18 Engagements financiers

(en milliers d'euros)	2010	2009
Engagements reçus		
Lignes de crédit non tirées		
■ BNP	30 000	30 000
■ NATIXIS	20 000	30 000
■ SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	45 000	30 000
■ CIC	36 015	7 792
■ LCL	30 000	30 000
TOTAL	161 015	127 792
Engagements donnés		
Engagements de souscription à terme de titres classés en Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	27 629	22 322
Engagements réciproques		
Opérations de gestion de risque de taux		
■ Échange de conditions d'intérêts	173 985	202 208
Opérations de couverture de change		
■ Achat à terme de devises	11 175	448
TOTAL	185 160	202 656

Autres engagements

Titres nantis en garantie d'emprunts contractés auprès d'établissements financiers :

- 1 195 219 titres OCEANE Peugeot SA au profit de la banque LCL-Crédit Lyonnais en garantie d'un emprunt contracté par FFP, dont le solde s'élève au 31 décembre 2010 à 30 000 milliers d'euros.

Note 19 Rémunérations des dirigeants

(en milliers d'euros)	2010	2009
Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration	422	421
Rémunérations des membres des organes de direction	825	810
TOTAL	1 247	1 231

Note 20 Effectifs moyens

<i>(en nombre)</i>	2010	2009
Cadres	9	8
Etam	3	4
TOTAL	12	12

Note 21 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

Note 22 Litiges

Il n'existe pas de litiges en cours connu.

5.1

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

(en euros)	2010	2009	2008	2007	2006
I - Situation financière en fin d'exercice					
a - Capital social	25 159 073	25 159 073	25 408 000	25 408 000	25 408 000
b - Nombre d'actions émises ⁽¹⁾	25 159 073	25 159 073	25 408 000	25 408 000	12 704 000
II - Résultat global des opérations					
a - 1. Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	-
2. Autres produits de l'activité courante ⁽²⁾	77 621 291	23 286 042	105 682 849	83 013 668	80 258 218
b - Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions ⁽³⁾	67 916 624	2 167 304	102 967 611	88 590 497	81 179 117
c - Impôt sur les bénéfices	(32)	206 810	5 581 930	(1 744 123)	(2 186 751)
d - Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	84 210 913	(28 715 603)	20 892 073	84 875 592	81 174 921
e - Montant des bénéfices distribués		17 608 384	17 608 070	41 923 200	38 112 000
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a - Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions ⁽³⁾	2,70	0,09	4,27	3,42	6,22
b - Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	3,35	(1,14)	0,82	3,34	6,39
c - Dividende net versé à chaque action après précompte mobilier éventuel	1,50	0,70	0,70	1,65	3,00
IV - Personnel					
a - Nombre de salariés ⁽⁴⁾	12	12	11	10	9
b - Montant de la masse salariale	1 536 509	1 419 541	1 398 701	1 272 058	815 565
c - Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	757 138	626 452	638 875	540 352	353 755

(1) Division de la valeur nominale de l'action par deux le 2 juillet 2007.

(2) Revenus des immobilisations financières et des actifs circulants ; résultats nets sur cessions de valeurs mobilières de placement.

(3) Les provisions s'entendent des dotations nettes de l'exercice, compte tenu des reprises sur les dotations des exercices précédents.

(4) Effectif moyen annuel.

Filiales et participations au 31 décembre 2010

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital en %	Valeur comptable des titres détenus	
				Valeur brute	Valeur nette
Sociétés					
Participations à 50 % et plus					
FFP-Les Grésillons 75, avenue de la Grande Armée 75116 Paris	6 750	1 274	100,00	6 750	6 750
Valmy-FFP 75, avenue de la Grande Armée 75116 Paris	8 100	6 193	100,00	8 100	8 100
Simante, SL Velazquez, 80, 2° dcha Madrid - 28001 - Espagne	15 003	13 572	100,00	60 853	18 353
Financière Guiraud 75, avenue de la Grande Armée 75116 Paris	5 200	(816)	70,00	3 640	3 640
Participations de 10 % à 50 %					
Peugeot SA 75, avenue de la Grande Armée 75116 Paris	234 049	8 265 551	22,13	170 871	170 871
Compagnie Industrielle de Delle 28, faubourg de Belfort 90100 Delle	3 190	17 028	25,19	7 057	7 057
Holding Reinier 36, bd de l'Océan 13009 Marseille	147 287	103 827	23,05	72 079	72 079
Linedata Services 19, rue d'Orléans 92200 Neuilly-sur-Seine	11 025	128 943	12,31	21 720	13 892
IDI Emerging Markets I 57, avenue de la Gare L1611 Luxembourg	95 966	8 435	23,15	26 704	26 187
IDI Emerging Markets II 57, avenue de la Gare L1611 Luxembourg	34 858	1 426	20,49	7 513	7 513
IDI 18, avenue Matignon 75008 Paris	51 273	186 967	10,06	25 714	24 022
DKSH ⁽²⁾ Viesenstrasse 8 CH 8034 Zürich - Suisse	4 944	532 902	10,96	85 440	85 440
Participations inférieures à 10 %					
LISI Tour Gamma « A » 193, rue de Bercy 75012 Paris	21 508	150 766	5,10	14 889	14 889
SEB SA Les 4M - Chemin du Petit Bois 69134 Ecully	49 952	769 748	5,05	80 088	80 088
Zodiac Aerospace ⁽¹⁾ 2, rue Maurice Mallet 92130 Issy-les-Moulineaux	11 235	731 923	5,88	151 259	140 068
Holding d'Infrastructure de transport (HIT) 30, boulevard Gallieni 92130 Issy-les-Moulineaux	1 512 268	436 553	5,10	102 164	102 164
Immobilière Dassault ⁽²⁾ 9, Rond point des Champs-Élysées 75008 Paris	26 350	42 380	5,33	6 575	6 575

(1) Comptes annuels au 31 août 2010.

(2) Informations 2009 (non disponibles au 21/04/2011 pour 2010).

(3) Comptes en CHF convertis sur la parité au 31/12/2010, 1 € = 1,2504 CHF.

Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Bénéfice net ou perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
2 670	-	1 684	1 274	1 266
3 329	-	-	106	-
-	-	-	(10 357)	54 000
9 096	-	-	(199)	-
-	-	103 476	647 884	-
-	-	-	4 090	1 446
-	-	1 201	24 579	1 000
-	-	10 487	3 803	272
-	-	-	8 264	781
-	-	-	(403)	-
-	-	41	11 390	654
-	-	-	92	1 650
-	-	5 938	7 726	385
-	-	-	45 700	3 044
-	-	28 421	57 346	3 004
-	-	-	175 995	7 140
-	-	8 520	1 510	58

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux

(Exercice clos le 31 décembre 2010)

Aux Actionnaires

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Foncière, Financière et de Participations - FFP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

5.1

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Valorisation des titres de participation et des titres immobilisés de l'activité du portefeuille (TIAP)

Les titres de participation que la société entend détenir à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritères (note 1 B.1 de l'annexe), tant pour les titres non cotés que pour les titres cotés; pour ces derniers, une composante liée au comportement en bourse du titre pendant l'année 2010 a été prise en compte.

S'agissant des titres immobilisés de l'activité du portefeuille, ceux-ci sont évalués à leur valeur d'utilité telle que décrite en note 1 B.2 de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité et, le cas échéant à des provisions pour dépréciation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur, la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 21 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Pierre Clavié

SEC3

Philippe Spandonis

5.2 Comptes consolidés

Compte de résultat consolidé	104
Autres éléments du résultat global	105
Bilan consolidé au 31 décembre 2010	106
Tableau consolidé des flux de trésorerie	108
Tableau des variations des capitaux propres consolidés	109
Notes aux états financiers consolidés	110
Note 1 Principes comptables	110
Note 2 Périmètre de consolidation	114
Compte de résultat	115
Note 3 Produits des titres disponibles à la vente et des autres immobilisations financières	115
Note 4 Produits des immeubles de placement	115
Note 5 Produits des autres activités	116
Note 6 Frais d'administration générale	116
Note 7 Produits de gestion de trésorerie	116
Note 8 Dépréciation des titres disponibles à la vente	116
Note 9 Coût de l'endettement financier	117
Note 10 Quote-part dans le résultat des entreprises associées	117
Note 11 Impôts sur les résultats	117
Note 12 Résultat net par action	118
Autres éléments du résultat global	118
Note 13 Détail des autres éléments du résultat global	118
Bilan - Actif	118
Note 14 Immobilisations incorporelles	118
Note 15 Immobilisations corporelles	119
Note 16 Actifs financiers non courants	121
Note 17 Créances et dettes d'impôt	127
Note 18 Stocks	127
Note 19 Autres créances	128
Note 20 Trésorerie et équivalents de trésorerie	128
Bilan - Passif	129
Note 21 Capitaux propres	129
Note 22 Passifs financiers courants et non courants	131
Note 23 Provisions	135
Note 24 Engagements de retraites et assimilés	135
Note 25 Autres dettes courantes et non courantes	136
Informations Complémentaires	136
Note 26 Variations du besoin en fonds de roulement	136
Note 27 Instruments financiers	136
Note 28 Gestion des risques de marché	140
Note 29 Information sectorielle	144
Note 30 Transactions avec les parties liées	147
Note 31 Rémunérations des dirigeants	147
Note 32 Engagements hors bilan	147
Note 33 Honoraires des Commissaires aux Comptes	148
Note 34 Événements postérieurs à la clôture	148
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	149

Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Produits des titres disponibles à la vente et des autres immobilisations financières	3	30 079	27 840
Produits des immeubles de placement	4	1 831	469
Produits des autres activités	5	2 811	2 858
Produits des activités ordinaires		34 721	31 167
Frais d'administration générale	6	(8 273)	(7 945)
Produits de gestion de trésorerie	7	283	260
Dépréciation des titres disponibles à la vente	8	(9 342)	(22 847)
Coût de l'endettement financier	9	(32 840)	(18 807)
Résultat des sociétés intégrées avant impôt		(15 451)	(18 172)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	10	266 948	(246 716)
Résultat consolidé avant impôt		251 497	(264 888)
Impôts sur les résultats (y compris impôts différés)	11	6 689	1 489
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		258 186	(263 399)
Dont part du groupe		258 448	(263 241)
Dont part des minoritaires		(262)	(158)
Résultat net (part du groupe) par action (en euros)	12	10,27	(10,46)
Résultat net (part du groupe) dilué par action (en euros)	12	10,27	(10,46)
Nombre d'actions composant le capital		25 159 073	25 159 073
Valeur nominale (en euros)		1,00	1,00

5.2

Autres éléments du résultat global

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net consolidé		258 186	(263 399)
Effets des mises en équivalence sur le résultat global net	13	67 593	61 821
Réévaluations nettes à la juste valeur des titres disponibles à la vente ⁽¹⁾	13	254 643	132 845
Réévaluations nettes à la juste valeur des couvertures de flux futurs	13	3 549	(838)
Autres réévaluations directes nettes par capitaux propres	13	1 714	5 151
Total des produits et charges comptabilisés en capitaux propres		327 499	198 979
RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ		585 685	(64 420)
Dont part du groupe		585 947	(64 262)
Dont part des minoritaires		(262)	(158)
(1) Dont évaluations reprises en résultat.		11 205	(12 789)

Le détail brut/impôt est fourni en note 13.

Bilan consolidé au 31 décembre 2010

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles			
Concessions, brevets, valeurs similaires	14	38	18
Immobilisations corporelles			
Immeubles de placement	15	17 172	16 860
Terres	15	13 341	13 341
Constructions	15	677	649
Plantations	15	1 013	1 079
Autres immobilisations	15	414	537
		32 617	32 466
Actifs financiers non courants			
Participations dans les entreprises associées (mises en équivalence)	16	3 236 590	2 885 522
Actifs disponibles à la vente : (participations non consolidées)	16	762 073	596 703
Actifs disponibles à la vente : (TIAP)	16	169 261	158 591
Autres actifs financiers non courants	16	52 721	79 966
		4 220 645	3 720 782
Impôts différés - Actif	17	13 555	8 113
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		4 266 855	3 761 379
Actifs courants			
Stocks	18	9 562	9 276
Impôts courants	17	203	219
Autres créances	19	753	609
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	5 871	9 392
TOTAL ACTIFS COURANTS		16 389	19 496
TOTAL GÉNÉRAL		4 283 244	3 780 875

Bilan consolidé au 31 décembre 2010

Passif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Capitaux propres			
Capital apporté	21	25 159	25 159
Primes liées au capital	21	158 410	158 410
Réserves	21	3 447 282	3 400 598
Résultat de l'exercice (part du groupe)	21	258 448	(263 241)
Total capital et réserves (part du groupe)		3 889 299	3 320 926
Intérêts minoritaires	21	777	934
TOTAL CAPITAUX PROPRES		3 890 076	3 321 860
Passifs non courants			
Passifs financiers non courants	22	341 855	427 135
Impôts différés – Passif	17	43 655	19 475
Provisions	23	165	219
Autres dettes non courantes	25	994	92
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		386 669	446 921
Passifs courants			
Passifs financiers courants	22	4 765	9 192
Impôts courants	17	-	-
Autres dettes	25	1 734	2 902
TOTAL PASSIFS COURANTS		6 499	12 094
TOTAL GÉNÉRAL		4 283 244	3 780 875

5.2

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)		31/12/2010	31/12/2009
Résultat net consolidé		258 186	(263 399)
Dotations nettes aux amortissements et provisions		9 490	23 324
Résultat sur cessions d'actifs non courants		(9 816)	(1 286)
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		(1 019)	(4 137)
Quotes-parts de résultats liées aux sociétés mises en équivalence, nettes des dividendes reçus		(261 776)	251 504
Coût de l'endettement financier net		32 840	18 807
Charge d'impôt (exigible et différée)		(6 689)	(1 489)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT	(A)	21 216	23 324
Impôts exigibles	(B)	(52)	165
Variation du BFR lié à l'activité	(C)	(5 929)	7 338
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ	(D) = (A + B + C)	15 235	30 827
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(216)	(458)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		2	3
Acquisitions, cessions d'actions propres		34	37
Acquisitions d'immobilisations financières (titres disponibles à la vente)		(37 661)	(63 719)
Produits de cessions d'immobilisations financières (titres disponibles à la vente)		138 516	2 659
Variation des autres actifs non courants		6 905	(1 251)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(E)	107 580	(62 729)
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice		(17 609)	(17 608)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		-	76 467
Remboursements d'emprunts		(79 758)	(4 057)
Variation des autres actifs et passifs non courants		3 879	(6 704)
Intérêts financiers nets versés		(32 840)	(18 807)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(F)	(126 328)	29 291
Effets de l'évaluation à la juste valeur des OPCVM de trésorerie	(G)	(8)	(33)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	(D + E + F + G)	(3 521)	(2 644)
Trésorerie au début de l'exercice		9 392	12 036
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE		5 871	9 392

Tableau des variations des capitaux propres consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital apporté	Primes liées au capital	Titres d'auto contrôle	Réserves et résultats consolidés	Réserves d'évaluation	Total
Capitaux propres au 01/01/2009 <i>(part du groupe)</i>	25 408	158 410	(16 666)	3 257 988	(22 379)	3 402 761
Résultat global 2009				(199 420)	135 158	(64 262)
Dividendes versés au titre de 2008				(17 608)		(17 608)
Titres d'autocontrôle	(249)		16 499	(16 215)		35
Capitaux propres au 31/12/2009 <i>(part du groupe)</i>	25 159	158 410	(167)	3 024 745	112 779	3 320 926
Résultat global 2010				347 742	238 205	585 947
Dividendes versés au titre de 2009				(17 608)		(17 608)
Titres d'autocontrôle			(1)	35		34
Capitaux propres au 31/12/2010 <i>(part du groupe)</i>	25 159	158 410	(168)	3 354 914	350 984	3 889 299

Le montant des dividendes distribués en 2010 au titre de 2009 s'est élevé à 17 608 milliers d'euros soit 0,70 euro par action.

Notes aux états financiers consolidés

Note 1

Principes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la présentation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Les comptes consolidés de FFP sont établis conformément au référentiel IFRS (« International Financial Reporting Standards ») tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ce référentiel est disponible sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

L'ensemble des normes, interprétations ou amendements publiés par l'IASB, adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2010, a été appliqué.

Aucune nouvelle norme applicable en 2010 n'a de conséquences sur les comptes consolidés de FFP.

Aucune norme n'a été anticipée.

Les comptes consolidés de l'exercice 2010 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'administration de FFP du 8 mars 2011.

1.1 Consolidation

A. Société mère

SOCIÉTÉ FONCIÈRE, FINANCIÈRE ET DE PARTICIPATIONS - FFP

Société anonyme

75, avenue de la Grande Armée

75116 Paris

Activité : gestion de participations

Marché de cotation : Eurolist compartiment A

B. Filiales

Les filiales sont les entités sur lesquelles FFP exerce un contrôle majoritaire. Ces entités sont intégrées globalement à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré à FFP.

Leur acquisition est comptabilisée au coût d'acquisition, qui correspond à la juste valeur des actifs remis et des passifs encourus, majorée des coûts directement imputables à l'acquisition. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale acquise, est comptabilisé en tant que *goodwill* et inscrit en immobilisations incorporelles.

Les transactions intra-groupe et les soldes sur les opérations entre sociétés du groupe sont éliminés. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles de l'ensemble FFP.

C. Entreprises associées

Les entreprises associées sont toutes les entités dont le groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20 % et 50 % des droits de vote. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sur la base des comptes consolidés des entreprises associées, et initialement comptabilisées à leur coût.

Lors d'une réduction de capital d'une entreprise associée par annulation d'actions d'autocontrôle, l'effet relatif consécutif à cette opération, lié à l'augmentation du pourcentage d'intérêt et par conséquent à l'accroissement de la quote-part de réserves revenant à FFP, est comptabilisé en capitaux propres.

Le pourcentage retenu pour la consolidation est calculé en fonction du nombre d'actions détenues par rapport au nombre d'actions émises par l'entreprise associée, sous déduction des actions d'autocontrôle destinées à être annulées.

1.2 Opérations en devises

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation des comptes de toutes les sociétés du groupe.

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euros au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires en devises du bilan, sont principalement constitués de titres disponibles à la vente et de dettes financières affectées à l'acquisition de ces actifs. Ils sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les différences de conversion sur les actifs sont intégrées dans les réserves. Les écarts de change sur les emprunts, billets renouvelables, sont constatés en résultat.

1.3 Recours à des estimations

La préparation des états financiers, en accord avec les principes comptables IFRS, requiert de la part de la Direction la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en notes annexes.

Les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations ou de jugement sont les immeubles de placement et les titres disponibles à la vente non cotés.

1.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels acquis. Les logiciels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et sont amortis sur leur durée de vie estimée à trois ans. Il n'a pas été constaté à ce jour de *goodwill* sur les filiales intégrées.

1.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constituées d'une part, d'un immeuble de placement et d'autre part, d'immobilisations principalement liées à l'activité vinicole.

A. Immeuble de placement

Il s'agit d'un immeuble de bureaux et de stockage donné en location. Il est évalué à sa juste valeur et la différence de valeur, d'une date de clôture à une autre, est portée dans le résultat de l'exercice.

La juste valeur est déterminée annuellement par un expert indépendant, en fonction du marché, de la qualité de l'immeuble, de sa localisation, de sa surface, de son affectation et de son état locatif.

B. Autres immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent principalement des terres à vigne ainsi que des constructions et du matériel nécessaires à l'activité vinicole.

Les terres à vignes ont été évaluées à leur juste valeur lors de l'acquisition des titres de la SCA Château Guiraud en 2006. Il est effectué un suivi périodique des éléments de valorisation.

Les autres immobilisations corporelles, y compris les frais de plantation considérés comme des agencements de terrains, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition historique (prix d'achat et frais accessoires directs).

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien. Les principales durées de vie retenues sont les suivantes :

- plantations : 25 ans ;
- constructions : 10-50 ans ;
- matériel et outillage : 4-10 ans ;
- matériel informatique : 3-4 ans ;
- mobilier de bureau : 10 ans ;
- agencements : 10 ans.

1.6 Actifs et passifs financiers

Le groupe classe ses actifs financiers (hors participation dans les entreprises associées) selon les catégories suivantes :

- titres disponibles à la vente, répartis soit en participations non consolidées soit en Titres immobilisés de l'activité de portefeuille ;
- prêts et créances ;
- actifs évalués à leur juste valeur par résultat pour ce qui concerne la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La classification de ses actifs financiers est déterminée lors de la comptabilisation initiale.

A. Actifs financiers non courants

a. Participations dans les entreprises associées

Ce poste comprend les participations dans les entreprises associées qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

ÉVALUATION

La quote-part du groupe dans le résultat net des entreprises associées postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé et sa quote-part dans les variations de capitaux propres (sans impact dans les résultats) postérieurement à l'acquisition est comptabilisée directement en capitaux propres. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé des variations postérieures à l'acquisition.

DÉPRÉCIATION

FFP examine à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation durable et importante au niveau de chacune des participations dans les entreprises associées, tel que la survenance de changements significatifs ayant un effet négatif dans l'environnement technologique, de marché, économique ou légal dans lequel l'entreprise opère. Dans l'affirmative, un test de dépréciation est effectué. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la participation dans l'entreprise associée est dépréciée. La valeur recouvrable de la participation est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des frais de cession et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité peut être calculée selon plusieurs approches : selon la méthode des comparables, sur la base d'une estimation des flux futurs actualisés lorsque FFP dispose de projections de flux fiables sur moyenne période, sur la base de la situation nette de la société.

b. Titres disponibles à la vente

b1. PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES

Ce poste comprend des titres de sociétés, dans lesquelles la participation est en général inférieure à 20 % ; ces titres sont conservés pour une période non déterminée.

Ils sont comptabilisés pour leur coût d'achat y compris les frais accessoires, s'ils sont significatifs.

Évaluation

À chaque clôture des comptes, les titres sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont inscrites en capitaux propres, nettes d'impôts différés.

La juste valeur des sociétés cotées est représentée par le cours de Bourse de clôture.

Celle des sociétés non cotées est déterminée de la façon suivante :

- les actifs dont l'acquisition est récente, en général moins d'un an, sont conservés à leur prix de revient, sauf dans le cas où les variables économiques de la société (exploitation, structure du bilan, liquidité, etc.) se sont significativement dégradées ;
- pour les autres sociétés, une valorisation est effectuée en utilisant :

- soit une actualisation de flux de trésorerie si cela est possible,
- soit différentes méthodes de multiples, notamment des multiples de marché, de transactions ou ceux existant, le cas échéant, dans les accords d'actionnaires signés par FFP,
- soit une référence à l'Actif Net Réévalué,
- à défaut, et dans le cas où la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable et pertinente, une valorisation au coût historique sauf dans le cas où les variables économiques de la société se sont significativement dégradées.

Dépréciation

FFP examine à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation durable ou importante d'un actif financier. Les indicateurs objectifs de dépréciation suivants ont été retenus :

- survenance de changements significatifs ayant un effet négatif, dans l'environnement technologique, de marché, économique ou légal dans lequel l'entreprise opère ;
- baisse significative ou prolongée de la juste valeur d'une action en dessous de son coût d'acquisition. FFP a défini qu'une baisse est significative si le cours ou l'évaluation a diminué de 30 % par rapport au coût d'acquisition ; elle est prolongée lorsque le cours ou l'évaluation se situe depuis plus de 1 an en dessous du coût d'acquisition.

Lorsqu'une perte de valeur sur un titre est avérée, le cumul des ajustements de juste valeur comptabilisés dans les capitaux propres est porté au compte de résultat.

En cas d'appréciation ultérieure de la juste valeur, la plus-value latente est comptabilisée en capitaux propres jusqu'à la cession définitive du titre.

b2. TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP)

Ce portefeuille est composé principalement de parts de fonds de capital-investissement et de parts d'OPCVM diversifiés, constituant un investissement à plus ou moins longue échéance avec pour objectif d'en retirer une rentabilité satisfaisante.

Ces titres sont classés dans la catégorie des « titres disponibles à la vente ».

Les engagements de souscription sont également portés dans ce poste en contrepartie du poste « passifs financiers non courants » pour leur valeur nominale (cf. 1.6 C. ci-dessous).

Évaluation

À chaque clôture des comptes, l'évaluation à la juste valeur est effectuée sur la base, du cours de Bourse de clôture pour les titres cotés, de la valeur liquidative du jour de l'arrêté des comptes communiquée par les sociétés de gestion ou de toute autre information représentative d'une valeur de transaction (cf ci-dessus Évaluation des titres non cotés). Les variations de juste valeur sont inscrites en capitaux propres, nettes d'impôts différés.

Dépréciation

Une dépréciation peut être enregistrée lorsqu'il est constaté une baisse significative ou prolongée de la juste valeur en dessous du coût d'acquisition du titre :

- pour les titres cotés, sont appliqués les mêmes critères que pour les titres de participation ;

- pour les fonds de capital-investissement, investis à plus de 90 %, une dépréciation est constatée si la valeur liquidative demeure de manière significative (-30 %) ou prolongée (plus d'un an) en dessous du prix d'acquisition.

Le traitement de la dépréciation est identique à celui des titres de participation.

b3. TRAITEMENT COMPTABLE DES PRODUITS LIÉS AUX TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

Lorsque les titres disponibles à la vente sont vendus le cumul des ajustements de juste valeur comptabilisés dans les capitaux propres est porté au compte de résultat dans la rubrique des « produits des titres disponibles à la vente ».

Les dividendes perçus sur ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « produits des titres disponibles à la vente », consécutivement à la décision de distribution des Assemblées Générales de ces sociétés.

c. Autres actifs financiers non courants

Ce poste comprend principalement la souscription de FFP aux OCEANE (Obligations à option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles ou Existantes) émises par Peugeot SA.

Conformément à la norme IAS 39, les OCEANE ont été comptabilisées en distinguant deux composantes : la part créance représentant l'obligation et la valeur de l'option.

La part correspondant aux obligations a été classée en titres disponibles à la vente avec variation de juste valeur en capitaux propres.

La part correspondant aux options est comptabilisée en juste valeur par résultat.

B. Actifs financiers courants

a. Autres créances

Elles sont enregistrées initialement à leur juste valeur puis valorisées ultérieurement, à leur coût amorti, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de la difficulté à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction ; la perte de valeur est, le cas échéant, constatée en compte de résultat.

b. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les dépôts bancaires à vue, les parts d'OPCVM de trésorerie et des titres de créances négociables qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Tous ces composants sont évalués à leur juste valeur.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés *prorata temporis* selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

C. Passifs financiers non courants

Le poste « passifs financiers non courants » comprend principalement les emprunts à long terme et les engagements fermes de souscription de la société auprès de fonds de capital-investissement.

Les emprunts sont initialement enregistrés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Ils sont ultérieurement comptabilisés au coût amorti. Ils ne sont pas actualisés.

Les engagements de souscription auprès de fonds de capital-investissement sont inscrits tant à l'actif qu'au passif pour leur valeur nominale sans actualisation, cette dernière ne présentant pas d'impact significatif.

D. Instruments dérivés – Instruments de couverture

FFP a couvert le risque de variation de taux sur une partie des emprunts par des swaps de taux d'intérêt et des « caps ».

La partie efficace de la variation de juste valeur de ces contrats, satisfaisant aux critères de couverture de flux de trésorerie, est comptabilisée directement en contrepartie des capitaux propres. Le gain ou la perte résultant de la part non efficace est enregistré immédiatement dans le résultat de l'exercice. Les montants comptabilisés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des intérêts sur emprunt.

1.7 Stocks

Les stocks sont liés à l'activité vinicole de la SCA Château Guiraud. Ils sont évalués à leur coût de production ou à la valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Le coût de production comprend principalement les frais liés aux vendanges, aux cultures, les dotations aux amortissements, les frais de vieillissement et de garde jusqu'à la mise en bouteille. Il ne comprend pas les coûts d'emprunt.

Lors de l'acquisition de Château Guiraud, le stock a été estimé à sa valeur de marché.

1.8 Impôts différés

Des impôts différés sont constatés, selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales.

Les impôts différés sont calculés avec les taux d'impôts qui ont été adoptés à la clôture de l'exercice et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt concerné sera réalisé ou le passif d'impôt réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Pour les sociétés consolidées par mise en équivalence, sociétés soumises au régime fiscal des sociétés mère et filiales, notre interprétation de la norme nous a conduits à constater un passif d'impôt de distribution à hauteur des différences temporaires, en les limitant toutefois à la quote-part de frais et charges de 5 % prescrite par le régime fiscal des dividendes « mère-filles ».

1.9 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

1.10 Avantages accordés au personnel

A. Société FFP

Les engagements de la société FFP en matière d'avantages accordés au personnel sont les suivants :

- depuis le 30 juin 2002 a été mis en place un régime de retraite complémentaire à cotisations définies, pour lequel la société n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; il demeure également un ancien régime de retraites complémentaires dans le cadre d'un régime à prestations définies dont les seules bénéficiaires sont des anciens salariés retraités ;
- des indemnités de départ à la retraite, versées aux salariés présents dans la société lors de leur départ à la retraite ;
- des versements de primes à l'occasion de la remise des médailles du travail.

Les engagements de retraites et d'indemnités de départ à la retraite, correspondant à des prestations définies, sont évalués, selon la méthode des unités de crédits projetées.

Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date à la retraite fixée généralement à soixante-deux ans, portée au-delà pour ceux qui, à cet âge, n'ont pas atteint le nombre d'annuités de cotisations pour obtenir une retraite complète au titre du régime général de l'assurance vieillesse ;
- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation de personnel.

B. Société Château Guiraud

Les salariés de la société Château Guiraud bénéficient d'indemnités de départ à la retraite, versées en une fois au moment du départ à la retraite.

Les engagements de retraites et d'indemnités de départ à la retraite, correspondant à des prestations définies, sont évalués, suivant la méthode des unités de crédits projetées.

Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date à la retraite fixée généralement à soixante-deux ans, portée au-delà pour ceux qui, à cet âge, n'ont pas atteint le nombre d'annuités de cotisations pour obtenir une retraite complète au titre du régime général de l'assurance vieillesse ;
- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation de personnel.

La totalité des engagements, sans distinction des écarts actuariels, est inscrite au passif dans la rubrique « Passifs non courants », sous déduction de la valeur des actifs financiers versés à des fonds externes. Si ces actifs financiers excèdent les engagements, il est constaté une créance en « Autres actifs non courants ».

1.11 Plans d'achat d'actions à prix unitaire convenu

Des options d'achat d'actions ont été accordées aux dirigeants et à certains salariés de la société FFP en 2001 et 2002. Aucun plan n'a été accordé après le 7 novembre 2002. Ces deux plans sont arrivés à échéance ; le premier en septembre 2009, le second en décembre 2010.

1.12 Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont soit destinés à être annulés, soit acquis dans le cadre d'un contrat de liquidité. Ils sont comptabilisés à leur prix d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Le produit de cession des actions d'autocontrôle est affecté directement en capitaux propres ; les plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice.

1.13 Reconnaissance des produits

Les produits de l'immeuble de placement comprennent essentiellement des loyers, facturés trimestriellement à terme à échoir ; ils sont comptabilisés sur le trimestre correspondant.

Les dividendes des titres disponibles à la vente sont constatés consécutivement à la décision de distribution des Assemblées Générales de ces sociétés.

En ce qui concerne l'activité vinicole, les produits sont constatés à la livraison du vin. Ce principe est également appliqué aux ventes en primeur : les vins récoltés au cours de l'année N sont partiellement proposés au marché en début d'année N+1 ; les réservations effectuées ne constituent pas des produits et les acomptes versés figurent au passif du bilan dans le poste autres dettes ; ces réservations sont livrées en année N+3 et alors comptabilisées en produits.

5.2

Note 2 Périmètre de consolidation

2.1 Périmètre de consolidation au 31/12/2010

Le périmètre de consolidation comprend :

Consolidées par intégration globale	% de contrôle	% d'intérêts
■ la société mère FFP		
■ la société civile FFP-Les Grésillons	100%	100%
■ la société civile Valmy-FFP	100%	100%
■ la société Simante SL	100%	100%
■ la société Financière Guiraud (SAS)	70%	70%
■ la société civile agricole Château Guiraud	100%	70%
Consolidées par mise en équivalence		
■ le groupe Peugeot SA		22,13%
■ le groupe Holding Reinier (ONET)		23,05%
■ le groupe Compagnie Industrielle de Delle (CID)		25,19%
■ le groupe LISI		5,10%

2.2 Variations de périmètre et des pourcentages d'intérêt

Peugeot SA

La société Peugeot SA a procédé au cours de l'année 2010 à une augmentation de capital de 83 actions portant ainsi le capital de la société à 234 049 225 actions. Cette opération n'a pas d'incidence significative sur le pourcentage de détention de FFP.

LISI

Le capital de LISI a augmenté de 32 635 actions portant ainsi le pourcentage de participation de FFP de 5,11 % à 5,10 %. Le pourcentage détenu n'implique pas à lui seul, la consolidation de

cette société. Cependant FFP exerce une influence notable sur la société LISI, notamment par la présence de deux administrateurs au Conseil d'administration de la société dont l'un en qualité de représentant permanent de la société Compagnie Industrielle de Delle (CID), société détenant elle-même 55 % de la société LISI et dont FFP est actionnaire à hauteur de 25,19 %.

Immobilière Dassault

Le groupe FFP détient 19,63 % des droits de vote dans la société Immobilière Dassault. Il est considéré que FFP ne détient pas d'influence notable sur Immobilière Dassault, en particulier du fait de l'existence d'un actionnaire majoritaire (détenant près de 60 % des actions).

Par ailleurs, Immobilière Dassault n'établit pas de comptes aux normes IFRS.

La consolidation de cette société ne présenterait pas un caractère significatif : si cette société était consolidée par mise en équivalence, et sur la base de l'Actif Net Réévalué publié au 31/12/2009 (seule information disponible à la date d'arrêté des comptes de FFP) ajustée de la valeur de l'augmentation de capital intervenue en décembre 2010, la valeur des titres de participation d'Immobilière Dassault serait augmentée d'environ 14 millions d'euros, avec une absence de dépréciation se traduisant par un effet positif de 0,5 million d'euros sur le résultat consolidé.

Autres sociétés

Les investissements qui sont ou qui s'apparentent à du capital-investissement ne sont pas consolidés. En effet, le pouvoir y est détenu par une société de gestion dans laquelle FFP ne détient pas de parts.

C'est le cas de Gran Via 2008, du FCPR Pechel Pablo, de IDI Emerging Markets I et II, et de EOS Africa.

Gran Via 2008 est un véhicule d'investissement parallèle à Gran Via 2006 et Gran Via 2007 qui co-investissent ensemble pour réaliser des opérations de promotion immobilière en Roumanie. La part de FFP dans les investissements réalisés par ces sociétés représente 5 %. Toutes les décisions sont prises par une société de gestion.

Le FCPR Pechel Pablo est un véhicule de co-investissement dans Numericable dont la gestion est complètement assurée par Pechel Industrie, société de gestion.

IDI Emerging Markets I et II est une société de capital-investissement spécialisée dans les opérations de pays émergents et qui fonctionne comme un fonds de fonds. Il est considéré que FFP ne détient pas d'influence notable sur IDI Emerging Markets en particulier du fait de la prépondérance de l'actionnaire majoritaire (détenant 45 % des parts).

EOS Africa est une société qui investit dans l'activité agricole en Afrique. FFP n'est pas représentée dans les organes de Direction.

5.2

Compte de résultat

Note 3 Produits des titres disponibles à la vente et des autres immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Produits		
Dividendes	19 475	21 334
Résultats sur cessions	21 946	1 283
TOTAL	41 421	22 617
Charges		
Résultats sur cessions	(12 057)	-
TOTAL	(12 057)	-
RÉSULTAT BRUT	29 364	22 617
Revalorisation à la juste valeur (dérivé incorporé dans les OCEANE Peugeot SA)	715	5 223
RÉSULTAT	30 079	27 840

Les résultats sur cessions concernent principalement les titres SEB pour 12 795 milliers d'euros, LFPP pour 4 239 milliers d'euros, OCEANE PSA pour 4 033 milliers d'euros et une perte sur les titres B 1998 pour 12 048 milliers d'euros.

Note 4 Produits des immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Produits		
Loyers et autres produits	1 519	1 522
Charges refacturées	170	167
TOTAL	1 689	1 689
Charges		
Charges locatives et de copropriété	(170)	(167)
TOTAL	(170)	(167)
RÉSULTAT BRUT	1 519	1 522
Revalorisation à la juste valeur	312	(1 053)
RÉSULTAT	1 831	469

Note 5 Produits des autres activités

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Produits		
Ventes de marchandises	2 426	1 801
Produits annexes	137	308
Variation de stocks	248	749
RÉSULTAT	2 811	2 858

5.2

Note 6 Frais d'administration générale

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Frais d'administration		
Personnel ⁽¹⁾	(4 276)	(3 903)
Charges externes	(3 186)	(3 187)
Autres charges	(529)	(593)
TOTAL	(7 991)	(7 683)
Amortissements des immobilisations (hors immeubles de placement)	(282)	(262)
RÉSULTAT	(8 273)	(7 945)
(1) Dont variations liées aux engagements à long terme du personnel.	(29)	106

Note 7 Produits de gestion de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Produits		
Placements de trésorerie		
Plus-values de cessions	138	164
Autres produits	153	129
RÉSULTAT BRUT	291	293
Revalorisation à la juste valeur	(8)	(33)
RÉSULTAT	283	260

Note 8 Dépréciation des titres disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Zodiac	-	(8 532)
Immobilière Dassault	(501)	(2 157)
Autres titres (TIAP)	(8 841)	(12 158)
RÉSULTAT	(9 342)	(22 847)

Note 9 Coût de l'endettement financier

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Intérêts sur emprunts FFP	(31 222)	(17 592)
Intérêts sur emprunt Simante SL	(1 336)	(955)
Divers	(282)	(260)
RÉSULTAT	(32 840)	(18 807)

Le coût s'entend après prise en compte des contrats de couverture sur le risque de taux.

Note 10 Quote-part dans le résultat des entreprises associées

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Peugeot SA	253 284	(255 637)
Holding Reinier	7 443	7 172
Compagnie Industrielle de Delle (CID)	4 542	1 267
LISI	1 679	482
RÉSULTAT	266 948	(246 716)

Note 11 Impôts sur les résultats**11.1 Impôts sur les résultats**

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Impôts exigibles	(52)	165
Impôts différés	6 741	1 324
RÉSULTAT	6 689	1 489

11.2 Réconciliation entre le taux d'impôt légal en France et le taux effectif d'impôt dans les comptes consolidés

(en pourcentage)	31/12/2010	31/12/2009
Taux d'impôt légal en France	(33,3)	(33,3)
Effet des sociétés mises en équivalence	35,0	31,2
Résultat taxable à 1,67 %	1,7	1,3
Autres différences permanentes	(0,7)	1,4
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS	2,7	0,6

Les différences permanentes proviennent principalement des résultats des sociétés mises en équivalence.

Les impôts exigibles correspondent aux impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales française et espagnole, au titre de l'exercice.

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 % en France et de 30 % en Espagne.

La taxation des plus-values de cession des titres de participation éligibles au régime des plus-values à long terme est de 1,67 %.

Les plus-values sur titres de participation à prédominance immobilière sont imposées à 33,33 %.

Les actifs et passifs d'impôt différés ont été calculés en conséquence.

Note 12 **Résultat net par action**

Le résultat net par action figure en bas de page du compte de résultat consolidé.

Il a été calculé sur la base de la totalité des actions composant le capital soit 25 159 073 actions.

Il n'existe pas d'instruments financiers donnant, à terme, accès au capital.

Autres éléments du résultat global**Note 13** **Détail des autres éléments du résultat global**

(en milliers d'euros)	31/12/2010			31/12/2009		
	Avant impôt	Impôt	Net impôt	Avant impôt	Impôt	Net impôt
Effets des mises en équivalence sur le résultat global	89 293	(21 700)	67 593	63 821	(2 000)	61 821
Réévaluations juste valeur des titres disponibles à la vente	256 687	(2 044)	254 643	136 805	(3 960)	132 845
Réévaluations juste valeur des couvertures de flux futurs	5 283	(1 734)	3 549	(1 234)	396	(838)
Autres réévaluations directes par capitaux propres	1 714	-	1 714	5 151	-	5 151
TOTAL	352 977	(25 478)	327 499	204 543	(5 564)	198 979

Bilan - Actif**Note 14** **Immobilisations incorporelles**

(en milliers d'euros)	Valeur bilan au 01/01/2010	Entrées	Sorties	Amortissements nets	Valeur bilan au 31/12/2010
Immobilisations incorporelles	18	27	-	(7)	38
TOTAL	18	27	-	(7)	38

Note 15 Immobilisations corporelles**15.1 Mouvements de l'exercice 2010, amortissements et impact sur l'exercice de l'évaluation en juste valeur**

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Immeubles de placement	Plantations	Autres	Total
Valeur brute						
À l'ouverture de l'exercice	13 341	1 402	16 860	2 187	2 182	35 972
Acquisitions et augmentations	-	103	-	68	20	191
Sorties	-	-	-	(75)	-	(75)
Réévaluation à la juste valeur	-	-	312	-	-	312
À la clôture de l'exercice	13 341	1 505	17 172	2 180	2 202	36 400
Amortissements						
À l'ouverture de l'exercice	-	753	-	1 108	1 645	3 506
Acquisitions et augmentations	-	75	-	59	143	277
Sorties	-	-	-	-	-	-
À la clôture de l'exercice	-	828	-	1 167	1 788	3 783
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	13 341	649	16 860	1 079	537	32 466
VALEUR NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	13 341	677	17 172	1 013	414	32 617

L'immeuble de placement a fait l'objet d'une évaluation externe en décembre 2010.

15.2 Mouvements de l'exercice 2009, amortissements et impact sur l'exercice de l'évaluation en juste valeur

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Immeubles de placement	Plantations	Autres	Total
Valeur brute						
À l'ouverture de l'exercice	13 313	1 395	17 913	2 009	1 969	36 599
Acquisitions et augmentations	28	7	-	178	241	454
Sorties	-	-	-	-	(28)	(28)
Réévaluation à la juste valeur	-	-	(1 053)	-	-	(1 053)
À la clôture de l'exercice	13 341	1 402	16 860	2 187	2 182	35 972
Amortissements						
À l'ouverture de l'exercice	-	679	-	1 056	1 545	3 280
Acquisitions et augmentations	-	74	-	52	128	254
Sorties	-	-	-	-	(28)	(28)
À la clôture de l'exercice	-	753	-	1 108	1 645	3 506
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	13 313	716	17 913	953	424	33 319
VALEUR NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	13 341	649	16 860	1 079	537	32 466

L'immeuble de placement a fait l'objet d'une évaluation externe au 30 novembre 2009.

Note 16 Actifs financiers non courants**16.1 État au 31/12/2010 (en milliers d'euros)**

Titres	Taux de contrôle	Prix de revient	Dépréciations antérieures	Prix de revient net des dépréciations antérieures
I - Titres des entreprises associées (mis en équivalence)				
Peugeot SA	22,13	170 871	-	170 871
Holding Reinier	23,05	72 079	-	72 079
Compagnie Industrielle de Delle (CID)	25,19	7 057	-	7 057
LISI	5,10	14 889	-	14 889
TOTAL		264 896	-	264 896
II - Actifs disponibles à la vente - participations non consolidées				
B-1998		-	-	-
Zodiac Aerospace	5,88	151 259	(72 686)	78 573
Holding d'Infrastructure de Transport (HIT)	5,10	102 164	-	102 164
SEB SA	5,05	80 088	(25 976)	54 112
DKSH	10,96	86 234	-	86 234
IDI Emerging Markets	23,15	26 705	-	26 705
IDI Emerging Markets II	20,49	7 513	-	7 513
Linedata Services	12,31	21 720	(15 611)	6 109
Immobilière Dassault	19,63	24 204	(2 157)	22 047
IDI	10,06	25 714	(15 838)	9 876
LFPF		-	-	-
TOTAL		525 601	(132 268)	393 333
III - Actifs disponibles à la vente - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)				
Fonds de capital-investissement				
Fonds LBO français		77 443	(2 032)	75 411
Co-investissements		30 289	(12 879)	17 410
Fonds pays émergents		27 870	(1 617)	26 253
Autres fonds		9 372	-	9 372
Engagements de souscription		27 629	-	27 629
Total fonds de capital-investissement		172 603	(16 528)	156 075
Autres placements				
Actions		10 040	(4 125)	5 915
Autres		8	(8)	-
Total Autres placements		10 048	(4 133)	5 915
TOTAL ⁽¹⁾		182 651	(20 661)	161 990
IV - Autres actifs non courants				
Compte à terme		-	-	-
OCEANE Peugeot SA ⁽²⁾		39 428	-	39 428
Divers		98	-	98
TOTAL		39 526	-	39 526
TOTAL GÉNÉRAL		1 012 674	(152 929)	859 745

(1) La réévaluation de juste valeur en capitaux propres relative aux TIAP, d'un montant total de 16 112 milliers d'euros se décompose en une plus-value latente de 26 305 milliers d'euros et d'une moins-value latente de 10 193 milliers d'euros.

(2) Dont évaluation juste valeur en résultat pour 5 938 milliers d'euros (partie dérivés incorporés dans les OCEANE Peugeot SA).

Évaluation au 31 décembre		Dépréciation passée en résultat	Impact mises en équivalence ou réévaluation juste valeur passé en capitaux propres	Valeur au bilan 31/12/2010	Valeur au bilan 31/12/2009
Unitaire en euros	Global				
	3 054 375	-	2 883 504	3 054 375	2 716 322
	88 508	-	16 429	88 508	82 278
	68 749	-	61 692	68 749	63 868
	24 958	-	10 069	24 958	23 054
	3 236 590	-	2 971 694	3 236 590	2 885 522
	-	-	-	-	103 270
56,20	185 647	-	107 074	185 647	87 520
1,75	135 000	-	32 836	135 000	115 000
77,73	195 998	-	141 886	195 998	115 191
2 353,82	157 000	-	70 766	157 000	106 900
2,30	26 188	-	(517)	26 188	23 464
2,39	8 763	-	1 250	8 763	-
11,70	15 883	-	9 774	15 883	12 625
18,15	21 546	(501)	-	21 546	16 959
22,10	16 048	-	6 172	16 048	14 741
	-	-	-	-	1 033
	762 073	(501)	369 241	762 073	596 703
	85 816	-	10 405	85 816	81 604
	11 351	(8 792)	2 733	11 351	16 722
	29 424	(19)	3 190	29 424	24 153
	8 598	(30)	(744)	8 598	7 625
	27 629	-	-	27 629	22 322
	162 818	(8 841)	15 584	162 818	152 426
	6 443	-	528	6 443	6 165
	-	-	-	-	-
	6 443	-	528	6 443	6 165
	169 261	(8 841)	16 112	169 261	158 591
	-	-	-	-	6 908
	52 623	-	13 195	52 623	72 963
	98	-	-	98	95
	52 721	-	13 195	52 721	79 966
	4 220 645	(9 342)	3 370 242	4 220 645	3 720 782

5.2

16.2 Mouvements de l'exercice 2010 (en milliers d'euros)

Titres	Au 1 ^{er} janvier 2010		Entrées		Sorties		Au 31 décembre 2010	
	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient
I - Titres des entreprises associées (mis en équivalence)								
Peugeot SA	51 792 738	170 871		-		-	51 792 738	170 871
Holding Reinier	3 395 158	72 079		-		-	3 395 158	72 079
Compagnie Industrielle de Delle (CID)	40 169	7 057		-		-	40 169	7 057
LISI	550 000	14 889		-		-	550 000	14 889
TOTAL		264 896		-		-		264 896
II - Actifs disponibles à la vente - participations non consolidées								
B-1998	681 467	100 000		-	681 467	100 000		-
Zodiac Aerospace	3 004 461	142 270	298 868	8 989		-	3 303 329	151 259
Holding d'Infrastructure de Transport (HIT)	77 125 655	102 164		-		-	77 125 655	102 164
SEB SA	2 901 522	92 157		-	380 000	12 069	2 521 522	80 088
DKSH	66 700	86 234		-		-	66 700	86 234
IDI Emerging Markets	11 363 636	26 705		-		-	11 363 636	26 705
IDI Emerging Markets II		-	3 660 577	7 513		-	3 660 577	7 513
Linedata Services	1 357 500	21 720		-		-	1 357 500	21 720
Immobilière Dassault	847 956	19 116	339 180	5 088		-	1 187 136	24 204
IDI	726 146	25 714		-		-	726 146	25 714
LFPF	1 879	215		-	1 879	215		-
TOTAL		616 295		21 590		112 284		525 601
III - Actifs disponibles à la vente - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)								
Fonds de capital-investissement								
Fonds LBO français		76 987		456		-		77 443
Co-investissements		30 289		-		-		30 289
Fonds pays émergents		22 524		7 391		2 045		27 870
Autres fonds		7 589		1 923		140		9 372
Engagements de souscription		22 322		11 300		5 993		27 629
Total fonds de capital-investissement		159 711		21 070		8 178		172 603
Autres placements								
Actions		10 040		-		-		10 040
Autres		8		-		-		8
Total Autres placements		10 048		-		-		10 048
TOTAL		169 759		21 070		8 178		182 651
IV - Autres								
Compte à terme		6 908		-		6 908		-
OCEANE Peugeot SA	2 290 836	57 500		-	720 000	18 072	1 570 836	39 428
Divers		95		3		-		98
TOTAL		64 503		3		24 980		39 526
TOTAL GÉNÉRAL		1 115 453		42 663		145 442		1 012 674

16.3 Mouvements de l'exercice 2009 (en milliers d'euros)

Titres	Au 1 ^{er} janvier 2009		Entrées		Sorties		Au 31 décembre 2009	
	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient
I - Titres des entreprises associées (mis en équivalence)								
Peugeot SA	51 792 738	170 871		-		-	51 792 738	170 871
Holding Reinier	3 395 158	72 079		-		-	3 395 158	72 079
Compagnie Industrielle de Delle (CID)	40 169	7 057		-		-	40 169	7 057
LISI	550 000	14 889		-		-	550 000	14 889
TOTAL		264 896		-		-		264 896
II - Actifs disponibles à la vente - participations non consolidées								
B-1998	681 467	100 000		-		-	681 467	100 000
Zodiac Aerospace	3 004 461	142 270		-		-	3 004 461	142 270
Holding d'Infrastructure de Transport (HIT)	77 125 655	102 164		-		-	77 125 655	102 164
SEB SA	2 901 522	92 157		-		-	2 901 522	92 157
DKSH	66 700	86 234		-		-	66 700	86 234
IDI Emerging Markets	45 454 545	50 000		-	34 090 909	23 295	11 363 636	26 705
Linedata Services	1 357 500	21 720		-		-	1 357 500	21 720
Immobilière Dassault	847 956	19 116		-		-	847 956	19 116
IDI	726 146	25 714		-		-	726 146	25 714
LFPF	1 879	215		-		-	1 879	215
TOTAL		639 590		-		23 295		616 295
III - Actifs disponibles à la vente - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)								
Fonds de capital-investissement								
Fonds LBO français		84 277		1 049		8 339		76 987
Co-investissements		30 317		-		28		30 289
Fonds pays émergents		18 000		5 545		1 021		22 524
Autres fonds		5 864		1 725		-		7 589
Engagements de souscription		25 116		4 337		7 131		22 322
Total fonds de capital-investissement		163 574		12 656		16 519		159 711
Autres placements								
Actions		10 040		-		-		10 040
Autres		8		-		-		8
Total Autres placements		10 048		-		-		10 048
TOTAL		173 622		12 656		16 519		169 759
IV - Autres								
Compte à terme		6 971		-		63		6 908
OCEANE Peugeot SA		-		57 500		-		57 500
Divers		60		36		1		95
TOTAL		7 031		57 536		64		64 503
TOTAL GÉNÉRAL		1 085 139		70 192		39 878		1 115 453

16.4 Pertes latentes non inscrites au compte de résultat à la clôture

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Actifs disponibles à la vente - Participations non consolidées		
Actions non cotées	(517)	(3 241)
Actions cotées	-	-
Actifs disponibles à la vente - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		
Actions non cotées	(500)	-
Actions cotées	-	-
Fonds de capital-investissement	(9 693)	(10 637)
TOTAL	(10 710)	(13 878)

5.2

La ligne de participation concernée est IDI Emerging Markets.

La société IDI Emerging Markets fonctionne comme un fonds de capital-investissement. Elle est investie à moins de 90 % (cf. § ci-après).

Comme tenu des perspectives du portefeuille investi, il est estimé que la moins-value latente est provisoire.

Les fonds de capital-investissement qui ne font pas l'objet d'une dépréciation en compte de résultat, sont ceux dont le

pourcentage d'investissement est inférieur à 90 % du total des investissements prévus par le fonds. En effet, la performance d'un fonds s'apprécie globalement et sur l'ensemble des investissements réalisés. Tant que le fonds est en phase d'investissement (en général 3 à 5 ans après son lancement), prendre en compte une moins-value durable reviendrait à considérer comme non rentables les investissements futurs du fonds.

16.5 Informations financières résumées relatives aux entreprises associées

A. Information relatives à la valorisation de Peugeot SA

La valeur de la participation dans Peugeot SA ressort dans les comptes de FFP à 3 054 millions d'euros. La valorisation des titres au cours de Bourse s'élève à 1 471 millions d'euros.

À la clôture des comptes, FFP considère qu'il n'y a pas de changements, tels que définis à la note 1.6 "Principes

comptables", qui soient indicatifs de perte de valeur. Le groupe PSA Peugeot Citroën établit des comptes consolidés aux normes IFRS, validés par leurs Commissaires aux Comptes. FFP estime, compte tenu d'une durée très longue de détention, de son pourcentage de participation et de l'influence notable qui en résulte, que la quote-part de situation nette consolidée de PSA Peugeot Citroën est la meilleure estimation disponible de la valeur d'utilité de sa participation dans ce groupe.

B. Informations financières résumées

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009
Peugeot SA		
Cours de Bourse au 31 décembre (en euros)	28,41	23,67
Total des actifs	68 491 000	64 121 000
Total des passifs courants et non courants	54 188 000	51 674 000
Chiffre d'affaires	56 061 000	48 417 000
Résultat net, part du groupe	1 134 000	(1 161 000)
Holding Reinier		
Total des actifs	984 142	938 860
Total des passifs courants et non courants	763 700	742 486
Chiffre d'affaires	1 367 182	1 345 403
Résultat net, part du groupe	32 287	31 115
Compagnie Industrielle de Delle (CID)		
Total des actifs	863 208	758 561
Total des passifs courants et non courants	364 896	298 178
Chiffre d'affaires	776 044	694 797
Résultat net, part du groupe	18 037	5 032
LISI		
Cours de Bourse au 31 décembre (en euros)	50,29	34,30
Total des actifs	855 654	748 933
Total des passifs courants et non courants	365 334	298 293
Chiffre d'affaires	776 689	695 071
Résultat net, part du groupe	32 924	9 422

5.2

16.6 Variations

A. Participations dans les entreprises associées

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Valeur bilan au 1 ^{er} janvier	2 885 522	3 073 204
Acquisition	-	-
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	266 948	(246 716)
Autres variations par capitaux propres	84 120	59 034
VALEUR BILAN AU 31 DÉCEMBRE	3 236 590	2 885 522

B. Actifs disponibles à la vente : participations non consolidées

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Valeur bilan au 1 ^{er} janvier	596 703	502 106
Extourne évaluation juste valeur au 1 ^{er} janvier	19 592	137 484
Prix de revient au 1 ^{er} janvier	616 295	639 590
Mouvements en prix de revient	(90 694)	(23 295)
Solde en prix de revient	525 601	616 295
Évaluation juste valeur à la clôture : dépréciations cumulées	(132 769)	(136 183)
Évaluation juste valeur à la clôture : +/- values latentes	369 241	116 591
VALEUR BILAN AU 31 DÉCEMBRE	762 073	596 703

C. Actifs disponibles à la vente : Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Valeur bilan au 1 ^{er} janvier	158 591	175 350
Extourne évaluation juste valeur au 1 ^{er} janvier	11 168	(1 728)
Prix de revient au 1 ^{er} janvier	169 759	173 622
Mouvements en prix de revient	12 892	(3 863)
Solde en prix de revient	182 651	169 759
Évaluation juste valeur à la clôture : dépréciations cumulées	(29 502)	(20 661)
Évaluation juste valeur à la clôture : +/- values latentes	16 112	9 493
VALEUR BILAN AU 31 DÉCEMBRE	169 261	158 591

D. Actifs disponibles à la vente : autres actifs financiers non courants

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Valeur bilan au 1 ^{er} janvier	79 966	7 031
Extourne évaluation juste valeur au 1 ^{er} janvier	(15 463)	-
Prix de revient au 1 ^{er} janvier	64 503	7 031
Mouvements en prix de revient	(24 977)	57 472
Solde en prix de revient	39 526	64 503
Évaluation juste valeur à la clôture : dépréciations cumulées	-	-
Évaluation juste valeur à la clôture : +/- values latentes	13 195	15 463
VALEUR BILAN AU 31 DÉCEMBRE	52 721	79 966

Note 17 Créances et dettes d'impôt**17.1 Mouvements de l'exercice 2010**

(en milliers d'euros)	Ouverture	Goodwill	Résultats	Capitaux propres	Règlements	Clôture
Impôts courants - Passifs	-	-	-	-	-	-
Impôts courants - Actifs	219	-	(51)	-	35	203
SOUS-TOTAL	219	-	(51)	-	35	203
Impôts différés - Actifs	8 113	-	7 119	(1 677)	-	13 555
Impôts différés - Passifs	(19 475)	-	(379)	(23 801)	-	(43 655)
SOUS-TOTAL	(11 362)	-	6 740	(25 478)	-	(30 100)
TOTAL	(11 143)	-	6 689	(25 478)	35	(29 897)

5.2

17.2 Mouvements de l'exercice 2009

(en milliers d'euros)	Ouverture	Goodwill	Résultats	Capitaux propres	Règlements	Clôture
Impôts courants - Passifs	-	-	-	-	-	-
Impôts courants - Actif	5 984	-	165	-	(5 930)	219
SOUS-TOTAL	5 984	-	165	-	(5 930)	219
Impôts différés - Actifs	4 929	-	2 779	405	-	8 113
Impôts différés - Passifs	(12 052)	-	(1 455)	(5 968)	-	(19 475)
SOUS-TOTAL	(7 123)	-	1 324	(5 563)	-	(11 362)
TOTAL	(1 139)	-	1 489	(5 563)	(5 930)	(11 143)

Les impôts courants actifs dans la colonne résultats résultent principalement de l'exercice du carry-back par FFP au titre de 2009 pour 212 milliers d'euros.

Note 18 Stocks

(en milliers d'euros)	31/12/2010			31/12/2009		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Vins	10 454	1 111	9 343	10 317	1 190	9 127
Divers	219	-	219	149	-	149
TOTAL	10 673	1 111	9 562	10 466	1 190	9 276

Note 19 **Autres créances**

(en milliers d'euros)	31/12/2010			31/12/2009		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Clients	331	-	331	72	-	72
État, créances d'impôt (hors IS)	183	-	183	267	-	267
Autres créances	239	-	239	270	-	270
TOTAL	753	-	753	609	-	609

Les créances ont toutes une échéance inférieure à un an et sont toutes libellées en euros.

5.2

Note 20 **Trésorerie et équivalents de trésorerie****20.1** **Détail de la trésorerie et des équivalents de trésorerie**

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
OPCVM de trésorerie	5 742	8 759
Liquidités	129	633
TOTAL DE LA TRÉSORERIE	5 871	9 392

Les OPCVM de trésorerie sont constitués de parts de Sicav monétaires régulières exprimées en euros.

20.2 **Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie**

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Trésorerie à la clôture	5 871	9 392
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	9 392	12 036
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	(3 521)	(2 644)

20.3 **Analyse de la variation de la trésorerie**

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Valeur bilan au 1 ^{er} janvier	9 392	12 036
Extourne évaluation juste valeur au 1 ^{er} janvier	(13)	(48)
Prix de revient au 1 ^{er} janvier	9 379	11 988
Mouvements en prix de revient	(3 519)	(2 609)
Solde en prix de revient	5 860	9 379
Évaluation juste valeur au 31 décembre	11	13
VALEUR BILAN AU 31 DÉCEMBRE	5 871	9 392

Bilan - Passif

Note 21 Capitaux propres

21.1 Politique de gestion du capital social

La gestion des capitaux propres concerne les capitaux propres tels que définis par les normes IFRS.

Elle vise à sécuriser les ressources permanentes du groupe pour favoriser son développement et à mener une politique de distribution adaptée.

Les capitaux propres se décomposent en part des minoritaires et part du groupe.

La part des minoritaires est constituée de la part des actionnaires hors groupe de Financière Guiraud (SAS), société qui porte la participation dans la SCA Château Guiraud.

Les capitaux propres du groupe comprennent le capital social de FFP, ainsi que les réserves et résultats accumulés par les activités du groupe.

La politique de distribution suivie par FFP a été depuis de nombreuses années et dans la mesure du possible, de veiller à la progression et à la régularité du dividende.

21.2 Composition du capital social

Le capital social de FFP est composé de 25 159 073 actions de 1 €. Il est entièrement libéré.

5.2

21.3 Détail des capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Capital de FFP	25 159	25 159
Prime d'émission, de fusion, d'apport de FFP	158 410	158 410
Réserve légale de FFP	2 541	2 541
Titres d'autocontrôle	(168)	(167)
Autres réserves	3 444 909	3 398 224
Résultats consolidés	258 448	(263 241)
Intérêts minoritaires	777	934
TOTAL	3 890 076	3 321 860

21.4 Réévaluations directes par capitaux propres et impôts différés les concernant

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres à l'ouverture	112 779	(22 379)
Diminution des réévaluations suite à cessions	(12 144)	-
Transferts de capitaux propres (n-1) à résultat suite à dépréciations (n)	939	12 789
Réévaluations juste valeur à la clôture (nettes d'impôt)		
Actifs disponibles à la vente	265 848	120 056
Couvertures de taux	3 548	(838)
Différences de change	1 714	5 151
Divers	(21 700)	(2 000)
Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres à la clôture (a)	350 984	112 779
Impôts différés (b)	31 633	6 155
Total réévaluations brutes à la clôture (a + b)	382 617	118 934

21.5 Détail des réévaluations par type de poste

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Actifs disponibles à la vente		
Titres de participation	365 299	115 610
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	16 209	9 534
Autres actifs financiers non courants	4 253	5 974
Couvertures de taux	(6 077)	(9 625)
Différences de change	-	(1 714)
Divers	(28 700)	(7 000)
TOTAL	350 984	112 779

21.6 Options d'achat d'actions

Le plan consenti par le Conseil d'administration de FFP en 2002 est échu le 19/12/2010.

Date du Conseil d'administration	19/12/2002
Date de départ d'exercice des options	19/12/2002
Date d'expiration	19/12/2010
Nombre de bénéficiaires	4
Prix d'exercice en euros	52,16
Nombre d'options accordées	6 700
Nombre d'options en cours de validité au 1^{er} janvier 2010	2 400
Nombre d'options levées ou exercées au cours de l'exercice	600
Nombre d'options échues au cours de l'exercice	1 800
Nombre d'options en cours de validité au 31 décembre 2010	-

21.7 Titres d'autocontrôle

La société détient au 31 décembre 2010, 1 800 de ses propres actions qui étaient destinées au plan 2002 (cf. note 21.6) et

1 500 actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité. Les actions détenues sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et portées en diminution des capitaux propres.

Note 22 Passifs financiers courants et non courants

22.1 Situation

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Emprunts bancaires		
FFP	248 985	307 208
Simante SL	-	21 400
Château Guiraud	5 045	5 180
Engagements de souscription et titres non libérés	78 111	78 919
Instruments dérivés	9 639	14 399
Divers	75	29
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	341 855	427 135
Emprunts bancaires		
Simante SL	-	3 000
Château Guiraud	3 128	3 102
Intérêts courus sur emprunts	1 628	3 083
Divers	9	7
TOTAL PASSIFS FINANCIERS COURANTS	4 765	9 192
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	346 620	436 327

Les emprunts bancaires comprennent en 2010 des emprunts libellés en CHF pour 63 985 milliers d'euros contre 92 208 milliers d'euros en 2009.

Les engagements de souscription et titres non libérés comprennent des engagements en USD pour 19 521 milliers d'euros en 2010 et 12 140 milliers d'euros en 2009.

Tous les autres engagements sont exprimés en euro.

22.2 Échéancier au 31/12/2010

Échéances (en milliers d'euros)	À moins d'un an	Entre un et cinq ans	À plus de cinq ans	Total
Emprunts bancaires				
Emprunts FFP	-	218 985	30 000	248 985
Emprunts Château Guiraud	3 128	4 941	104	8 173
Couverture de taux	-	9 639	-	9 639
Engagements de souscription et titres non libérés ⁽¹⁾	-	78 111	-	78 111
Intérêts courus sur emprunts et divers	1 637	75	-	1 712
TOTAL ⁽²⁾	4 765	311 751	30 104	346 620

(1) Les appels étant effectués par les fonds en fonction de leurs investissements respectifs, en général, dans un délai de 5 ans à compter de la souscription des parts, leurs échéances ne peuvent être déterminées avec précision ; elles ont donc été positionnées entre un et cinq ans. Ces appels correspondent aux engagements pour leur valeur nominale, sans effet d'actualisation.

(2) La ventilation de la part à moins d'un an est la suivante : 3 662 milliers d'euros à échéance de moins de trois mois, 1 103 milliers d'euros entre trois et douze mois.

Des lignes de crédit pour 100 M€ qui arrivaient à échéance fin 2011 et début 2012, ont été renouvelées par anticipation pour une durée de 5 ans (échéance 15 décembre 2015).

Après couverture de taux, le coût des nouvelles lignes est sensiblement équivalent à celui de l'emprunt précédant (cf. note 22.5).

22.3 Échéancier au 31/12/2009

Échéances (en milliers d'euros)	À moins d'un an	Entre un et cinq ans	À plus de cinq ans	Total
Emprunts bancaires				
Emprunts FFP	-	252 208	55 000	307 208
Emprunt Simante SL	3 000	21 400	-	24 400
Emprunts Château Guiraud	3 102	5 005	175	8 282
Couverture de taux	-	14 281	118	14 399
Engagements de souscription et titres non libérés ⁽¹⁾	-	78 919	-	78 919
Intérêts courus sur emprunts et divers	3 090	29	-	3 119
TOTAL ⁽²⁾	9 192	371 842	55 293	436 327

(1) Les appels étant effectués par les fonds en fonction de leurs investissements respectifs, en général, dans un délai de cinq ans à compter de la souscription des parts, leurs échéances ne peuvent être déterminées avec précision ; elles ont donc été positionnées entre un et cinq ans. Ces appels correspondent aux engagements pour leur valeur nominale, sans effet d'actualisation.

(2) La ventilation de la part à moins d'un an est la suivante : 3 492 milliers d'euros à échéance de moins de trois mois, 5 700 milliers d'euros entre trois et douze mois.

22.4 Détail des engagements de souscription et des titres non libérés

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Titres disponibles à la vente		
Titres de participation		
IDI Emerging Markets I et II	14 635	10 101
TIAP		
Sagard	20 905	23 253
White Knight	14 146	21 896
Autres	28 425	23 669
TOTAL	78 111	78 919

22.5 Taux des emprunts au 31/12/2010

(en milliers d'euros)	Solde au bilan au 31/12/2010			Taux effectif	Taux après couverture
	Non courants	Courants	Échéance		
Emprunts bancaires					
FFP					
<i>Ligne de crédit swappée</i>	63 985	-	2013	Libor période + 0,25 %	3,92 %
<i>Ligne de crédit swappée</i>	25 000	-	2015	Euribor période + 1,55 %	4,70 %
<i>Ligne de crédit swappée</i>	25 000	-	2015	Euribor période + 1,55 %	4,68 %
<i>Ligne de crédit swappée</i>	20 000	-	2015	Euribor période + 1,55 %	4,85 %
<i>Ligne de crédit swappée</i>	20 000	-	2015	Euribor période + 1,55 %	4,84 %
<i>Ligne de crédit cappée</i>	20 000	-	2016	Euribor 3 mois + 3,25 %	6,75 %
<i>Ligne de crédit non swappée</i>	5 000	-	2012	Euribor période + 0,30 %	-
<i>Ligne de crédit non swappée</i>	30 000	-	2012	Euribor période + 0,25 %	-
<i>Ligne de crédit non swappée</i>	20 000	-	2013	Euribor période + 0,30 %	-
<i>Ligne de crédit non swappée</i>	10 000	-	2015	Euribor période + 1,55 %	-
<i>Ligne de crédit non swappée</i>	10 000	-	2016	Euribor 3 mois + 3,25 %	-
Château Guiraud					
<i>Emprunt non swappé</i>	4 500	-	2012	Taux fixe : 4,30 %	-
<i>Emprunt non swappé</i>	145	23	2017	Taux fixe : 4,47 %	-
<i>Emprunt non swappé</i>	33	24	2017	Taux fixe : 4,99 %	-
<i>Emprunt non swappé</i>	157	22	2017	Taux fixe : 4,99 %	-
<i>Emprunt non swappé</i>	15	3	2016	Taux fixe : 3,90 %	-
<i>Emprunt non swappé</i>	100	27	2015	Taux fixe : 3,50 %	-
<i>Emprunt non swappé</i>	9	3	2014	Taux fixe : 4,25 %	-
<i>Emprunt non swappé</i>	74	27	2014	Taux fixe : 3,35 %	-
<i>Emprunt non swappé</i>	12	5	2013	Taux fixe : 4,05 %	-
<i>Warrants</i>	-	2 994	2011	Taux variable : 1 %/1,3 %	-
Engagements de souscription et titres non libérés	78 111	-	-	-	-
Divers	9 714	1 637	-	-	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	341 855	4 765			

22.6 Taux des emprunts au 31/12/2009

(en milliers d'euros)	Solde au bilan au 31/12/2009			Taux effectif	Taux après couverture
	Non courants	Courants	Échéance		
Emprunts bancaires					
FFP					
<i>Ligne de crédit swappée</i>	50 000	-	2011	Euribor 3 mois + 0,20 %	4,70 %
<i>Ligne de crédit swappée</i>	40 000	-	2012	Euribor 3 mois + 0,20 %	4,70 %
<i>Ligne de crédit swappée</i>	92 208	-	2013	Libor période + 0,25 %	3,92 %
<i>Ligne de crédit cappée</i>	20 000	-	2016	Euribor 3 mois + 3,25 %	6,75 %
<i>Ligne de crédit non swappée</i>	10 000	-	2012	Euribor 3 mois + 0,20 %	-
<i>Ligne de crédit non swappée</i>	20 000	-	2012	Euribor période + 0,25 %	-
<i>Ligne de crédit non swappée</i>	20 000	-	2012	Euribor période + 0,30 %	-
<i>Ligne de crédit non swappée</i>	20 000	-	2013	Euribor période + 0,30 %	-
<i>Ligne de crédit non swappée</i>	10 000	-	2016	Euribor 3 mois + 3,25 %	-
<i>Ligne de crédit non swappée</i>	25 000	-	2016	Euribor 6 mois + 3,90 %	-
Simante SL					
<i>Ligne de crédit swappée</i>	13 200	3 000	2012	Euribor 6 mois + 1,15 %	5,11 %
<i>Ligne de crédit non swappée</i>	8 200	-	2012	Euribor 6 mois + 1,15 %	-
Château Guiraud					
<i>Emprunt non swappé</i>	4 500	-	2012	Taux fixe : 4,30 %	-
<i>Emprunt non swappé</i>	168	22	2017	Taux fixe : 4,47 %	-
<i>Emprunt non swappé</i>	179	21	2017	Taux fixe : 4,99 %	-
<i>Emprunt non swappé</i>	18	2	2016	Taux fixe : 3,90 %	-
<i>Emprunt non swappé</i>	126	26	2015	Taux fixe : 3,50 %	-
<i>Emprunt non swappé</i>	13	3	2014	Taux fixe : 4,25 %	-
<i>Emprunt non swappé</i>	102	27	2014	Taux fixe : 3,35 %	-
<i>Emprunt non swappé</i>	57	23	2013	Taux fixe : 4,99 %	-
<i>Emprunt non swappé</i>	17	5	2013	Taux fixe : 4,05 %	-
<i>Warrants</i>	-	2 973	2010	Taux variable : 1 %/1,3 %	-
Engagements de souscription et titres non libérés	78 919	-	-	-	-
Divers	14 428	3 090	-	-	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	427 135	9 192			

Note 23 Provisions**23.1 Mouvements de l'exercice 2010**

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Provisions regroupement d'entreprises	Dotations	Reprises		31/12/2010
				Montants utilisés	Montants non utilisés	
Avantages au personnel	219	-	16	-	70	165
TOTAL	219	-	16	-	70	165

23.2 Mouvements de l'exercice 2009

(en milliers d'euros)	31/12/2008	Provisions regroupement d'entreprises	Dotations	Reprises		31/12/2009
				Montants utilisés	Montants non utilisés	
Avantages au personnel	197	-	22	-	-	219
TOTAL	197	-	22	-	-	219

5.2

Note 24 Engagements de retraites et assimilés**24.1 Engagements de la société FFP**

Les salariés de la société FFP bénéficient de compléments de retraites versés aux retraités ou d'indemnités de départ à la retraite versées en une fois au moment du départ à la retraite. Les effectifs concernés sont les suivants :

- retraites complémentaires : 2 personnes, actuellement retraitées ;
- indemnités de départ : 12 personnes.

La dernière évaluation externe de l'ensemble des engagements de retraite a été effectuée au 31 décembre 2010.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 4,70 % (5,00 % en 2009) ;
- taux d'inflation : 2 % ;
- taux d'augmentation des salaires : inflation + augmentations individuelles.

En ce qui concerne les indemnités de retraite complémentaire, la valeur totale des engagements de la société s'élevait au 31 décembre 2010 à 165 milliers d'euros ; ces engagements étaient couverts à hauteur de 129 milliers d'euros par des fonds externes ; la différence, soit 36 milliers d'euros, est comptabilisée en provisions au passif du bilan.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite s'élevaient au 31 décembre 2010 à 203 milliers d'euros ; ils étaient couverts à hauteur de 310 milliers d'euros par des fonds externes ; l'excédent par rapport aux engagements est inscrit en autres créances à hauteur de 107 milliers d'euros.

Les provisions comprennent également les engagements de la société au titre des médailles du travail pour 5 milliers d'euros.

24.2 Engagements de la SCA Château Guiraud

Les salariés de la SCA Château Guiraud bénéficient d'indemnités de départ à la retraite versées en une fois au moment du départ à la retraite.

L'effectif concerné au 31 décembre 2010 est de 33 personnes. Il était de 32 personnes au 31 décembre 2009.

Une évaluation des engagements a été effectuée au 31 décembre 2010.

Le total des engagements de la société Château Guiraud s'élève à 124 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 108 milliers d'euros en 2009 ; cette somme est comptabilisée en provisions au passif du bilan.

Il n'a jamais été procédé à des versements externes pour la couverture de ces engagements.

Note 25 Autres dettes courantes et non courantes

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Avances clients à plus d'un an	994	92
TOTAL AUTRES DETTES NON COURANTES	994	92
Avances clients	336	1 456
Dettes fiscales et sociales (hors impôt sur les sociétés)	913	635
Autres dettes	486	811
TOTAL AUTRES DETTES COURANTES	1 735	2 902
TOTAL AUTRES DETTES	2 729	2 994

5.2

*Informations Complémentaires***Note 26** Variations du besoin en fonds de roulement

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
(Augmentation) Diminution des stocks	(206)	(880)
(Augmentation) Diminution des créances	(144)	1 242
Variations des impôts	16	5 765
Augmentation (Diminution) des dettes	(5 595)	1 211
TOTAL DES VARIATIONS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	(5 929)	7 338

Note 27 Instruments financiers**27.1 Instruments financiers inscrits au bilan 2010**

(en milliers d'euros)	31/12/2010		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Participations non consolidées	762 073	762 073	-	762 073	-	-	-
TIAP	169 261	169 261	-	169 261	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	52 721	52 721	12 064	40 559	98	-	-
Autres créances	753	753	-	-	753	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 871	5 871	5 871	-	-	-	-
ACTIFS	990 679	990 679	17 935	971 893	851	-	-
Passifs financiers non courants	341 855	341 855	-	-	78 186	254 030	9 639
Autres dettes non courantes	994	994	-	-	994	-	-
Passifs financiers courants	4 765	4 765	-	-	9	4 756	-
Autres dettes courantes	1 734	1 734	-	-	1 734	-	-
PASSIFS	349 348	349 348	-	-	80 923	258 786	9 639

27.2 Instruments financiers inscrits au bilan 2009

(en milliers d'euros)	31/12/2009		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Participations non consolidées	596 703	596 703	-	596 703	-	-	-
TIAP	158 591	158 591	-	158 591	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	79 966	79 966	14 157	58 806	7 003	-	-
Autres créances	609	609	-	-	609	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 392	9 392	9 392	-	-	-	-
ACTIFS	845 261	845 261	23 549	814 100	7 612	-	-
Passifs financiers non courants	427 135	427 135	-	-	78 919	333 817	14 399
Autres dettes non courantes	92	92	-	-	92	-	-
Passifs financiers courants	9 192	9 192	-	-	-	9 192	-
Autres dettes courantes	2 902	2 902	-	-	2 902	-	-
PASSIFS	439 321	439 321	-	-	81 913	343 009	14 399

5.2

27.3 Effet en résultat des instruments financiers en 2010

(en milliers d'euros)	2010	Ventilation par catégorie d'instruments				
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Dividendes (hors participations consolidées)	19 475	-	19 475	-	-	-
Autres produits	153	153	-	-	-	-
Charges (coût de l'endettement)	(32 840)	-	-	-	(32 840)	-
Dépréciation des titres disponibles à la vente	(9 342)	-	(9 342)	-	-	-
Réévaluation	707	707	-	-	-	-
Résultats de cession	10 028	138	9 890	-	-	-
GAINS NETS OU (PERTES NETTES)	(11 819)	998	20 023	-	(32 840)	-

27.4 Effet en résultat des instruments financiers en 2009

(en milliers d'euros)	2009	Ventilation par catégorie d'instruments				
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Dividendes (hors participations consolidées)	21 335	-	21 335	-	-	-
Autres produits	129	129	-	-	-	-
Charges (coût de l'endettement)	(18 807)	-	-	-	(18 807)	-
Dépréciation des titres disponibles à la vente	(22 847)	-	(22 847)	-	-	-
Réévaluation	5 190	5 190	-	-	-	-
Résultats de cession	1 446	164	1 282	-	-	-
GAINS NETS OU (PERTES NETTES)	(13 554)	5 483	(230)	-	(18 807)	-

27.5 Informations sur la juste valeur des instruments financiers 2010

Répartition par type de niveau (en milliers d'euros)	Classes d'instruments comptabilisés en juste valeur		
	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Instruments dérivés
Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif			
Participations non consolidées	-	435 122	-
TIAP	-	1 943	-
Autres actifs financiers non courants	12 064	40 559	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 871	-	-
Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché			
Participations non consolidées	-	-	-
TIAP	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-
Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché			
Participations non consolidées	-	326 951	-
TIAP	-	167 318	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS EN JUSTE VALEUR	17 935	971 893	-

Liste des valeurs :

- niveau 1 : Zodiac, SEB, Idi, Linedata Services, Immobilière Dassault, autres actions et OCEANE Peugeot SA, OPCVM de trésorerie ;
- niveau 2 : - ;
- niveau 3 : HIT, DKSH, Idi Emerging Markets, LFPF, Fonds de capital-investissement, autres actions.

(en milliers d'euros)	Classes d'instruments comptabilisés en juste valeur	
	Juste valeur par résultat	Instruments dérivés
Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif		
Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché		
Passifs financiers non courants	-	9 639
Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché		
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS EN JUSTE VALEUR	-	9 639

Réconciliation des mouvements de niveau 3

(en milliers d'euros)

Valeur au 1 ^{er} janvier 2010	403 824
Achats (+)	28 583
Cessions / Remboursements (-)	(13 502)
Gains ou pertes de la période enregistrés en résultat	(3 732)
Gains ou pertes de la période enregistrés en capitaux propres	79 095
Transfert entre niveau 3 et les autres niveaux	-
VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2010	494 268

27.6 Informations sur la juste valeur des instruments financiers 2009

Répartition par type de niveau (en milliers d'euros)	Classes d'instruments comptabilisés en juste valeur		
	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Instruments dérivés
Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif			
Participations non consolidées	-	247 035	-
TIAP	-	1 165	-
Autres actifs financiers non courants	14 157	58 806	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 392	-	-
Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché			
Participations non consolidées	-	103 270	-
TIAP	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-
Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché			
Participations non consolidées	-	246 398	-
TIAP	-	157 426	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS EN JUSTE VALEUR	23 549	814 100	-

Liste des valeurs :

- niveau 1 : Zodiac, SEB, Idi, Linedata Services, Immobilière Dassault, autres actions et OCEANE Peugeot SA, OPCVM de trésorerie ;
- niveau 2 : B-1998 ;
- niveau 3 : HIT, DKSH, Idi Emerging Markets, LFPF, fonds de capital-investissement, autres actions.

(en milliers d'euros)	Classes d'instruments comptabilisés en juste valeur	
	Juste valeur par résultat	Instruments dérivés
Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif		
Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché		
Passifs financiers non courants	-	14 399
Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché		
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS EN JUSTE VALEUR	-	14 399

Réconciliation des mouvements de niveau 3

(en milliers d'euros)

Valeur au 1 ^{er} janvier 2009	428 741
Achats (+)	12 656
Cessions / Remboursements (-)	(39 814)
Gains ou pertes de la période enregistrés en résultat	10 875
Gains ou pertes de la période enregistrés en capitaux propres	(8 634)
Transfert entre niveau 3 et les autres niveaux	-
VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2009	403 824

Note 28

Gestion des risques de marché

La gestion des risques est assurée par la Direction Générale, sous contrôle du Conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne les nouveaux investissements (Comité des Investissements). Les comités qui se réunissent entre deux conseils font systématiquement rapport à la réunion du conseil suivant.

La gestion des risques de taux et de change relève également de la responsabilité de la Direction Générale. À chaque réunion du Conseil d'administration, la Direction Générale présente l'état des couvertures de taux et de change.

La gestion de ces actifs s'appuie également sur le suivi régulier des performances de chaque investissement. Ces dossiers sont présentés aux comités des participations et en tant que de besoin au Conseil d'administration.

Le suivi des cours des actifs cotés est effectué tous les jours et transmis à la Direction Générale. La valorisation de l'ensemble des actifs du portefeuille est mise à jour mensuellement et publiée deux fois par an.

Concernant les groupes PSA Peugeot Citroën, Compagnie Industrielle de Delle (CID), LISI et Holding Reinier, qui sont intégrés dans les comptes consolidés par mise en équivalence (« participations dans les entreprises associées »), FFP est exposée au risque de résultat de chacune de ces sociétés. Il en va de même pour les SCI dont FFP détient la majorité du capital et qui sont consolidées par intégration globale.

En ce qui concerne le capital-investissement, bien que n'ayant pas de pouvoir formel, FFP rencontre régulièrement les responsables de ces sociétés, et donne son avis sur les décisions envisagées par ces derniers.

Les titres classés « en actifs disponibles à la vente » sont évalués à leur juste valeur (cours de Bourse pour les titres cotés) et peuvent être affectés par les variations boursières ou économiques.

5.2 28.1 Gestion du risque actions

Les actifs de FFP sont constitués principalement d'une participation de 22 % dans le capital du groupe PSA Peugeot Citroën ainsi que de parts minoritaires mais significatives dans des entreprises cotées ou non.

FFP, toujours présente dans les organes d'administration ou de contrôle, s'assure que les sociétés dans lesquelles elle investit, se développent et ont le souci de création de valeur pour les actionnaires.

Information par type d'actif et par zone géographique

Les actifs financiers non courants et non consolidés se répartissent ainsi (y compris les engagements de souscription) :

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Titres cotés		
Actions zone Europe	437 065	248 200
Obligations zone Europe ⁽¹⁾	52 623	72 963
Titres non cotés		
Actions zone Europe	292 000	326 204
Capital-investissement zone Europe	116 866	117 549
Capital-investissement zone Afrique	4 750	7 134
Capital-investissement zone US	82	101
Capital-investissement zone Asie	80 570	56 106
Autres actifs financiers non courants	98	7 003
VALEUR BILAN AU 31 DÉCEMBRE	984 054	835 260

(1) Obligations OCEANE Peugeot SA.

Tableau de sensibilité en matière de cours

(en milliers d'euros)	31/12/2010			31/12/2009		
	Valeur d'arrêté	Sensibilité valeur basse	Sensibilité valeur haute	Valeur d'arrêté	Sensibilité valeur basse	Sensibilité valeur haute
Titres disponibles à la vente						
Titres de participation non consolidés						
Titres cotés	435 122	348 098	522 147	247 035	197 628	296 442
Titres non cotés	326 951	290 208	368 693	349 668	304 839	399 496
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	169 261	140 934	197 587	158 591	131 338	185 846
Autres actifs financiers non courants	52 721	42 197	63 246	79 966	65 374	94 559
TOTAL	984 055	821 437	1 151 673	835 260	699 179	976 343

Il a été retenu, pour les titres cotés ainsi que pour les Titres immobilisés de l'activité de portefeuille, une sensibilité de 20 % du cours de Bourse ou de la valeur liquidative communiquée par les fonds.

La sensibilité des titres de participation non cotés est évaluée ligne à ligne en fonction des critères d'évaluation de ces titres ; il a été retenu pour :

- les sociétés évaluées par actualisation de flux, une sensibilité de 15 % sur les taux d'actualisation ;
- les sociétés évaluées par multiple, une variation de 20 % des multiples des comparables boursiers.

5.2

28.2 Gestion du risque de liquidité

FFP a négocié des lignes de crédit auprès d'établissements financiers de premier plan qui permettent de financer les investissements de la société.

La gestion du risque de liquidité est effectuée au moyen d'une constante surveillance de la durée des financements, de la permanence des lignes de crédit disponibles et de la diversification des ressources.

Au 31 décembre 2010, les lignes de crédit ou d'emprunts accordées au groupe FFP s'élevaient à 418 173 milliers d'euros dont 161 015 milliers d'euros non tirés (95 000 milliers d'euros à échéance 2012 et 66 015 milliers d'euros à échéance 2013).

Le total des lignes accordées concerne FFP pour 410 000 milliers d'euros et ses filiales pour 8 173 milliers d'euros. Les échéances des dettes financières de FFP et de ses filiales sont décrites dans la note 22.2.

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels non actualisés des passifs financiers et instruments dérivés. Ces flux comprennent les montants nominaux ainsi que les flux futurs d'intérêts contractuels. Les flux en devises et les flux variables sont déterminés sur la base des données de marché à la clôture.

(en milliers d'euros)		Situation au						Total
		31/12/2010	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5 et >	
Emprunts bancaires	Nominal	257 158	3 128	39 640	84 113	103	130 174	257 158
	Intérêts	1 637	5 438	5 292	4 214	3 864	4 184	22 992
	Total	258 795	8 566	44 932	88 327	3 967	134 358	280 150
Engagements de souscription et titres non libérés ⁽¹⁾	Nominal	78 111	-	-	-	-	78 111	78 111
	Intérêts	9 639	4 222	4 201	2 337	1 965	1 965	14 690
Divers		75	-	-	-	-	75	75
TOTAL		346 620	12 788	49 133	90 664	5 932	214 509	373 026

(1) Les appels étant effectués par les fonds en fonction de leurs investissements respectifs, en général dans un délai de cinq ans à compter de la souscription des parts, leurs échéances ne peuvent être déterminées avec précision ; les flux de trésorerie correspondants ont donc été positionnés, dans le tableau ci-dessus, en échéance à cinq ans.

Pour FFP, il n'y a pas d'échéance de lignes de crédit avant septembre 2012.

Le remboursement des emprunts pourrait être exigé de manière anticipée en cas de défaut de paiement ou de non-respect des obligations au titre des contrats.

Les principaux types de covenants relatifs aux dettes portées directement par FFP sont les suivants :

1. Dettes nettes (comptes sociaux) / capitaux propres (comptes sociaux) < 1 ;
2. Dettes nettes consolidées / valeurs des titres (a) < 0,5.
(a) La valeur des titres comprend les titres Peugeot SA (actions et OCEANE) évaluées au cours de Bourse du 31 décembre 2010 ainsi que l'actif brut de la diversification.

Ces ratios sont calculés précisément deux fois par an ; ils font l'objet d'un suivi régulier tout au long de l'exercice.

Au 31 décembre 2010, les ratios dont les valeurs sont les plus élevées sont :

1. Dettes nettes (comptes sociaux) / capitaux propres (comptes sociaux) = 0,52 ;
2. Dettes nettes consolidées / valeurs des titres = 0,15.

Pour le calcul au 31/12/2010, les capitaux propres retenus s'entendent avant affectation du résultat 2010.

Les covenants sont respectés.

FFP est un détenteur de long terme. Compte tenu du montant du ratio Dettes / Valeur des actifs, la société ne prévoit pas de difficultés particulières pour le renouvellement de ses lignes de crédit existantes avant ou lors de leur échéance.

Dans ce cadre, des lignes de crédit pour 100 M€ qui arrivaient à échéance fin 2011 et début 2012, ont été renouvelées par anticipation pour une durée de cinq ans (échéance 15 décembre 2015).

En ce qui concerne la gestion de trésorerie courante, l'aspect sécurité est privilégié pour le choix des placements. Seuls sont sélectionnés des titres d'OPCVM de trésorerie régulière ou des certificats de dépôts dans des banques de première catégorie. Ces produits ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur.

28.3 Gestion du risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt auquel le groupe FFP est exposé provient des emprunts à moyen terme et à long terme qui font référence à un taux variable. Afin de transformer une partie de la dette à taux variable en dette à taux fixe, des opérations de couverture de taux d'intérêt (swaps et caps) ont été mises en place, sur une partie de la dette bancaire.

Au 31 décembre 2010, la dette bancaire portée par FFP est couverte à hauteur de 153 985 milliers d'euros par des swaps et 20 000 milliers d'euros par un cap.

Le détail des lignes de crédit couvertes et non couvertes est donné en note 22.5.

Les situations avant et après couvertures sont les suivantes :

(en milliers d'euros)

31/12/2010	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Emprunts				
Taux fixes	134	4 941	104	5 179
Taux variables	2 994	218 985	30 000	251 979
TOTAL EMPRUNTS AVANT GESTION	3 128	223 926	30 104	257 158
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ⁽¹⁾	-	153 985	-	153 985
Emprunts				
Taux fixes	134	158 926	104	159 164
Taux variables	2 994	65 000	30 000	97 994
TOTAL EMPRUNTS APRÈS GESTION	3 128	223 926	30 104	257 158

(1) Les instruments dérivés mentionnés ci-dessus ne comprennent que les swaps de taux, mentionnés ci-dessus.

Le cap sur 20 000 milliers d'euros a pour effet de limiter le taux variable de l'emprunt correspondant à 3,50 %.

Pour mémoire, le swap couvrant la dette portée par Simante SL, qui a été remboursée en 2010, court jusqu'en 2012.

Son nominal au 31 décembre 2010 s'élève à 14 700 milliers d'euros. L'évaluation à la clôture, d'un montant de - 523 milliers d'euros a été comptabilisée dans les charges de l'exercice.

L'endettement à taux variable est principalement soumis aux taux Euribor - 3 mois - 6 mois - 1 an.

Au 31/12/2010 l'Euribor 3 mois s'élevait à 1,006 %, l'Euribor 6 mois à 1,227 % et l'Euribor 1 an à 1,507 %.

Au 23/02/2011, ces taux étaient respectivement de 1,087 %, 1,367 % et de 1,748 %.

Une augmentation des taux de 1 % sur une année entraînerait une augmentation de la charge d'intérêts annuelle de 980 milliers d'euros sur la base des capitaux empruntés à taux variable, après couverture et à fin décembre 2010. Elle n'aurait pas d'autre impact sur les capitaux propres.

La part efficace de la variation de juste valeur des contrats de couverture de taux est enregistrée en contrepartie des capitaux propres. Il n'y a pas de part non efficace significative ; aucun résultat, à ce titre, n'est enregistré au compte de résultat.

(en milliers d'euros)

31/12/2009	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Emprunts				
Taux fixes	129	5 005	175	5 309
Taux variables	5 973	273 608	55 000	334 581
TOTAL EMPRUNTS AVANT GESTION	6 102	278 613	55 175	339 890
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	3 000	195 408	-	198 408
Emprunts				
Taux fixes	3 129	200 413	175	203 717
Taux variables	2 973	78 200	55 000	136 173
TOTAL EMPRUNTS APRÈS GESTION	6 102	278 613	55 175	339 890

La trésorerie est placée en OPCVM de trésorerie régulière (cf note 20.1), à taux variable. Elle s'élève à 5 742 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 8 759 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

28.4 Gestion du risque de change

Les sociétés dans lesquelles FFP détient des participations exercent leur activité dans différents pays et en conséquence réalisent une partie de leurs résultats dans des monnaies autres que l'euro. FFP possède des titres de participation libellés en CHF et des parts dans des fonds de capital-investissement en USD.

La ventilation des actifs disponibles à la vente par zone géographique est donnée ci-dessus en note 27.1.

Le risque de change sur l'investissement en CHF est en partie couvert par l'émission de lignes de crédit dans la même devise.

FFP n'a pas mis en place de couvertures sur les actifs en dollar américain.

En 2010, FFP a acheté à terme 78 millions de CHF pour couvrir une partie des emprunts en CHF. Au 31 décembre 2010, après remboursement d'une ligne de crédit en CHF et des intérêts courus, il reste 15 128 milliers de CHF, en couverture de la ligne restante.

(en milliers d'euros)

	USD	CHF
Valeur bilan au 31 décembre 2010		
Titres disponibles à la vente ⁽¹⁾	45 681	157 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	7
Passifs financiers non courants		
Emprunts		(63 985)
Engagements de souscription et titres non libérés	(19 521)	-
Résultat latent sur couverture de taux	-	(4 717)
Dettes courantes		
		(608)
POSITION NETTE AVANT COUVERTURE	26 166	87 697
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	-	11 175
POSITION NETTE APRÈS COUVERTURE	26 166	98 872

(1) Dont engagements de souscription et titres non libérés : 19 521 milliers d'euros.

Compte tenu des positions au 31 décembre 2010 et après couverture :

- si l'USD s'appréciait de 10 % par rapport à l'euro, les réserves de FFP augmenteraient de 2 617 milliers d'euros, sans impact significatif sur le résultat ;

- si le CHF s'appréciait de 10 % par rapport à l'euro, les réserves de FFP augmenteraient globalement de 9 887 milliers d'euros avec un impact de - 6 399 milliers d'euros sur le résultat.

(en milliers d'euros)	USD	CHF
Valeur bilan au 31 décembre 2009		
Titres disponibles à la vente ⁽¹⁾	32 743	106 900
Trésorerie et équivalents de trésorerie	306	1
Passifs financiers non courants		
Emprunts	-	(92 208)
Engagements de souscription et titres non libérés	(12 140)	-
Résultat latent sur couverture de taux	-	(7 964)
Dettes courantes	-	(955)
POSITION NETTE AVANT COUVERTURE	20 909	5 774
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	448	-
POSITION NETTE APRÈS COUVERTURE	21 357	5 774

(1) Dont engagements de souscription et titres non libérés : 12 140 milliers d'euros.

28.5 Gestion du risque de crédit

Le montant des créances à l'actif du bilan est peu important et représente un risque très limité. Les placements de trésorerie à court terme ne comprennent que des parts d'OPCVM de trésorerie régulière ou des titres de créances négociables

d'établissements financiers de premier plan. Le choix des produits de placement est effectué avec l'objectif de minimiser le risque de perte de valeur et de contrepartie.

Note 29

Information sectorielle

FFP est une holding, premier actionnaire de Peugeot SA et détenteur d'autres participations de long terme. FFP exerce également une activité d'investissement financier et de gestion de trésorerie et comprend par ailleurs un secteur immobilier et un secteur vinicole qui restent marginaux en termes de contribution aux revenus, aux résultats et aux risques. Les informations

présentées ci-dessous reprennent les chiffres propres à chacune de ses activités, les « Autres secteurs » regroupant les activités immobilière et vinicole. La colonne « Réconciliations » regroupe les montants non affectés par secteur permettant de réconcilier les données sectorielles avec les états financiers.

29.1 Information sectorielle 2010

(en milliers d'euros)	Groupe PSA Peugeot Citroën	Investissements financiers	Trésorerie nette Endettement	Autres secteurs	Réconciliations	Total
Dividendes	-	19 475	-	-	-	19 475
Résultat net sur cessions	4 033	5 856	-	-	-	9 889
Plus et moins-values latentes	715	-	-	312	-	1 027
Produits de l'activité	-	-	-	4 330	-	4 330
Produits des activités ordinaires	4 748	25 331	-	4 642	-	34 721
Frais d'administration générale	-	(388)	-	(3 556)	(4 329)	(8 273)
Produits de gestion de la trésorerie	-	-	283	-	-	283
Dépréciation des titres disponibles à la vente	-	(9 342)	-	-	-	(9 342)
Coût de l'endettement financier	-	-	(32 558)	(282)	-	(32 840)
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	4 748	15 601	(32 275)	804	(4 329)	(15 451)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	253 284	13 664	-	-	-	266 948
Résultat consolidé avant impôt	258 032	29 265	(32 275)	804	(4 329)	251 497
Impôt sur les résultats	-	-	-	-	6 689	6 689
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	258 032	29 265	(32 275)	804	2 360	258 186
Actifs sectoriels						
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-	32 643	12	32 655
Actifs financiers non courants	3 106 998	1 113 549	-	6	92	4 220 645
Dont participations mises en équivalence	3 054 375	182 215	-	-	-	3 236 590
Impôts différés actifs	-	-	-	-	13 555	13 555
Actifs courants	-	-	5 823	10 126	440	16 389
TOTAL DE L'ACTIF	3 106 998	1 113 549	5 823	42 775	14 099	4 283 244
Passifs sectoriels						
Passifs financiers non courants	-	78 111	258 624	5 120	-	341 855
Passifs financiers courants	-	-	1 565	3 200	-	4 765
Capitaux propres dont minoritaires	-	-	-	-	3 890 076	3 890 076
Autres passifs	-	-	-	2 108	44 440	46 548
TOTAL DU PASSIF	-	78 111	260 189	10 428	3 934 516	4 283 244
INVESTISSEMENTS NETS	(18 072)	(77 802)	(6 908)	134	12	(102 636)

29.2 Information sectorielle 2009

(en milliers d'euros)	Groupe PSA Peugeot Citroën	Investissements financiers	Trésorerie nette Endettement	Autres secteurs	Réconciliations	Total
Dividendes	-	21 334	-	-	-	21 334
Résultat net sur cessions	-	1 283	-	-	-	1 283
Plus et moins-values latentes	5 223	-	-	(1 053)	-	4 170
Produits de l'activité	-	-	-	4 380	-	4 380
Produits des activités ordinaires	5 223	22 617	-	3 327	-	31 167
Frais d'administration générale	-	(564)	-	(3 060)	(4 321)	(7 945)
Produits de gestion de la trésorerie	-	-	260	-	-	260
Dépréciation des titres disponibles à la vente	-	(22 847)	-	-	-	(22 847)
Coût de l'endettement financier	-	-	(18 546)	(261)	-	(18 807)
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	5 223	(794)	(18 286)	6	(4 321)	(18 172)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	(255 638)	8 922	-	-	-	(246 716)
Résultat consolidé avant impôt	(250 415)	8 128	(18 286)	6	(4 321)	(264 888)
Impôt sur les résultats	-	-	-	-	1 489	1 489
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	(250 415)	8 128	(18 286)	6	(2 832)	(263 399)
Actifs sectoriels						
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-	32 477	7	32 484
Actifs financiers non courants	2 789 285	924 494	6 914	-	89	3 720 782
Dont participations mises en équivalence	2 716 322	169 200	-	-	-	2 885 522
Impôts différés actifs	-	-	-	-	8 113	8 113
Actifs courants	-	-	9 392	9 348	756	19 496
TOTAL DE L'ACTIF	2 789 285	924 494	16 306	41 825	8 965	3 780 875
Passifs sectoriels						
Passifs financiers non courants	-	78 920	343 007	5 208	-	427 135
Passifs financiers courants	-	-	6 019	3 173	-	9 192
Capitaux propres dont minoritaires	-	-	-	-	3 321 860	3 321 860
Autres passifs	-	-	-	1 943	20 745	22 688
TOTAL DU PASSIF	-	78 920	349 026	10 324	3 342 605	3 780 875
INVESTISSEMENTS NETS	57 500	(27 158)	(63)	436	35	30 750

Note 30 Transactions avec les parties liées**30.1 Entreprises associées**

Les transactions avec les entreprises liées se font à prix de marché. Elles concernent :

- les locations et prestations facturées à FFP par Peugeot Citroën Automobiles.

Ces transactions se sont élevées à 225 milliers d'euros en 2010 (2009 : 310 milliers d'euros).

Au 31 décembre 2010, une dette de 17 milliers d'euros envers Peugeot Citroën Automobiles est comptabilisée dans le poste « Autres dettes » ;

- une location facturée à Gefco par la SCI FFP-les Grésillons pour la mise à disposition d'un ensemble immobilier (plateforme logistique) pour un montant de 1 684 milliers d'euros en 2010 (1 689 milliers d'euros en 2009). Un avis de valeur est effectué annuellement par un expert indépendant.

30.2 Parties liées ayant une influence notable sur le groupe

Il n'existe pas d'opération avec un membre des organes de direction ou un actionnaire qui détient plus de 5 % du capital de FFP.

5.2

Note 31 Rémunérations des dirigeants

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration	422	421
Rémunération des membres des organes de direction	825	810
TOTAL	1 247	1 231

Les membres des organes de direction bénéficient d'indemnités de départ à la retraite dont le montant total inscrit au bilan est évalué à 47 milliers d'euros fin 2010.

Note 32 Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Engagements réciproques		
Lignes de crédit non tirées	161 015	127 792
Réservations vins primeurs (commandes)	1 808	1 681
Engagements donnés		
Caution donnée sur emprunt	4 500	4 500

Autres engagements

Titres nantis en garantie d'emprunts contractés auprès d'établissements financiers :

- 1 195 219 titres OCEANE Peugeot SA au profit de la banque LCL en garantie d'un emprunt dont le solde s'élève au 31 décembre 2010 à 30 000 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2010 des emprunts à hauteur de 2 000 milliers d'euros sont garantis par le stock de vin (2009 : 1 910 milliers d'euros).

Note 33 Honoraires des Commissaires aux Comptes

	PricewaterhouseCoopers				SEC3			
	Montants (TTC)		%		Montants (TTC)		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit								
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	57	70	100 %	100 %	60	53	94 %	93 %
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	4	4	6 %	7 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes								
Émetteur	-	-	-	-	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	57	70	100 %	100 %	64	57	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	57	70	100 %	100 %	64	57	100 %	100 %

Note 34 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2010)

Aux Actionnaires

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Foncière, Financière et de Participations - FFP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

5.2

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Valorisations et dépréciations relatives aux actifs disponibles à la vente :

Votre société comptabilise des dépréciations sur les actifs disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou significative de la valeur de ces titres (notes 1.6 A-b, 8, 16). Nous avons examiné le dispositif d'identification des indices de perte de valeur, la valorisation des lignes correspondantes, ainsi que les estimations ayant conduit, pour certains titres, à la constatation des pertes de valeur par des dépréciations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 21 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Clavié

SEC3
Philippe Spandonis

5.2

Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 9 juin 2011

6.1	Rapports spéciaux	152
6.2	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité	155
6.3	Propositions de résolutions à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 9 juin 2011	157

6.1 Rapports spéciaux

Rapport spécial du Conseil d'administration sur les options de souscription ou d'achat d'actions à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 9 juin 2011

Chers actionnaires,

Dans le cadre de notre Assemblée Générale, et conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous vous informons, par le présent rapport, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce relatifs aux options de souscription ou d'achat d'actions.

La dernière décision d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions par le Conseil d'administration est intervenue le 19 décembre 2002. Aucune décision d'attribution n'est intervenue depuis cette date.

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

- aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée ;
- 600 options de souscription ou d'achat d'actions ont été levées ;
- le plan d'options du 19 décembre 2002 est venu à expiration le 19 décembre 2010, 600 options sur les 2 400 restantes ayant été exercées avant cette date.

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvert à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

6

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Cession des titres de la société La Française de Participation Financière au profit de la société Etablissements Peugeot Frères :

Votre Conseil d'Administration du 10 juin 2010 a autorisé la cession par votre société de 1.879 actions de la société La Française de Participation Financière, représentant 2,14% de son capital, au profit de la société Etablissements Peugeot Frères pour un prix de 4.454.319,82 €.

Engagement collectif de conservation portant sur les titres Peugeot S.A. signé conjointement par votre société avec la société Etablissements Peugeot Frères et Monsieur Thierry Peugeot.

Votre Conseil d'Administration du 19 juillet 2010 a autorisé la signature d'un engagement collectif de conservation des titres de la société Peugeot S.A.

Cet engagement de conservation :

- est soumis aux dispositions des articles 787 B du Code Général des Impôts ;
- a été conclu conjointement par votre société, la société Etablissements Peugeot Frères ainsi que Monsieur Thierry Peugeot en sa qualité de président du Conseil de surveillance de Peugeot S.A. ;
- porte sur 70.909.398 actions Peugeot S.A et notamment sur les 51.792.738 actions détenues par votre société ;
- a été pris pour une durée minimum de deux ans.

Engagements collectifs de conservation portant sur les titres Peugeot S.A. signé conjointement par votre société avec la société Etablissements Peugeot Frères et la société Maillot 1, ainsi qu'avec Monsieur Thierry Peugeot.

Votre Conseil d'Administration du 18 novembre 2010 a autorisé la signature de plusieurs engagements collectifs de conservation des titres de la société Peugeot S.A.

Ces engagements de conservation :

- sont soumis aux dispositions des articles 787 B et 885 I bis du Code Général des Impôts ;
- ont été conclus conjointement par votre société et les sociétés Etablissements Peugeot Frères, Maillot 1, ainsi que Monsieur Thierry Peugeot en sa qualité de président du Conseil de surveillance de Peugeot S.A. ;
- portent sur un nombre d'actions Peugeot S.A variant entre 59.207.038 et 70.909.498 titres et notamment sur les actions détenues par votre société pour un nombre d'entre elles variant entre 40.090.278 et 51.792.738 ;
- ont été pris pour une durée minimum de deux ans, laquelle pourra faire l'objet d'une reconduction tacite par période d'un an.

Les engagements soumis à l'article 787 B remplacent celui précédemment autorisé par le Conseil d'Administration en date du 19 juillet 2010.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

En application de l'article R225-30 du code de commerce, nous avons été informé(s) que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention sur les engagements pris au bénéfice du Directeur Général Délégué, Monsieur Alain Chagnon

Votre Conseil d'Administration du 6 décembre 2006 a autorisé la signature d'une convention portant sur les engagements pris au profit de Monsieur Alain Chagnon, Directeur Général Délégué de votre société, avec effet au 1^{er} janvier 2007.

Ces engagements sont les suivants :

- sur les conditions dans lesquelles le contrat de travail qui s'est trouvé suspendu lors de la nomination de l'intéressé comme mandataire social reprendrait effet lors de la cessation du mandat social : il a été décidé que la rémunération attachée au contrat de travail lors de sa reprise d'effet sera égale à la dernière rémunération fixe décidée par le Conseil d'Administration augmentée de la moyenne des trois dernières rémunérations variables ;
- sur le calcul de l'ancienneté : il a été décidé qu'il sera pris en compte, d'une part, la durée passée à l'exercice du mandat social qui sera considéré comme durée de présence dans l'entreprise à retenir pour calculer l'ancienneté dans l'exercice du contrat de travail et, d'autre part, la totalité des années passées par Monsieur Alain Chagnon dans le Groupe PSA comme salarié ;
- sur la protection sociale de l'intéressé en cas de chômage : il a été décidé de souscrire une assurance chômage auprès de la GSC aux conditions normales permettant une protection sociale de dix-huit mois, l'entreprise s'engageant à compléter si besoin cette protection si, en raison d'une affiliation minimum couvrant les dix-huit premiers mois de la souscription de cette assurance, ce niveau de protection ne pouvait être atteint.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 21 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Clavié

SEC3
Philippe Spandonis

6.2 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration au titre des augmentations de capital

Le tableau ci-dessous résume les différentes autorisations en cours de validité qui ont été approuvées par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 10 juin 2010 :

Date de l'Assemblée Générale	Objet	Résolution	Durée	Échéance	Plafond	Utilisation faite
10/06/2010	Délégation au Conseil d'administration pour augmenter le capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription	7 ^{ème}	26 mois	10/08/2012	Le montant nominal maximum (hors prime d'émission) des augmentations de capital par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ne pourra être supérieur à 10 000 000 € Le montant nominal maximum (hors prime d'émission) des émissions de valeurs mobilières représentatives des titres de créances sur la société ne pourra être supérieur à 15 000 000 €	Aucune
10/06/2010	Délégation au Conseil d'administration pour augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre au public	8 ^{ème}	26 mois	10/08/2012	Le montant nominal maximum (hors prime d'émission) des augmentations de capital par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ne pourra être supérieur à 10 000 000 € Le montant nominal maximum (hors prime d'émission) des émissions de valeurs mobilières représentatives des titres de créances sur la société ne pourra être supérieur à 15 000 000 €	Aucune
10/06/2010	Délégation au Conseil d'administration pour augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par placement privé	9 ^{ème}	26 mois	10/08/2012	Le montant nominal maximum (hors prime d'émission) des augmentations de capital par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ne pourra être supérieur à 10 000 000 € (mais dans la limite de 20 % du capital par an) Le montant nominal maximum (hors prime d'émission) des émissions de valeurs mobilières représentatives des titres de créances sur la société ne pourra être supérieur à 15 000 000 €	Aucune
10/06/2010	Délégation au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription dans le cadre d'options de surallocation	10 ^{ème}	26 mois	10/08/2012		Aucune
10/06/2010	Autorisation à consentir au Conseil d'administration pour fixer le prix d'émission des titres à émettre dans le cadre des 8 ^{ème} et 9 ^{ème} résolutions, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10 % du capital de la société	11 ^{ème}	26 mois	10/08/2012	10 % du capital par période de 12 mois et le plafond fixé par les 7 ^{ème} et 8 ^{ème} résolutions	Aucune

Date de l'Assemblée Générale	Objet	Résolution	Durée	Échéance	Plafond	Utilisation faite
10/06/2010	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en rémunération d'apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	12 ^{ème}	26 mois	10/08/2012	dans la limite de 10 % du capital de la société s'impute sur les plafonds visés par la 15 ^{ème} résolution	Aucune
10/06/2010	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital de la société, ou sous réserve que le titre premier soit une action, à l'attribution de titres de créances en rémunération de titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la société	13 ^{ème}	26 mois	10/08/2012	10 000 000 €	Aucune
10/06/2010	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes	14 ^{ème}	18 mois	10/12/2011	Le montant nominal maximum (hors prime d'émission) des augmentations de capital par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ne pourra être supérieur à 10 000 000 € Le montant nominal maximum (hors prime d'émission) des émissions de valeurs mobilières représentatives des titres de créances sur la société ne pourra être supérieur à 15 000 000 €	Aucune
10/06/2010	Fixation d'un plafond général des délégations de compétence	15 ^{ème}	26 mois	10/08/2012	Le montant nominal maximum (hors prime d'émission) des augmentations de capital par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ne pourra être supérieur à 10 000 000 € Le montant nominal maximum (hors prime d'émission) des émissions de valeurs mobilières représentatives des titres de créances sur la société ne pourra être supérieur à 15 000 000 €	Aucune
10/06/2010	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents de PEE	16 ^{ème}	26 mois	10/08/2012	500 000 € d'actions	Aucune

6.3 Propositions de résolutions à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 9 juin 2011

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2010

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice écoulé et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2010, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans les comptes ou résumées dans ces rapports faisant apparaître un bénéfice de 84 210 913,15 €.

L'Assemblée Générale constate qu'aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été exposée au cours de l'exercice.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2010

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes consolidés, du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice écoulé et du rapport sur les comptes consolidés des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2010 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Le tableau ci-dessous rappelle le montant des dividendes distribués, intégralement éligibles à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts, au titre des trois exercices précédents :

	2009	2008	2007
Nombre d'actions	25 159 073	25 408 000	25 408 000
Nominal des actions	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Par action :			
dividende distribué	0,70 €	0,70 €	1,65 €

Troisième résolution

Affectation du résultat de l'exercice 2010 ; fixation du dividende

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, constate que le bénéfice distribuable, constitué par le bénéfice net de l'exercice de 84 210 913,15 € augmenté du report à nouveau de l'exercice précédent de 290 221 594,73 €, s'élève à 374 432 507,88 €.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter comme suit le bénéfice distribuable :

- aux actions 37 735 909,50 €
- au Report à nouveau 336 696 598,38 €

Ce montant tient compte du nombre d'actions composant le capital au 20 avril 2011 et sera ajusté en fonction du nombre d'actions émises à la date de paiement du dividende. L'Assemblée fixe en conséquence le dividende pour cet exercice à 1,50 € par action.

L'Assemblée Générale décide que ce dividende sera mis en paiement le 20 juin 2011. La part du bénéfice distribuable correspondant aux actions auto détenues sera affectée au compte « Report à nouveau ».

Il est rappelé que pour les personnes physiques domiciliées en France, le dividende est imposable à l'impôt sur le revenu au barème progressif et est éligible à l'abattement tel qu'il résulte de l'article 158-3-2° du Code général des impôts, sauf option, lors de l'encaissement des dividendes ou des revenus perçus au cours de l'année, pour le prélèvement forfaitaire libératoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts. Dans tous les cas, le dividende sera versé sous déduction des prélèvements sociaux.

Quatrième résolution

Conventions réglementées

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport, et approuve les conventions dont il est fait état, hors celles faisant l'objet des cinquième et sixième résolutions.

Cinquième résolution

Conventions réglementées

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport, et approuve les engagements de conservation de titres dont il est fait état dans ce rapport, lesquels ont été préalablement autorisés par le Conseil d'administration.

Sixième résolution

Conventions réglementées

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport, et approuve la cession des 2,14 % de la participation de la société FFP au sein de la société L.F.P.F. – La Française de Participations Financières au profit de la société Etablissements Peugeot Frères pour un prix de 4,5 M€ dont le caractère équitable a été confirmé par un rapport d'expertise. Il est précisé que cette convention a été préalablement autorisée par le Conseil d'administration.

Septième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Robert Peugeot

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Robert Peugeot pour une durée de six ans, lequel prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Huitième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Frédéric Banzet

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Frédéric Banzet pour une durée de six ans, lequel prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Neuvième résolution

Ratification de la cooptation de Mme Luce Gendry en qualité d'administrateur et renouvellement de son mandat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de ratifier la cooptation en qualité d'administrateur de Mme Luce Gendry décidée par le Conseil d'administration dans sa séance du 9 juin 2010 en remplacement de M. Jean-Philippe Thierry, administrateur démissionnaire, pour la durée restant de son mandat, soit jusqu'à l'issue de la présente Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010, et de renouveler son mandat d'administrateur pour une durée de six ans, lequel prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Dixième résolution

Fixation des jetons de présence

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de fixer à partir de l'exercice 2011, le montant des jetons de présence à allouer globalement aux administrateurs à un montant maximum de 660 000 €.

Onzième résolution

Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2017 sur les comptes de l'exercice 2016, la société SEC 3, 8-10 rue Léon Frot – 75011 Paris, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.

La société SEC 3 a déclaré par avance accepter ces fonctions si elles venaient à lui être confiées, et remplir toutes les conditions requises pour les exercer.

L'Assemblée Générale nomme également pour la même durée et avec la même échéance M. Jean-Philippe Horen, demeurant 8-10 rue Léon Frot – 75011 Paris, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

Douzième résolution

Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2017 sur les comptes de l'exercice 2016, la société Mazars, 61, rue Henri Regnault – 92075 la Défense Cedex, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.

La société Mazars a déclaré par avance accepter ces fonctions si elles venaient à lui être confiées, et remplir toutes les conditions requises pour les exercer.

L'Assemblée Générale nomme également pour la même durée et avec la même échéance M. Franck Boyer, demeurant 61, rue Henri Regnault – 92075 la Défense Cedex, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

Treizième résolution

Autorisation à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'achat par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à faire acheter par la société ses propres actions.

Cette autorisation est donnée pour permettre si besoin est :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF ;
- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans la limite de 5 % du capital, en tant que pratique admise par l'AMF ;
- l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société lors de l'exercice des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur ;
- l'annulation éventuelle des actions acquises, dans les conditions de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 10 juin 2010 au titre de la sixième résolution.

Les opérations d'acquisition, de cession ou de transfert ci-dessus décrites pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la loi et la réglementation en vigueur, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et par acquisition ou cession de blocs.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique sur les actions de la société, sous réserve que cette offre soit réglée intégralement en numéraire et sous réserve des périodes d'abstention prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée Générale fixe le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 10 % du nombre de titres composant le capital social, étant entendu que la société ne pourra à aucun moment détenir plus de 10 % de son propre capital, soit à titre indicatif 2 515 727 actions.

L'Assemblée Générale décide que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser 251 572 700 € et décide que le prix maximum d'achat ne pourra excéder 100 € par action.

En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente autorisation ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, le prix unitaire maximum ci-dessus visé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce que sera ce nombre après l'opération.

L'Assemblée Générale confère au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet :

- de décider la mise en œuvre de la présente autorisation ;
- de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, conformément à la réglementation en vigueur ;
- d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'administration informera les actionnaires réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle de toutes les opérations réalisées en application de la présente résolution.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace l'autorisation antérieurement consentie par l'Assemblée Générale du 10 juin 2010.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Quatorzième résolution

Changement de dénomination sociale ; modification corrélative de l'article 2 des statuts de la société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier la dénomination sociale de la société à compter de ce jour, cette dernière étant désormais dénommée « FFP ».

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 2 (Dénomination sociale) des statuts de la société :

« Article 2 – Dénomination sociale

La dénomination sociale est « FFP ». »

Quinzième résolution

Pouvoir pour formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes pour effectuer les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

Informations complémentaires

7.1	Informations des actionnaires	162
7.2	Responsable du Document de référence	164
7.3	Responsable du contrôle des comptes	165
7.4	Table de concordance du Document de référence	166
7.5	Table de concordance du rapport financier annuel	169

7.1 Informations des actionnaires

Documents sociaux

Les documents relatifs à la société, en particulier ses statuts, comptes et rapports présentés à ses assemblées par le Conseil d'administration ou les Commissaires aux Comptes, peuvent être consultés au siège social auprès de :

M. Thierry Mabile de Poncheville

Directeur juridique

Tél. : 01 40 66 53 40

Fax : 01 40 66 59 92

E-mail : thierry.deponcheville@mpsa.com

Information financière

Les investisseurs et les actionnaires qui souhaitent s'informer sur la société peuvent contacter :

Sébastien Coquard

Directeur des Investissements

Tél. : 01 40 66 45 79

Fax : 01 40 66 59 92

E-mail : sebastien.coquard@mpsa.com

Par ailleurs, toutes les actualités financières et tous les documents d'information publiés par FFP sont accessibles sur le site Internet de la société (www.societe-ffp.fr).

7

Document d'information annuel

Liste des informations publiées au cours des douze derniers mois

Communiqués de presse

Date	Intitulé	Mode de consultation (lien internet ou lieu de consultation)
22/04/2010	Proposition de dividendes	www.societe-ffp.fr
29/04/2010	Mise à disposition du Document de référence	www.societe-ffp.fr
07/05/2010	Information trimestrielle du 1 ^{er} trimestre 2010	www.societe-ffp.fr
04/05/2010	Mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale du 10 juin 2010	www.societe-ffp.fr
11/06/2010	Nouvel administrateur	www.societe-ffp.fr
08/07/2010	Évolution des participations de FFP	www.societe-ffp.fr
31/08/2010	Rapport financier semestriel	www.societe-ffp.fr
31/08/2010	Résultats du 1 ^{er} semestre 2010	www.societe-ffp.fr
31/08/2010	Mise à disposition du rapport financier semestriel 2010	www.societe-ffp.fr
09/11/2010	Information financière du 3 ^{ème} trimestre 2010	www.societe-ffp.fr

Documents publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires

Date	Intitulé	Mode de consultation (lien internet ou lieu de consultation)
03/05/2010	Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 10 juin 2010	www.journal-officiel.gouv.fr BALO – Parution n° 53
12/07/2010	Publication des comptes annuels de l'exercice 2009	www.journal-officiel.gouv.fr BALO – Parution n° 83

Documents déposés au greffe

Date	Intitulé	Mode de consultation (lien internet ou lieu de consultation)
07/07/2010	Dépôt des comptes annuels	www.infogreffe.fr
07/07/2010	Dépôt des comptes annuels (consolidés)	www.infogreffe.fr

Documents mis à disposition des actionnaires

Date	Intitulé	Mode de consultation (lien internet ou lieu de consultation)
29/04/2010	Document de référence Les documents suivants ont été intégrés dans le Document de référence : <ul style="list-style-type: none"> ■ le rapport financier annuel 2009 ; ■ le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne mises en place par la société, ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent ; ■ les honoraires versés aux contrôleurs légaux des comptes ; ■ le descriptif du programme de rachat d'actions ; ■ le document d'information annuel. 	www.amf-france.org et www.societe-ffp.fr
31/08/2010	Rapport financier semestriel 2010	www.societe-ffp.fr

7

Déclarations des opérations effectuées par les mandataires sociaux et personnes liées sur les titres de la société

Date	Intitulé	Mode de consultation (lien internet ou lieu de consultation)
24/11/2010	Cf. page 46	www.amf-france.org
28/12/2010	Cf. page 46	www.amf-france.org
28/12/2010	Cf. page 46	www.amf-france.org

Déclarations des opérations effectuées par la société sur ses propres titres

Date	Intitulé	Mode de consultation (lien internet ou lieu de consultation)
08/02/2010	Déclaration mensuelle des opérations de rachat	
01/03/2010	Déclaration mensuelle des opérations de rachat	
06/04/2010	Déclaration mensuelle des opérations de rachat	
11/05/2010	Déclaration mensuelle des opérations de rachat	
07/06/2010	Déclaration mensuelle des opérations de rachat	
06/07/2010	Bilan semestriel du contrat de liquidité – 1 ^{er} semestre 2010	www.societe-ffp.fr
06/07/2010	Déclaration mensuelle des opérations de rachat	
24/08/2010	Déclaration mensuelle des opérations de rachat	
06/09/2010	Déclaration mensuelle des opérations de rachat	
07/10/2010	Déclaration mensuelle des opérations de rachat	
04/11/2010	Déclaration mensuelle des opérations de rachat	
15/12/2010	Déclaration mensuelle des opérations de rachat	
05/01/2010	Déclaration mensuelle des opérations de rachat	
06/01/2011	Bilan semestriel du contrat de liquidité – 2 nd semestre 2010	www.societe-ffp.fr
08/02/2011	Déclaration mensuelle des opérations de rachat	
01/03/2011	Déclaration mensuelle des opérations de rachat	
04/04/2011	Déclaration mensuelle des opérations de rachat	

Publications des droits de vote et du nombre d'actions FFP

Date	Intitulé	Mode de consultation (lien internet ou lieu de consultation)
12/05/2010	Déclaration mensuelle du nombre d'actions et des droits de vote	www.societe-ffp.fr
07/06/2010	Déclaration mensuelle du nombre d'actions et des droits de vote	www.societe-ffp.fr
16/06/2010	Déclaration des droits de vote en Assemblée Générale	www.societe-ffp.fr
07/07/2010	Déclaration mensuelle du nombre d'actions et des droits de vote	www.societe-ffp.fr
04/08/2010	Déclaration mensuelle du nombre d'actions et des droits de vote	www.societe-ffp.fr
06/09/2010	Déclaration mensuelle du nombre d'actions et des droits de vote	www.societe-ffp.fr
06/10/2010	Déclaration mensuelle du nombre d'actions et des droits de vote	www.societe-ffp.fr
10/11/2010	Déclaration mensuelle du nombre d'actions et des droits de vote	www.societe-ffp.fr
03/12/2010	Déclaration mensuelle du nombre d'actions et des droits de vote	www.societe-ffp.fr
07/01/2011	Déclaration mensuelle du nombre d'actions et des droits de vote	www.societe-ffp.fr
08/02/2011	Déclaration mensuelle du nombre d'actions et des droits de vote	www.societe-ffp.fr
08/03/2011	Déclaration mensuelle du nombre d'actions et des droits de vote	www.societe-ffp.fr
06/04/2011	Déclaration mensuelle du nombre d'actions et des droits de vote	www.societe-ffp.fr

7

7.2 Responsable du Document de référence

Déclaration du responsable du Document de référence

Responsable du Document de référence

Monsieur Robert Peugeot, Président-Directeur Général

Attestation du responsable du Document de référence incluant un rapport financier annuel contenant les informations requises par l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF, et identifiées dans la *Table de concordance du rapport financier annuel*

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et les informations qui relèvent du rapport de gestion présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et

de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Robert Peugeot

Président-Directeur Général

7.3 Responsable du contrôle des comptes

Commissaires aux Comptes titulaires

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine

Représenté par Pierre Clavié

Date de première nomination : antérieure à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant en 1993 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1992.

Date du dernier renouvellement : 2 juin 2005.

Date de fin de mandat : Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

SEC3

8-10, rue Léon Frot – 75011 Paris

Représenté par Philippe Spandonis

Date de première nomination : 24 juin 2008 (suite à l'approbation par la société de la décision de la société Audit de France – SODIP de transférer, comme suite à sa scission, son mandat de co-Commissaire aux Comptes titulaire à la société SEC3)

Date de fin de mandat : Assemblée Ordinaire annuelle statuant en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Commissaires aux Comptes suppléants

M. Guy Flury

63, rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date du dernier renouvellement : 2 juin 2005

Date de fin de mandat : Assemblée Ordinaire annuelle statuant en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

M. Gérard Prigent

12, cours Louis Lumière – 94306 Vincennes Cedex

Date du dernier renouvellement : 2 juin 2005

Date de fin de mandat : Assemblée Ordinaire annuelle statuant en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

7.4 Table de concordance du Document de référence

La table de concordance suivante permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement européen n° 809/2004.

Chapitres	Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004	Pages
1.	PERSONNES RESPONSABLES	
1.1.	Responsable du Document de référence	164
1.2.	Déclaration des personnes responsables	164
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	
2.1.	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	165
2.2.	Démission, mise à l'écart ou non re-désignation des contrôleurs légaux des comptes	N/A
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
3.1.	Informations financières historiques	5, 75, 99
3.2.	Informations financières intermédiaires	N/A
4.	FACTEURS DE RISQUE	69
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1.	Histoire et évolution de la société	6
5.1.1.	<i>Raison sociale et nom commercial</i>	64
5.1.2.	<i>Lieu et le numéro d'enregistrement</i>	64
5.1.3.	<i>Date de constitution et durée de vie</i>	64
5.1.4.	<i>Siège social, forme juridique, législation applicable, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone</i>	64, 162
5.1.5.	<i>Événements importants dans le développement des activités</i>	6, 12, 66, 72, 74
5.2.	Investissements	
5.2.1.	<i>Principaux investissements réalisés durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du document d'enregistrement</i>	66, 74
5.2.2.	<i>Principaux investissements en cours</i>	N/A
5.2.3.	<i>Principaux investissements à venir pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes</i>	74
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1.	Principales activités	
6.1.1.	<i>Description de la nature des opérations effectuées par l'émetteur et de ses principales activités</i>	7, 12, 66
6.1.2.	<i>Nouveau produit et/ou service important lancé sur le marché</i>	N/A
6.2.	Principaux marchés	7, 12
6.3.	Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2	66
6.4.	Dépendance éventuelle de FFP à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers	73
6.5.	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de FFP concernant sa position concurrentielle	N/A
7.	ORGANIGRAMME	
7.1.	Description de l'émetteur	8
7.2.	Liste des filiales	8
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1.	Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	N/A
8.2.	Aspects environnementaux pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	25

Chapitres	Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004	Pages
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
9.1.	Situation financière	67-68-69
9.2.	Résultat d'exploitation	
9.2.1.	<i>Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur</i>	67-68
9.2.2.	<i>Explications sur les changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets</i>	67-68
9.2.3.	<i>Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur</i>	N/A
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1.	Informations sur les capitaux	93-129-130
10.2.	Source et montants des flux de trésorerie	69-82-108
10.3.	Conditions d'emprunt et structure de financement	95-131 à 134 141-142
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	141-142
10.5.	Sources de financement attendues pour honorer les engagements	97-147
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	N/A
12.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	
12.1.	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du Document de référence	N/A
12.2.	Tendance connue, incertitude, demande, engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influencer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	72
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	N/A
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
14.1.	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	28, 34, 48, 52
14.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale	46
15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	
15.1.	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	43, 97-147
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	135
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1.	Date d'expiration des mandats actuels et durée d'exercice des mandats	34
16.2.	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales	46
16.3.	Informations sur le Comité de l'Audit et le Comité de Rémunération de l'émetteur	49, 50
16.4.	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	46
17.	SALARIÉS	
17.1.	Nombre de salariés	25-99
17.2.	Participations au capital social de l'émetteur et stock-options	45, 58, 130, 152
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	N/A
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1.	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	59
18.2.	Existence de droits de vote différents des actionnaires	60
18.3.	Contrôle de l'émetteur	59
18.4.	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	63
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	46, 96-147

Chapitres	Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004	Pages
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	
20.1.	Informations financières historiques	5-77-103
20.2.	Informations financières pro forma	N/A
20.3.	États financiers	77-103
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	
20.4.1.	<i>Déclaration de vérification des contrôleurs légaux</i>	102-149
20.4.2.	<i>Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux</i>	153
20.4.3.	<i>Informations financières du Document de référence non pas tirées des états financiers vérifiés</i>	N/A
20.5.	Date des dernières informations financières	31/12/2010
20.6.	Informations financières intermédiaires	N/A
20.7.	Politique de distribution des dividendes	62
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	71
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	66
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1.	Capital social	
21.1.1.	<i>Montant du capital souscrit et informations qualitatives pour chaque catégorie d'actions</i>	58, 93
21.1.2.	<i>Existence d'actions non représentatives du capital</i>	N/A
21.1.3.	<i>Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenue par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales</i>	59, 69, 130
21.1.4.	<i>Montant des valeurs convertibles, échangeables, ou assortie de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription</i>	N/A
21.1.5.	<i>Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital</i>	60
21.1.6.	<i>Information sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent</i>	N/A
21.1.7.	<i>Historique du capital pour la période couverte par les informations financières historiques</i>	58
21.2.	Acte constitutif et statuts	
21.2.1.	<i>Description de l'objet social de l'émetteur</i>	64
21.2.2.	<i>Résumé des statuts concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance</i>	29
21.2.3.	<i>Description des droits, privilèges et restrictions attachées à chaque catégorie d'actions existantes</i>	60
21.2.4.	<i>Description des actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires</i>	60
21.2.5.	<i>Description des conditions de convocation et d'admission aux Assemblées Générales</i>	60
21.2.6.	<i>Description de toute disposition pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle</i>	63
21.2.7.	<i>Seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée</i>	58, 60
21.2.8.	<i>Description des conditions régissant les modifications du capital</i>	N/A
22.	CONTRATS IMPORTANTS	73, 141-142-143
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	N/A
23.1.	Nom, adresse professionnelle, qualifications et intérêts important dans l'émetteur des personnes intervenues en qualité d'expert et dont les déclarations ou rapports sont inclus dans le Document de référence	N/A
23.2.	Attestation de fidèle reproduction des informations provenant d'une tierce partie	N/A
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	162
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	12

7.5 Table de concordance du rapport financier annuel

La table de concordance suivante permet d'identifier les informations requises dans le rapport financier annuel.

Informations requises par le rapport financier annuel	Page
1. COMPTES ANNUELS (ARTICLE 222-3-1° DU RÈGLEMENT AMF)	77
2. COMPTES CONSOLIDÉS (ARTICLE 222-3-2° DU RÈGLEMENT AMF)	103
3. RAPPORT DE GESTION, COMPORTANT :	
En application de l'article 222-3-3° du Règlement AMF :	
■ une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société (article L. 225-100, alinéa 3, du Code de commerce)	67-68-69
■ la description des principaux risques ; les renvois aux montants indiqués dans les comptes annuels et des explications y afférentes (article L. 225-100, alinéas 4 et 5, du Code de commerce)	69-70-71, 140 à 144
■ indication sur l'utilisation des instruments financiers par l'entreprise lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes ou profits (article L. 225-100, alinéa 6, du Code de commerce)	142-143
■ la structure du capital de la société (article L. 225-100-3 du Code de commerce)	58
■ les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce (article L. 225-100-3-2° du Code de commerce)	N/A
■ les participations directes ou indirectes dans le capital de la société (article L. 225-100-3-3° du Code de commerce)	59
■ la liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci (article L. 225-100-3-4° du Code de commerce)	N/A
■ les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier (article L. 225-100-3-5° du Code de commerce)	N/A
■ les accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote (article L. 225-100-3-6° du Code de commerce)	60
■ les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts (article L. 225-100-3-7° du Code de commerce)	29
■ les pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions (article L. 225-100-3-8° du Code de commerce)	28, 58, 159
■ les accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société (article L. 225-100-3-9° du Code de commerce)	60
■ les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique (article L. 225-100-3-10° du Code de commerce)	N/A
■ le nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice, les cours moyens des achats et des ventes, le montant des frais de négociation, le nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluées au cours d'achat, ainsi que leur valeur nominale pour chacune des finalités, le nombre des actions utilisées, les éventuelles réallocations dont elles ont fait l'objet et la fraction du capital qu'elles représentent (article L. 225-211, alinéa 2, du Code de commerce)	58-63
■ une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation (article L. 225-100-2 du Code de commerce)	66
■ information sur les délais de paiement des fournisseurs (article L. 441-6-1, alinéa 1, du Code de commerce)	73

Informations requises par le rapport financier annuel	Page
En application des Réponses AMF sur les obligations d'informations financières publiées en octobre 2008 :	
■ la participation des salariés au capital social (article L. 225-102 du Code de commerce)	45, 58, 130, 152
■ la rémunération et les avantages de toute nature versés à chaque mandataire social (article L. 225-102-1 du Code de commerce)	43, 97, 147
■ les mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux (article L. 225-102-1 du Code de commerce)	34
■ les conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société (article L. 225-102-1 du Code de commerce)	25
■ la description des installations Seveso (article L. 225-102-2 du Code de commerce)	25
■ l'activité des filiales et des participations et l'indication des prises de participation (article L. 233-6 du Code de commerce)	12, 66
■ l'indication des franchissements de seuils et la répartition du capital (article L. 233-13 du Code de commerce)	58
■ le tableau récapitulatif des délégations pour augmenter le capital en cours de validité (article L. 225-100 alinéa 7, du Code de commerce)	155
■ le récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la société (article 222-15-3 du Règlement général de l'AMF en application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier)	46
■ le rapport du Président sur le fonctionnement du conseil et sur le contrôle interne (article L. 225-37 et L. 225-68 du Code de commerce)	47
4. PERSONNES RESPONSABLES (article 222-3-1° du Règlement AMF)	
■ personne responsable des informations contenues dans le rapport financier annuel	164
■ déclaration de la personne responsable du rapport financier annuel	164
5. RAPPORTS DES CONTRÔLEURS LÉGAUX (article 222-3-1° du Règlement AMF)	
■ rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	102
■ rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	149

N/A : non applicable.

Conception & réalisation  Labrador +33 (0)1 53 06 30 80

Ce document a été imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier recyclable, exempt de chlore élémentaire, certifié FSC, à base de pâtes provenant de forêts gérées de façon responsable sur un plan environnemental, économique et social.

FFP

<http://www.societe-ffp.fr>